SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE DAKAR

2020-2021

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

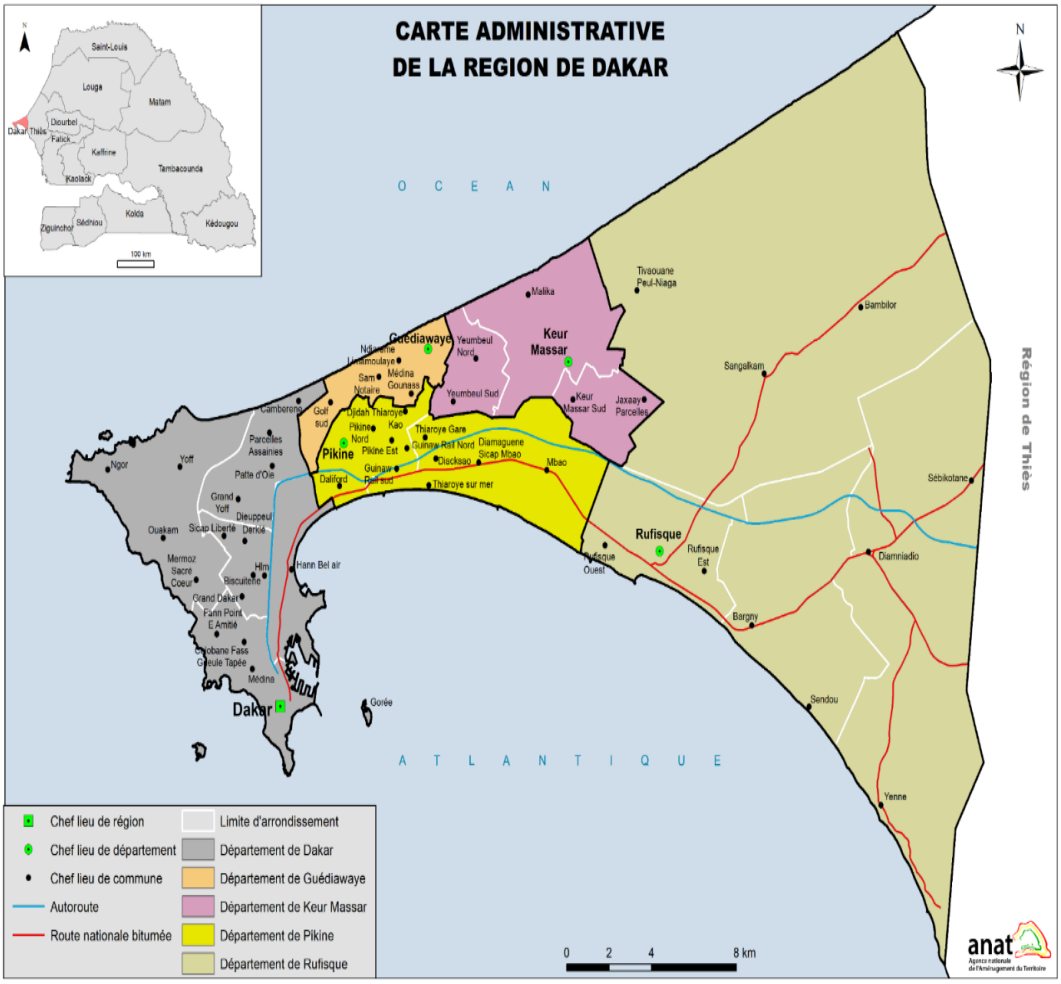

Décembre 2023

COMITE DE DIRECTION

Directeur général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	Elhadji Omar SENGHOR

COMITE DE REDACTION

Cheffe du service régional	Khoudia WADE
Adjointe	Mam Siga NDIAYE
Experte	Arame Laye NGOM
Agents d'appui	Ndèye Awa Marone/Marie Séga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Rodrigue MALOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Mbaye FAYE
	Insa SADIO
	Birane CISSE
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Elhadji Malick GUEYE……
	Alain François DIATTA
	Fodé DIEDHIOU
	Augustin Ndiangue NDIAYE
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Djiby DIOP
	Mamadou SIDIBE
Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines	N'Deye Binta Diémé COLY
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodi FALL
	Manga NDIAYE
	Iphygénie SARR
	Bintou DIACK
	Khady BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Awa CISSOKHO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email : statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar
Zone A 2 voies Massalik, Immeuble Alioune Badara THIOUNE
Téléphone : 33 820 51 23
BP : 116

SSN 0850-149

Table des matières

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 6

CHAPITRE I : TERRITOIRE 7
I.1 LA REGION DE DAKAR DANS LE SENEGAL 8
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 10

CHAPITRE II : POPULATION 12
II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 13
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 15
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 17

CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 19
III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 20
III.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 22
III.3 CONDITIONS CLIMATIQUES 24

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 26

CHAPITRE IV : EMPLOI 27
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 28
IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE 30
IV.3 ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL 32

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 34
V.1 TRAVAIL FAMILIAL 35
V.2 CHOMAGE 37

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 39

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 40
VI.1 LOGEMENT EQUIPEMENT DES MENAGES 41
VI.2 ACCES A INTERNET 43

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 45
VII.1 EAU 46
VII.2 ASSAINISSEMENT 48
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES 50

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 52

CHAPITRE VIII : ASSISTANCE SOCIALE 53
VIII.1 ASSISTANCE ET SECOURS AUX VICTIMES 54
VIII.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE 56

CHAPITRE IX : JUSTICE 58
IX.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET PERSONNEL JUDICIAIRE 59
IX.2 POPULATION PENALE 61

CHAPITRE X : SANTE 63
X.1 PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE 64

X.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE 66

CHAPITRE XI : EDUCATION 68
XI.1 PRESCOLAIRE 69
XI.2 ELEMENTAIRE 71
XI.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 73
XI.4 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 75

CHAPITRE XII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS 77
XII.1 CULTURE ET LOISIRS 78
XII.2 JEUNESSE ET SPORTS 80

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 82

CHAPITRE XIII : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION 83
XIII.1 SITUATION DES MARCHES 84
XIII.2 PRIX A LA CONSOMMATION 86

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 88
XIV.1 ACTIVITES DES SFD 89
XIV.2 ACTIVITES POSTALES 91

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 93

CHAPITRE XV : ENTREPRISES 94
XV.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES 95
XV.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES 97

CHAPITRE XVI : AGRICULTURES 99
XVI.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS 100
XVI.2 PRODUCTION 102

CHAPITRE XVII : ELEVAGE ET PECHE 104
XVII.1 ELEVAGE 105
XVII.2 PECHE – AQUACULTURE 107

CHAPITRE XVIII : ENERGIE - MINES - CARRIERES 109
XVIII.1 ENERGIE 110
XVIII.2 MINES ET CARRIERES 112

CHAPITRE XIX : COMMERCE - SERVICES 114
TOURISME 115

SECTION G. ANNEXES 117

CHAPITRE XX : GLOSSAIRES 118

CHAPITRE XXI : INDEX MOTS CLES 124

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2020 et 2021 pour résorber, en partie, le retard de publication accusé.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur général
Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Dakar dans le Sénégal

La région de Dakar est l'une des 14 régions administratives du Sénégal. Comparativement aux autres régions, elle est la plus petite en terme de superficie (550 km^2 soit 0,28% de la superficie du territoire national) mais abrite la plus grande part de la population sénégalaise avec une densité de peuplement de 6 973 hbts/km^2 en 2020. A l'année suivante, cette densité a été estimée à 7 200 hbts/km^2.

Par rapport à sa situation géographique, la région de de Dakar est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud. C'est une région qui est marquée par une histoire très riche sur le plan du peuplement. D'ailleurs, elle a été habitée dans ses zones occidentales, dès les temps paléolithiques (soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ) avant d'être occupée dans son entier, aux temps néolithiques. Neanmoins, les lébous sont considérés comme la population autochtone de la région. Originaires du royaume du Tekkrour, au Nord Est du fleuve Sénégal, ils y sont installés entre 1580 et 1617.

En outre, cette région a une position géographique très stratégique car se situant à l'extrême ouest de la presqu'île du Cap-Vert, tout au bord de l'océan atlantique. Ceci lui confère un climat merveilleux par rapport à la quasi-totalité des autres régions. Egalement, son statut administratif et la diversité de ses activités donnent à la région de Dakar plus d'atouts par rapport au reste du pays. Cette région représente la capitale du pays sur tous les plans notamment économique, politique et culturelle. Au cours de l'année 2020 marquée par la présence de la COVID-19, la région de Dakar a été l'épicentre de la maladie. Pour faire face à cette crise, le Gouvernement du Sénégal avait pris différentes mesures pour limiter les conséquences désastreuses sur l'économie et les différents secteurs sociaux. La forte présence de la maladie dans la région Dakar ainsi que les multiples conséquences associées à cette crise ont fait entrer le pays et la région en particulier dans une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Cette situation a entravé le fonctionnement de plusieurs secteurs d'activité dans la région. La région est sortie de cette crise sanitaire au courant de l'année 2021.

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est. Il s'agit de l''extrémité occidentale (avec des altitudes allant de moins de 10 m à plus de 60 m), de la zone des « Niayes » (bas-fonds très fertiles au maraichage et à la floriculture) et la partie orientale de la région (comprenant un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m).

Définitions :

- **presqu'île du Cap-Vert**: elle abrite la région de Dakar et constitue le point le plus à l'ouest du continent africain. Elle marque la frontière entre les grandes plages du Nord (la Grande-Côte) où la mer est souvent déchainée, et la Petite-Côte sui s'étend sur près de 70 km au Sud-Est de Dakar.
- **Lébou :** communauté au Sénégal, traditionnellement pêcheurs mais aussi agriculteurs. Ils sont concentrés dans la presqu'île du Cap-Vert (Dakar) qu'ils occupent déjà à l'arrivée des premiers colons dans la région.
- **COVID-19 :** maladie infectieuse due au virus SARS-CoV-2

En savoir plus :

- https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000122604
- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf
- La dimension locale de la dialectique Migration et développement LE CAS FRANCE - SENEGAL MONOGRAPHIE DE DAKAR – VERSION FINAL, Octobre 2014
- (en) Berg, Elizabeth L; Wan, Ruth. Sénégal. Marshall Cavendish, 2009. (ISBN 0-7614-4481-5). p. 66
- https://www.who.int/fr/health-topics/coronavirus/coronavirus#tab=tab_1
- https://www.au-senegal.com/presqu-ile-du-cap-vert,021.html

Graphique 1- 1 : carte des régions du Sénégal

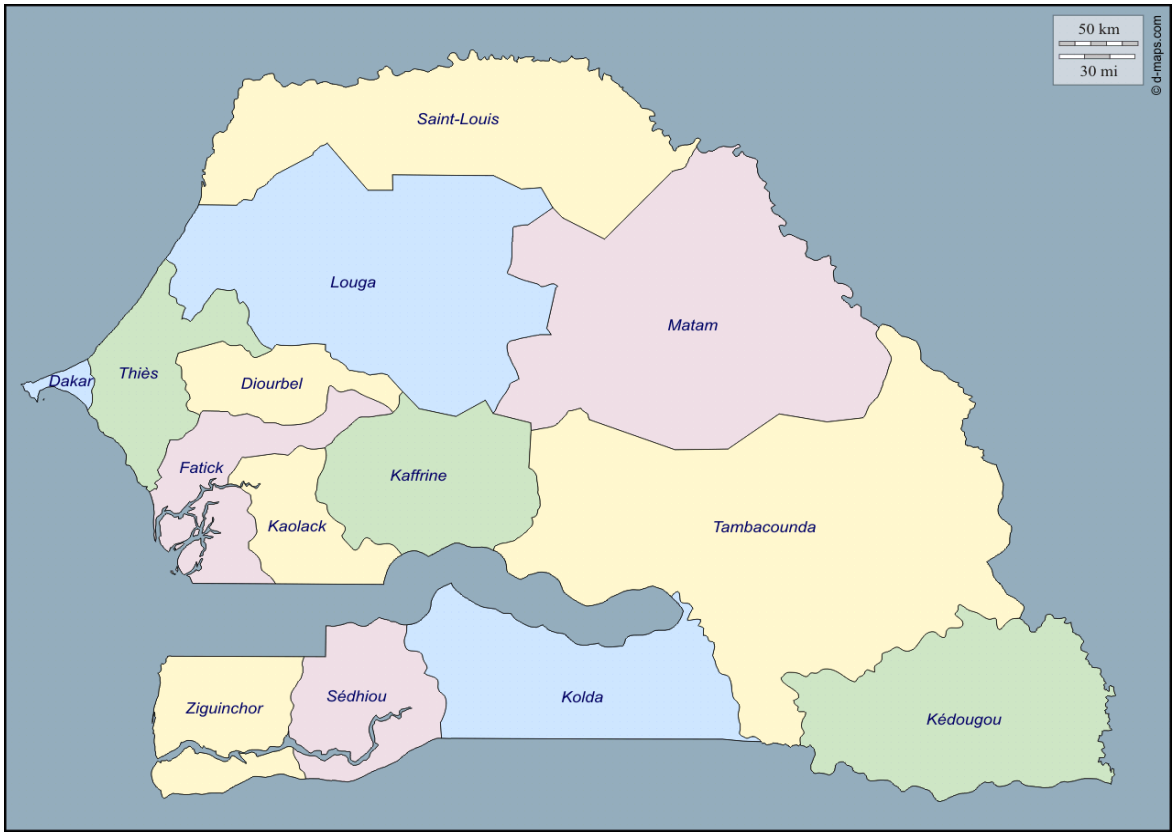

Source : ANSD

Tableau 1- 1 : population et densité des régions du Sénégal en 2020 et 2021

Régions	Superficie (km^2)	Population en 2020	Population en 2021	Densité en 2020 ($hbts/km^2$)	Densité en 2021 ($hbts/km^2$)
Dakar	547	3 835 019	3 938 358	7 011	7 200
Diourbel	4 824	1 859 503	1 919 090	385	398
Fatick	6 849	900 791	932 629	132	136
Kaffrine	11 262	728 948	755 172	65	67
Kaolack	5 357	1 191 566	1 228 746	222	229
Kédougou	16 800	190 513	196 991	11	12
Kolda	13 771	821 998	848 348	60	62
Louga	24 889	1 061 607	1 091 268	43	44
Matam	29 445	732 866	760 588	25	26
Saint-Louis	19 241	1 091 740	1 120 585	57	58
Sédhiou	7 341	572 099	591 970	78	81
Tambacounda	42 364	872 156	904 032	21	21
Thiès	6 670	2162 831	2 221 097	324	333
Ziguinchor	7 352	683 952	706 554	93	96
Total	**196 712**	**16 705 589**	**17 215 428**	**85**	**88**

Source : ANSD

I.2 Organisation administrative et territoriale

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu de nombreuses mutations depuis l'époque coloniale. Notamment avec le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 fixant le ressort territorial et le chef de lieu des régions et des départements et le décret n° 2011-427 du 29 mars 2011, abrogé au profit du décret n° 2011-706 qui a organisé et créé de nouvelles communes et communautés rurales dans le département de Rufisque.

Aujourd'hui, c'est l'aboutissement d'un long processus de décentralisation (1972) qui s'est traduit par l'entrée en vigueur de l'Acte-III de la décentralisation, le 28 décembre 2013. Ceci est marqué par la communalisation intégrale et l'érection des départements en collectivité locale.

En 2021, une restructuration administrative a été opérée avec la réorganisation des départements de Guédiawaye, de Pikine et de Rufisque. Il s'agit notamment de la création du département de Keur Massar à travers le décret n°2021-687 du 28 mai 2021. Il y a aussi la scission de l'arrondissement de Guédiawaye en deux arrondissements à savoir : Sam Notaire et Wakhinane Nimzatt. Au niveau du département de Rufisque, la restructuration effectuée a consisté à transférer l'arrondissement de Bambilor à Sangalkam et à rattacher de nouvelles localités à Tivaouane Peulh.

Ainsi, la région de Dakar compte cinq départements (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Keur Massar) et quatorze arrondissements (Almadies, Dakar-Plateau, Grand Dakar, Parcelles-Assainies, Sam Notaire, Wakhinane, Dagoudane, Thiaroye, Malika, Yeumbeul, Jaxay, Rufisuqe-Est, Sangalkam, Diamniadio). Elle compte 59 collectivités territoriales à savoir deux (02) conseils départementaux (département Rufisque et Keur Massar) ; quatre (04) villes (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque) et Cinquante-trois (53) communes à savoir réparties comme suit :

- Dix neuf (19) communes dans le departement de Dakar (Mermoz / Sacré Cœur, Ngor, Ouakam, Yoff, Biscuiterie, Dieuppeul / Derklé, Grand-Dakar, Hann Bel air, HLM, Sicap Liberté, Cambérène, Grand-Yoff, Parcelles-Assainies, Patte d'Oie, Fann / Point E / Amitié, Gueule Tapée, / Fass / Colobane, Médina, Dakar-Plateau, Gorée.) ;
- Douze (12) communes dans le departement de Pikine (Dalifort, DjiddahThiaroye Kao, Guinaw-Rail-Nord, Guinaw-Rail-Sud, Pikine-Est, Pikine Nord, Pikine Ouest, Diamaguène / Sicap-Mbao, Mbao, Thiaroye Gare, Thiaroye sur Mer, Tivaouane / Diacksao) ;
- Cinq (5) communes dans le departement de Guediawaye (Golf Sud, Médina Gounass, Ndiarème / Limamoulaye, Sam Notaire, Wakhinane / Nimzatt) ;
- Douze (11) communes dans le departement de Rufisque (Bargny, Diamniadio, Sébikotane, Sendou, Sangalkam, Rufisque Est, Rufisque Ouest, Rufisque Nord, Yenne, Bambilor, Tivaouane Peulh / Niagha).
- Six (06) communes dans le département de Keur Massar (Malika, Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Keur Massar Nord, Keur Massar Sud, Jaxaay-Parcelles).

Définitions :

- **Décret :** Acte réglementaire ou individuel pris par le président de la République, par le Premier ministre, ou conjointement par ces deux autorités, en vertu de leur pouvoir réglementaire.
- **Décentralisation :** C'est le processus par lequel les activités d'une organisation, en particulier celles concernant la planification et la prise de décision, sont distribuées ou déléguées à partir d'un emplacement ou d'un groupe central faisant autorité.
- **Acte III :** Nouvelle réforme de la décentralisation, encadré par le code général des collectivités territoriales à travers la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 visant à corriger les insuffisances ou les déséquilibres liés à l'aménagement et à la planification territoriale.

En savoir plus :

- Dictionnaire Larousse
- Code général des collectivités territoriales du Sénégal (https://www.sec.gouv.sn/publications/lois-et-reglements/code-general des-collectivités-locales)

Graphique 1- 2 : carte du découpage administratif de la région avec ses départements et communes

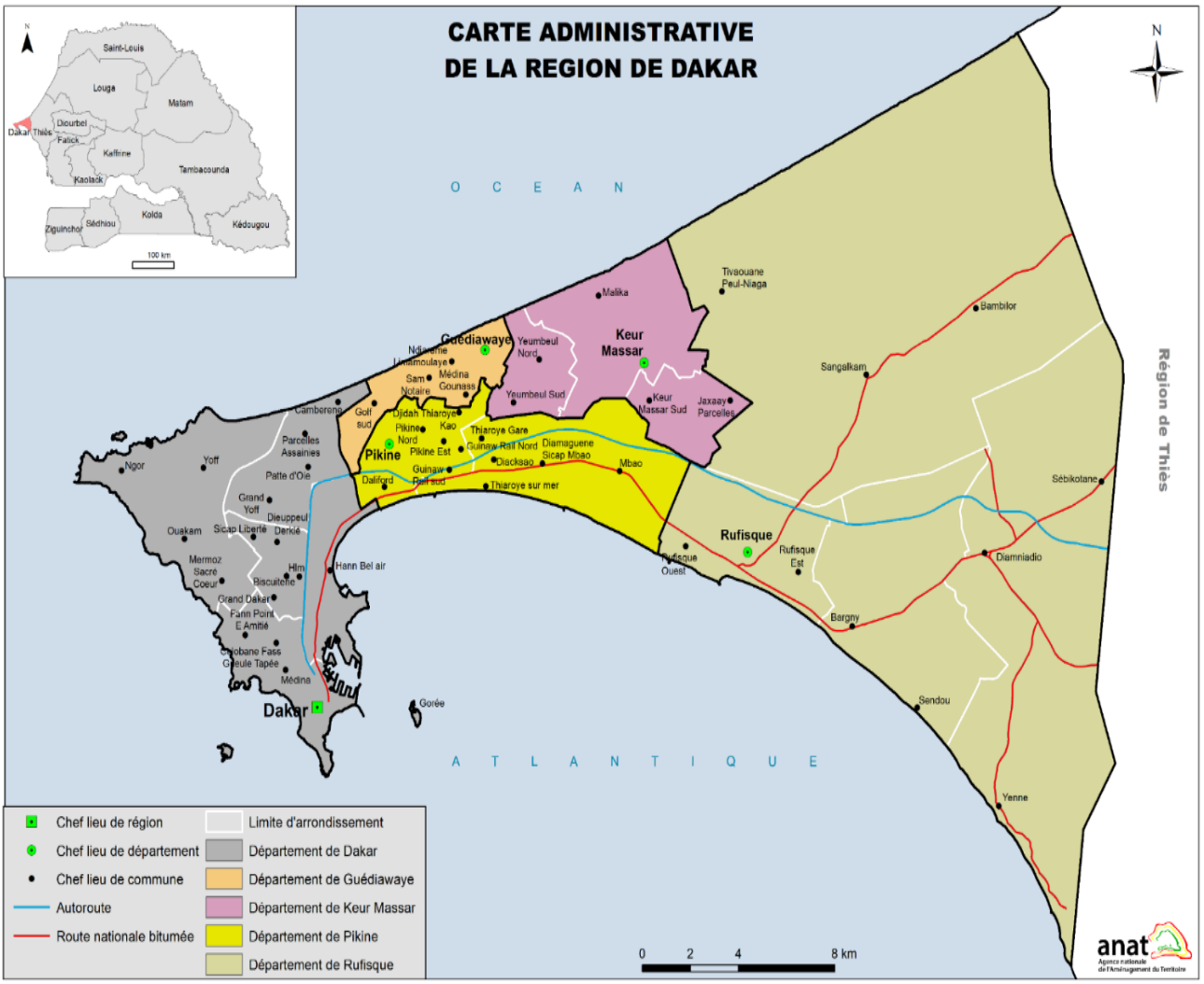

Source : rapport conférence territoriale 2022

Graphique 1- 4 : répartition de la population de la région de Dakar par département en 2020

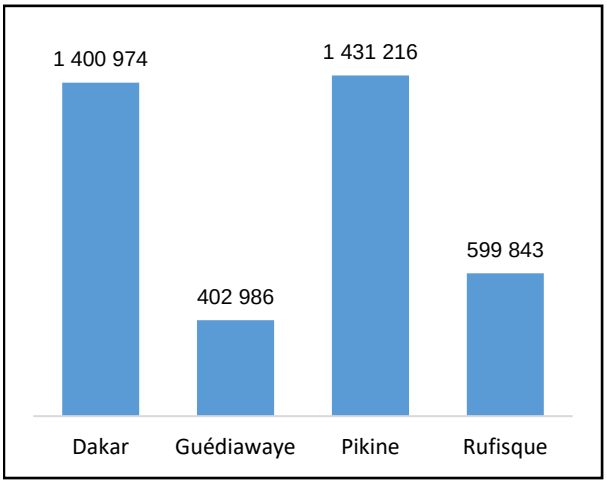

Graphique 1- 3 : répartition de la population de la région de Dakar par département en 2021

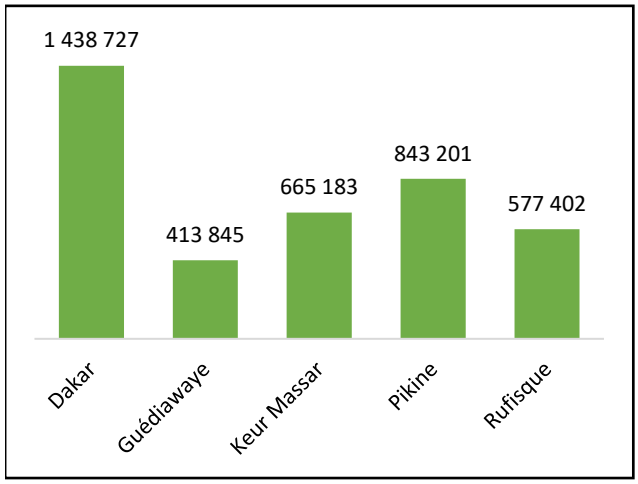

Source : SRSD de Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la Population

Les projections démographiques réalisées à partir des données du RGPHAE de 2013 ont permis d'estimer la population de la région de Dakar à 3 835 019 habitants en 2020 et à 3 938 358 habitants pour l'année 2021. Cette région demeure la plus peuplée du pays malgré sa très petite superficie ne représentant que 0,28% de la superficie du territoire national.

Au sein de la structure de la population de la région de Dakar, les pyramides des âges présentent la même allure que celles du niveau national pour les années 2020 et 2021. En effet, elles sontt caractérisées par une base large qui se rétrécit avec l'âge. Ce genre de pyramide désigne une population très jeune et un taux de mortalité qui augmente avec l'âge. Cette forme est celle habituelle pour les pays en développement.

Par ailleurs, les pyramides des âges des habitants de la région de Dakar de 2020 et de 2021 n'affichent pas une diminution progressive de la population avec l'âge surtout à certaines tranches d'âge. En effet, la population âgée entre 25 et 29 ans et celle ayant entre 30 et 34 ans sont plus nombreuses que la population âgée entre 15 et 24 ans. Cette situation est en quelque sorte due à la migration poussée vers Dakar du fait des opportunités socio-économiques de la région.

Sur le plan socio-économique, la population en âge de travailler (15-64 ans) représente en moyenne 60,7% de la population de la région de Dakar. Quant à la population dénommée dépendante, elle constitue 39,4% de la population. En outre, la région de Dakar a compté 1 349 573 enfants de moins de 15 ans en 2020 et 1 394 343 en 2021. Les personnes âges de plus de 64 ans font une proportion de 3,9% soit 144 053 personnes en 2020 et 153 269 personnes en 2021.

A propos du rapport de masculinité, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans la région avec un taux de masculinité de 98,3% en 2020 et de 97,8% en 2021. Sur l'ensemble des groupes d'âges étudiés (17), il y a eu six (6) groupes dans lesquels le rapport de masculinité est supérieur à 100% en 2020 contre sept (7) groupes en 2021. Il s'agit notamment des enfants âgés entre 0 et 9 ans, les personnes âgées entre 35 et 49 ans et celles ayant entre 70 et 74 ans pour l'année 2020. En 2021, la tranche d'âge 10-14 ans s'en est ajoutée. Ce rapport de masculinité indique une supériorité numérique des hommes sur les femmes à ces groupes d'âges dans la région.

Aussi, un recul du rapport de masculinité est enregistré dans les groupes des plus jeunes (5-24 ans) et des plus avancés (45-64 ans et 70 ans et plus).

Définitions :

- **RGPHAE** : Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage.
- **Projections démographiques** : elles consistent en une estimation d'une population future. Contrairement aux estimations intercensitaires et aux recensements qui impliquent une collecte de données sur le terrain, les projections sont faites à partir de modèles mathématiques basés uniquement sur des données préexistantes.
- **population en âge de travailler** : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité économique, comme définie par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), elle désigne la population âgée entre 15 et 64 ans.
- **rapport de masculinité ou sex-ratio** : il permet d'évaluer le poids numérique des hommes par rapport aux femmes. Il donne une indication sur le nombre d'hommes pour 100 femmes.

En savoir plus :

- Direction, Statistiques de l'OCDE. "Glossaire des termes statistiques de l'OCDE – Définition des projections démographiques" . stats.oecd.org.
- https://www.insee.fr
- https://ilostat.ilo.org/
- ANSD, Rapport final Enquête Harmonisé sur les Conditions de Vie des Ménages, septembre 2021, www.ansd.sn

Tableau 2- 1: Répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux et grands groupes d'âge, selon sexe et rapport de masculinité en 2020 et en 2021

Age	2020				2021			
	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	Rapport de masculinité (%)	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	Rapport de masculinité (%)
0-4	275 155	269 553	544 708	102	277 868	272 318	550 186	102
5-9	224 200	216 637	440 837	103	239 240	232 863	472 103	103
10-14	181 798	182 230	364 028	100	186 439	185 615	372 054	100
15-19	158 035	169 074	327 109	93	162 427	172 536	334 963	94
20-24	146 960	165 051	312 011	89	147 220	166 523	313 743	88
25-29	162 660	176 616	339 276	92	156 939	173 445	330 384	90
30-34	164 256	170 940	335 196	96	166 559	175 245	341 804	95
35-39	141 529	139 330	280 859	102	146 067	146 558	292 625	100
40-44	118 094	111 858	229 952	106	121 946	116 061	238 007	105
45-49	89 337	87 994	177 331	102	95 370	93 030	188 400	103
50-54	66 520	68 477	134 997	97	69 139	71 244	140 383	97
55-59	55 367	57 525	112 892	96	56 660	59 060	115 720	96
60-64	44 604	46 320	90 924	96	46 360	48 357	94 717	96
65-69	31 455	31 806	63 261	99	33 298	34 101	67 399	98
70-74	20 350	20 162	40 512	101	21 363	21 238	42 601	101
75-79	12 017	12 130	24 147	99	12 720	12 834	25 554	99
80-100	7 539	9 432	16 971	80	7 950	9 765	17 715	81
Total	**1 899 876**	**1 935 135**	**3 835 011**	**98**	**1 947 565**	**1 990 793**	**3 938 358**	**98**

Source : SRSD de Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

Graphique 2- 1 : Pyramide des âges de la population dakaroise en 2020

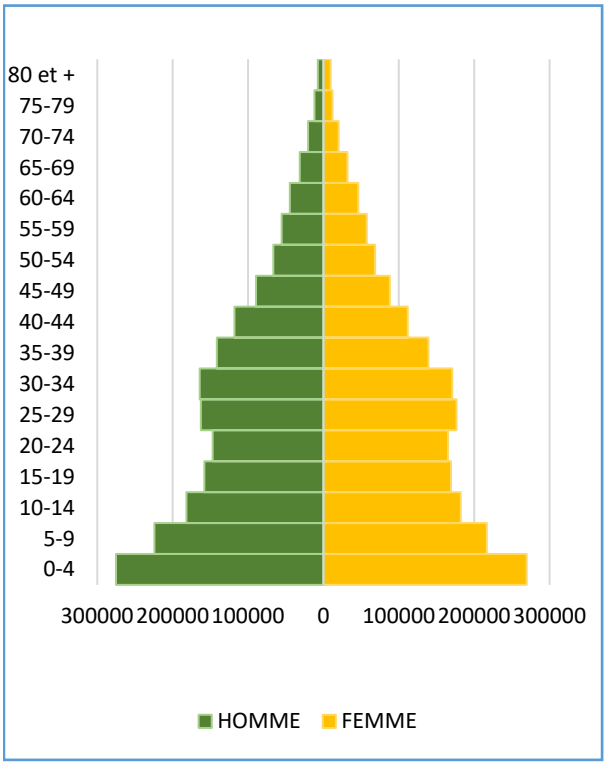

Graphique 2- 2 : Pyramide des âges de la population dakaroise en 2021

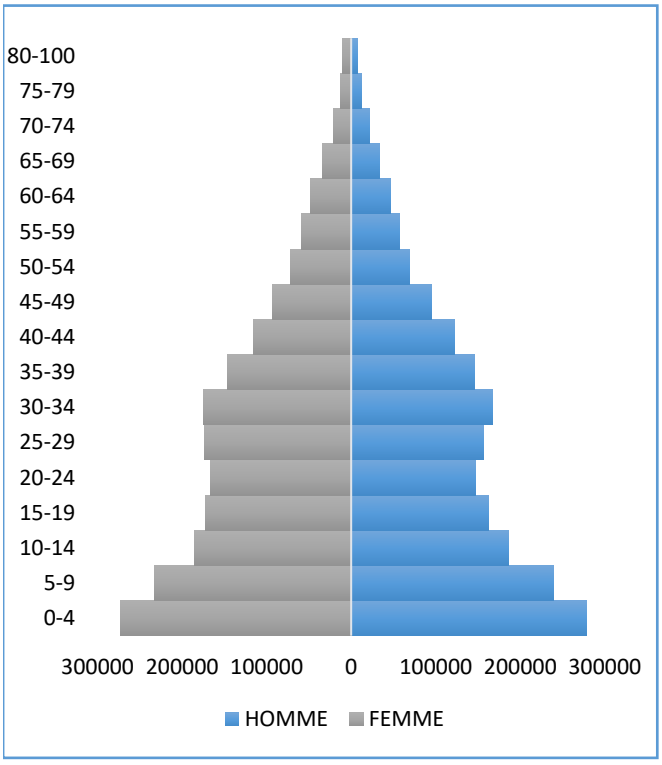

Source : SRSD de Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La population de la région est très inégalement répartie à l'intérieur des départements. En effet, plus d'un tiers (36,5%) des habitants de la région résident dans le département de Dakar, soit un effectif total de 1 438 727 hbts en 2021. Avant la création du département de Keur Massar, le département de Pikine a été le département le plus peuplé de la région (et du Sénégal). En 2020, la population de ce département a été de 1 431 216 habitants contre 1 400 974 pour le département de Dakar. Maintenant, avec l'érection d'une partie du territoire du département de (arrondisssement des Niayes) en département avec la commune de Jaxaay/Parcelles, le departement de Pikine se place derrière le département de Dakar avec une population de 843 201 habitants en 2021.

Le département de Keur Massar nouvellement créé abrite 16,9% des habitants de la région, soit un effectif total de 665 183 hbts. Il est suivi du département de Rufisque dont la population est estimée à 577 402 hbts (14,7%) et celui de Guédiawaye à 413 845 hbts (10,5%).

A propos de la répartition de la population de la région de Dakar selon le sexe à l'intérieur des départements, il ressort une supériorité numérique des femmes dans les différents départements hormis Guédiawaye où un surplus de 3 494 et de 3 789 hommes a été respectivement relevé en 2020 et en 2021. Cette différence sur le poids démographique selon le sexe a été plus prononcée dans les départements de Dakar et de Pikine où l'effectif des femmes a dépassé respectivement de 12 485 et de 11 315 celui des hommes en 2021.

Au cours de l'année 2020, cette différence a été de 15 724 femmes dans le département de Pikine et 12 154 femmes dans le département de Dakar.

Concernant la répartition de la population selon le milieu de résidence, l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentration depuis 2014 a entrainé une communalisation intégrale. A cet effet, l'intégralité des circonscriptions administratives de la région est urbaine.

D'ailleurs, la densité de la population augmente d'année en année dans toutes les circonscriptions de la région. Le département de Guédiawaye ayant la plus petite superficie par rapport aux autres départements (13 km^2) présente la plus forte densité (30 999 hbts/ km^2 en 2020 et 31 834 hbts/km^2 en 2021) dans la région de Dakar. Il dépasse de loin l'ensemble des autres départements.

Pourtant dans les autres départements, la densité est tout aussi importante : Dakar (18 194 hbts/km^2 en 2020 et 18 212 hbts/km^2 en 2021) et Pikine (16 451 hbts/km^2 en 2020 et 18 330 hbts/km^2). Enfin, la plus petite densité (1 612 hbts/km^2 en 2020) est enregistrée dans le département de Rufisque disposant d'ailleurs de la plus grande superficie (68% de la superficie de la région de Dakar). En 2021, la densité enregistrée dans ce département a été de 1 617 hbts/km^2.

Définitions :

- **Densité** : rapport du nombre d'habitant à une superficie déterminée
- **Acte III de la décentralisation** : cf. page 11

En savoir plus :

- www.ansd.sn
- https://www.presidence.sn/actualites/les-grands-principes-de-lacte-iii-de-la-decentralisation_2494
- ANSD, rapport de projection de la population du Sénégal 2016
- Https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf

Graphique 2- 3 : carte de la population de la région de Dakar par département en 2021

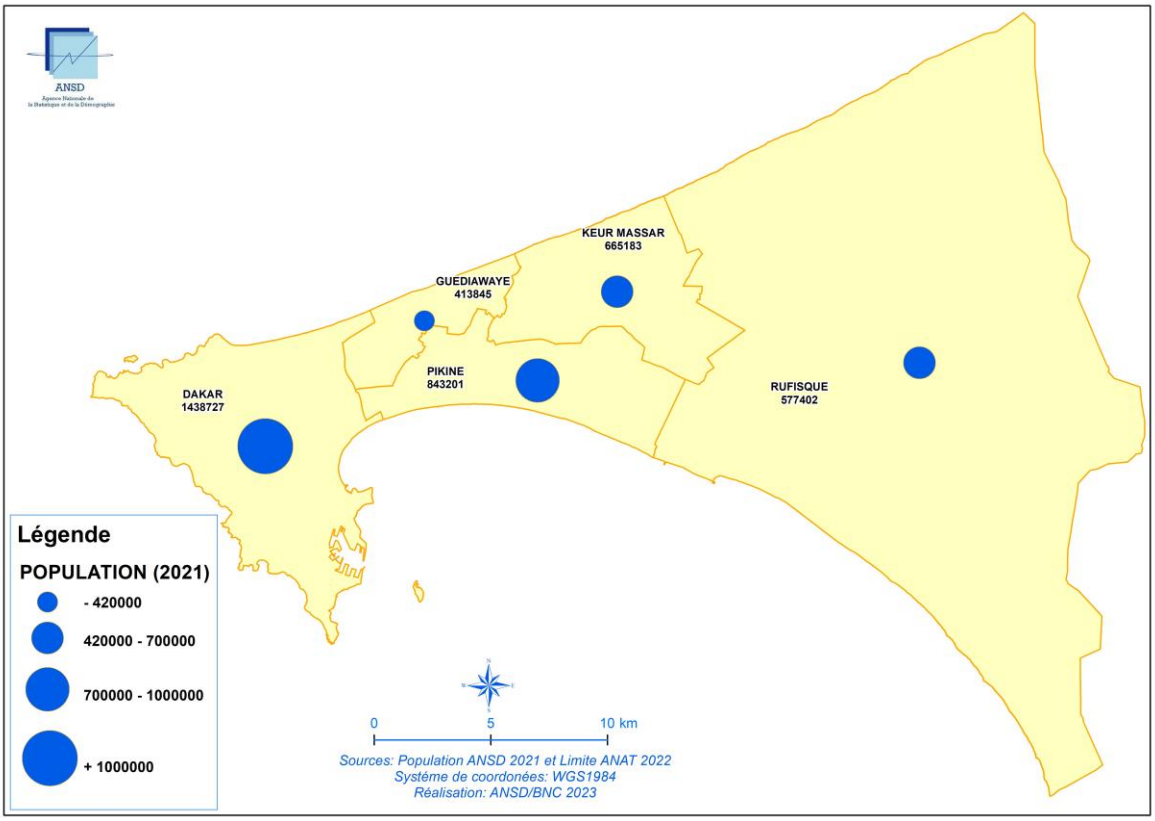

Source : ANSD

Tableau 2- 2: répartition de la population de la région de Dakar par département en 2021

Département	Homme	Femme	Ensemble
Dakar	725 606	713 121	1 438 727
Pikine	427 258	415 943	843 201
Rufisque	289 670	287 732	577 402
Guédiawaye	205 128	208 717	413 845
Keur Massar	334 918	330 265	665 183
Région de Dakar	**1 982 580**	**1 955 778**	**3 938 358**

Source : SRSD de Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

Tableau 2- 3 : Densité de la population de la région de Dakar par département en 2020 et en 2021

Circonscription administrative	Superficie avant 2020 (km^2)	Population 2020	Densité 2020 (hbts/km^2)	Superficie en 2021 (km^2)	Population 2021	Densité 2021 (hbts/km^2)
Département de Dakar	79	1 400 974	18 194	79	1 438 727	18 212
Département de Pikine	87	1 431 216	16 451	46	843 201	18 330
Département de Guédiawaye	13	402 986	30 999	13	413 845	31 834
Département de Rufisque	372	599 843	1 612	357	577 402	1 617
Département de Keur Massar				46	665 183	14 461
Région	**550**	**3 835 019**	**6 973**		**3 938 358**	**7 280**

Source : SRSD de Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

Elle est évaluée à partir des indicateurs mesurant les facteurs qui contribuent à l'accroissement de la population tels que la fécondité, la mortalité, la nuptialité et la migration. Ces indicateurs sont généralement obtenus suite à la réalisation d'enquêtes démographiques ou de recensements. L'enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2017 est aujourd'hui la meilleure source pour ces indicateurs compte tenu de son champ couvert et de sa fraicheur.

La fécondité est mesurée, entre autres, par le taux de natalité. Toutefois, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui semble plus pertinent pour cette mesure est le plus souvent utilisé. Ainsi, d'après le rapport de l'EDS 2017, le niveau de fécondité dans la région de Dakar est estimé à 3 enfants par femme. D'ailleurs, Dakar est la région qui présente le plus faible niveau de fécondité comparativement aux autres régions du Sénégal. Les niveaux de fécondité les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Kédougou (6,4 enfants par femme), Sédhiou (6,4 enfants par femme) et Kaffrine (6,2 enfants par femme). De plus, l'âge médian à la première naissance estimé à 24,7 ans est plus élevé à Dakar que dans les autres régions. L'ISF a une tendance baissière. En effet, l'ISF de la région de Dakar a été estimé à 3,7 enfants par femme en 2013 (d'après le rapport régional de Dakar du RGPHAE).

L'analyse de la structure des décès permet de calculer l'espérance de vie sous l'hypothèse d'une mortalité par âge constante au fil du temps. En se basant sur les données de 2013, l'espérance de vie au niveau de la région de Dakar est estimée à 69,6 ans, ce qui est au-dessus de celle du niveau national (64,8 ans). Cette espérance de vie est plus élevée chez les femmes (70,9 ans) que chez les hommes (68,4 ans). Au Sénégal, le niveau de mortalité des enfants varie d'une région à une autre. La région de Dakar est la région la moins touchée en 2017 d'après le rapport de l'EDS-Continue avec un taux de mortalité infanto-juvénile de 34‰. Les données de cette étude ont concerné une période de dix années ayant précédé l'enquête.

L'analyse de la nuptialité révèle que les célibataires sont majoritaires dans la région de Dakar et qu'ils représentent (51%) de la population en âge de se marier. L'âge médian de la première union à Dakar est nettement supérieur à l'âge médian national (23,9 ans contre 20,2 ans).

En plus des évenements naturels qui impactent la dynamique de la population, il y a aussi les flux migratoires qui influent sur la taille de la population. La dynamique migratoire contribue à modifier la structure de la population de la région. Comparé aux autres régions du pays, l'indice de sortie de la région de Dakar (10,3 contre un indice d'entrée de 27,7) montre que Dakar est davantage une région d'immigration que d'émigration avec un solde migratoire positif de 573 907 selon les données du RGPHAE 2013.

Définitions :

- **Indice Synthétique de Fécondité (ISF)** : Il représente le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels.
- **Espérance de vie à la naissance** : correspond au nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre si les conditions de vie et de santé en vigueur à sa naissance perdurent pendant toute son existence.
- **Indice de sortie** : C'est la proportion des sorties parmi la population dans une unité administrative considérée en début de période.
- **Indice d'entrée :** C'est la proportion des entrées par rapport à la population totale de l'unité administrative considérée en début de période.
- **Solde migratoire** : Il est appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties de migrants dans une unité administrative.

En savoir plus :

- ANSD, rapport EDS-continue 2017, Chapitre fécondité et chapitre mortalité des enfants.
- ANSD, Rapport régional définitif RGPHAE/DAKAR, avril 2017

Tableau 2- 4 : Evolution de la fécondité et de la mortalité

indicateurs	1992	1997	2005	2010	2015	2017
ISF	5,55	4,73	3,7	3,7	3,2	3,0
mortalité infanto-juvénile (‰)	110,5	86,6	79	59	42	34

Source : ANSD, EDS 1992, 1997, 2005, 2010, 2015, 2017

Graphique 2- 4 : Niveau de fécondité par région d'après l'EDS-Continue de 2017

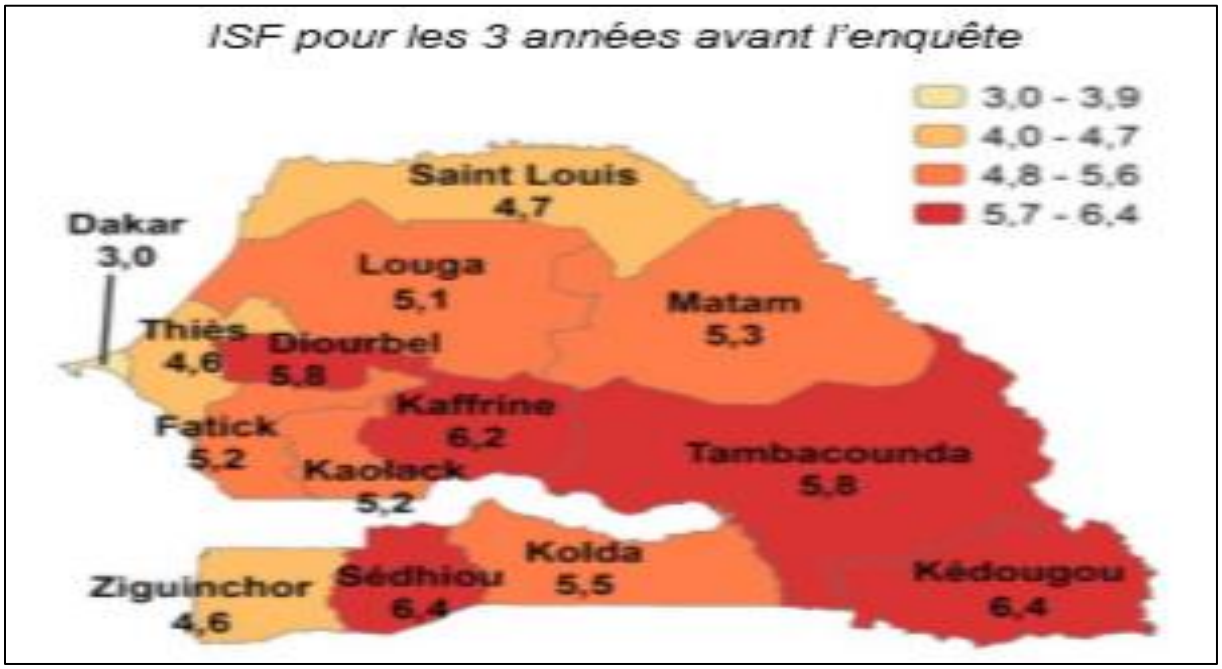

Source : ANSD, rapport EDS-continue 2017, Chapitre fécondité, page 77

Graphique 2- 5 : Mortalité infanto-juvénile par région pour les 10 années ayant précédé l'EDS-Continue de 2017

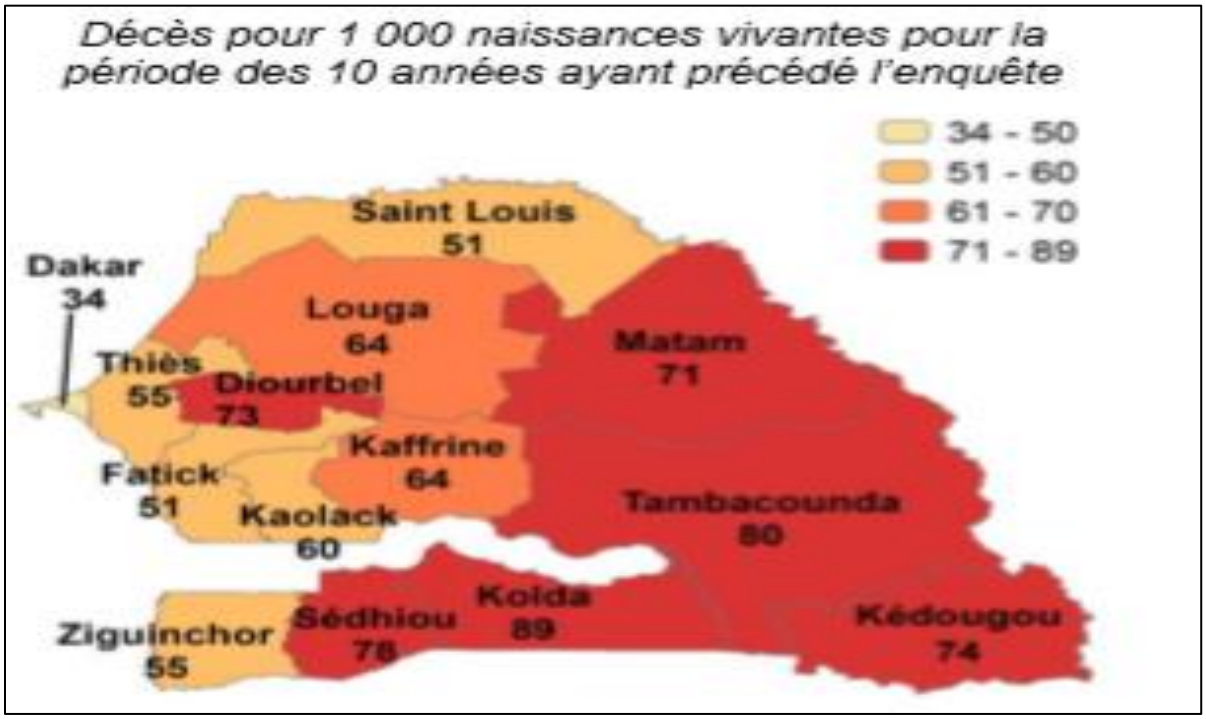

Source : ANSD, rapport EDS-continue 2017, Chapitre Mortalité des enfants, page 136

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

Le territoire régional de Dakar est très composite. Sur le plan géomorphologique, il peut être divisé en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est : l'extrémité occidentale, la presqu'île du Cap-Vert et la partie orientale. **L'extrêmité occidentale** est constituée de :

- coulées volcanique et d'affleurements du substratrum dans les quartiers de Dakar Plateau ;
- sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements dans les quartiers de la Médina, de Fann Résidence, de Point E, de la Fenêtre Mermoz et de la Zone Industrielle ;
- massifs d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60m) dans les villages traditionnels de Yoff, Ngor et Ouakam.

La presqu'île du Cap Vert comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas-fonds très fertiles appelés « Niayes ».

La partie orientale de la région abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikotane, les sables et les grès du Mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes.

Sur le plan hydrographique, la région de Dakar dispose des ressources en eau. Il s'agit du marigot qui longe le village de Kamb (Commune de Mbao) en passant par Keur Mbaye Fall, puis sous la RN1, pour se jeter dans la mer, des mares et des zones dépressionnaires à inondation temporaire. De plus, il y a les lacs dont ceux d'Ourouway et Thiourour dans le département de Guédiawaye, de Mbeubeuss dans le département de Pikine et du lac rose dans le département de Rufisque.

A propos du couvert végétal de la région de Dakar, il est caractérisé par sa dégradatation constante. Il a connu un grand changement au profit du bâti avec les ressources foncières qui deviennent de plus en plus rares.

Concernant l'habitat, la forte concentration de la population du Sénégal dans la région de Dakar a accru les besoins d'habitats au niveau de la région. Les demandes d'autorisation de construire sont traitées par la Division régionale de l'Urbanisme de Dakar (DRUD) et concernent à la fois les bâtiments privés et publics. D'après cette division, toutes les parcelles attribuées entre 2019 et 2020 ont été loties (voir tableau III.1). De 2019 à 2020, le nombre de parcelles loties dans toute la région de Dakar est passé de 6 849 à 1 554 soit une chute de 77% (voir tableau 3.1).

Par ailleurs, en ce qui concerne le traitement des demandes d'autorisation de construire, il y a eu 2 181 autorisations délivrées sur les 3 687 demandes enregistrées en 2020.

Définitions :

- **Géomorphologie :** c'est une branche de la géographie étudiante les formes du relief terrestre, notamment le rôle de l'érosion dans la formation des paysages.
- **Substratum : c'**est une couche ou substance sous-jacente, en particulier une couche de roche ou de terre sous la surface du sol.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf
- https://www.memoireonline.com/10/09/2777/m_Resolution-des-difficultes-rencontrees-et-methodologie-dexecution-pour-la-construction-dune-route1.html

Graphique 3- 1 : Carte géologique de la région de Dakar (Michel et Sall, 1983 modifié)

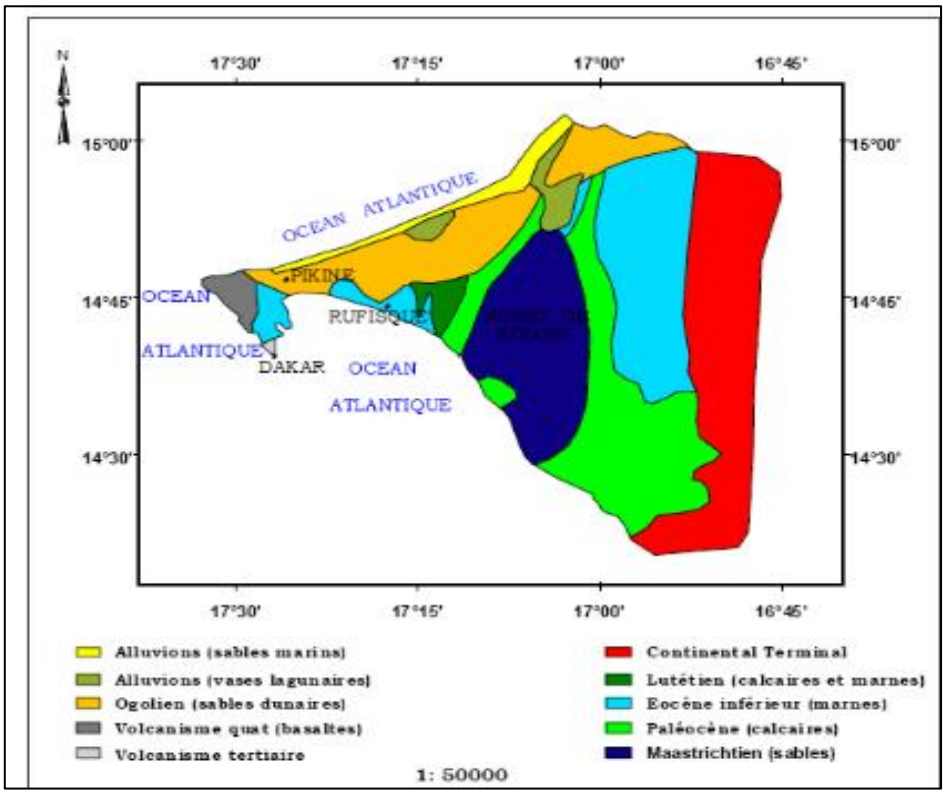

Tableau 3- 1 : Situation des lotissements et des attributions de parcelles en 2019 et 2020 par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées
Dép. de Dakar	**2019**	540	540
	2020	1260	1260
Dép. de Guédiawaye	**2019**	109	109
	2020	0	0
Dép. de Pikine	**2019**	200	200
	2020	0	0
Dép. de Rufisque	**2019**	6000	6000
	2020	294	294
Région	**2019**	**6849**	**6849**
	2020	**1554**	**1554**

Tableau 3- 2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Dép. de Dakar	**2019**	1918	1350
	2020	1886	1287
Dép. de Guédiawaye	**2019**	166	68
	2020	164	56
Dép. de Pikine	**2019**	603	345
	2020	529	324
Dép. de Rufisque	**2019**	820	201
	2020	1108	514
Région	**2019**	**3507**	**1964**
	2020	**3687**	**2181**

Source : Données 2020, Division régionale de l'Urbanisme de Dakar (DRUD)

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

Le domaine forestier de la région de Dakar est composé de forêts naturelles ou périmètres de reboisement ayant fait l'objet d'actes de classement durant la période coloniale, sauf le parc national des îles de la madeleine. La région présente cinq types de domaines classés : les forêts classées (Corniches, Mbao, Dény Youssouph et Sébikotane), les périmètres de reboisement (Lac Retba, Malika et Cambérène), la réserve botanique de «Noflaye» , le parc national des iles de la Madeleine, le parc forestier et zoologique de Hann.

Dans le cadre de la campagne nationale de reboisement, un important lot de plants a été produit dans la région de Dakar pour les années 2020 et 2021. Cette production régionale comprend celle réalisée en régie, celle des privés ou individuels, celle des villageois, celle de projets/programmes. Concernant les pépinières, la production totale de plants a été de 425 019 espèces en 2020. En 2021, la région a enregistré des pertes d'hectares de forêt imputable aux feux de brousses répertoriés dans les départements de Pikine (03 cas) et de Rufisque (05 cas). En effet, sept (07) hectares de forêt sont partis en fumées dans ces deux départements (02 ha à Pikine et 05 ha à Rufisque en 2021).

Pour les opérations de reboisement, la campagne régionale est marquée par une production de de 1 100 110 plants, soit 68 % de la prévision (1 620 000 plants) en 2021. Cette production régionale provient des pépinières de type régie, de l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASRGMV) ainsi que des privés ou individuels. Toutefois, près de 90% de la production de plants sont fournies par les régies (632 340 plants) et l'ASRGMV (352 580 plants) en 2021. En outre, la production de 2021 a plus que doublé (159%) en comparaison à celle de l'année 2020 (425 019).

Dans la région de Dakar, plus de la moitié des plants sont produites dans le département de Pikine (551 560) en 2021. Ces plants produits sont à prédominance d'espèces forestières, soit en moyenne 67% de la production durant les années 2020 et 2021. Les plants ornementaux ont été de 28,0% dans la production de 2020 et de 19,0% de la production de 2021. Ensuite il y a les espèces fruitières puis les espèces fruitières forestières. En 2020, la proportion des plantations forestières reboisées en privée ou individuelle a varié entre 8 et 10%.

A propos des ressources fauniques, elles sont quasi-inexistantes dans la région de Dakar, du fait de la dégradation du couvert végétal, de l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation galopante. Les quelques spécimens qui existent, sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque et dans la forêt de Mbao.

Pour les risques environnementaux, le littoral subit une érosion très poussée au niveau de la Baie de Hann, de la pointe de Bel Air à Diokoul ; les villages de Thiaroye sur mer, Mbao, M'batal, Yoff et toute la zone industrielle étant menacée. Ce processus est accentué par le prélèvement inconsidéré et frauduleux de sable de mer par des charretiers.

Définitions :

- **Feux de brousse** : est un incendie annuel de la végétation herbacée allumé par les bergers afin d'améliorer la production de végétaux pour le bétail

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf
- Inspection régional des Eaux et Forêts (IREF) de Dakar

Tableau 3- 3 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits dans la région de Dakar par département en 2021

Type de pépinière		Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Régie	pépinières	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4
	plants	153 820	336 652	39 056	134 215	175 000	453 060	22 043	60 993	389 919	984 920
Villageoises	pépinières	10	10	-		0	8	-		10	18
	plants	35 100	16 690	-		**0**	98 500			35 100	115 910
Total	**pépinières**	**11**	**11**	**1**	**1**	**1**	**9**	**1**	1	14	**22**
	plants	**188 920**	**353 342**	**39 056**	**134 215**	**175 000**	**551 560**	**22 043**	**60 993**	**425 019**	**1 100 110**

Source : Données 2020-2021 de l'IREF/Dakar

Tableau 3- 4 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par département en 2021

Espèces	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Forestières	102 856	266 334	24 556	**90 639**	135 500	**343 527**	19 000	**38 098**	**281 912**	**739 360**
Fruitières		0	916	**6 226**	6 500	**85 793**		**14 598**	**7 416**	**106 617**
Fruitières forestières	3 984	**468**	5 164	**12 153**	6 000	**36 714**		1 614	**15 148**	**50 949**
Ornementales	82 080	**86 540**	8 420	**25 197**	27 000	**85 526**	3 043	**6 683**	**120 543**	**203 184**
Total	**188 920**	**353 342**	**39 056**	**134 215**	**175 000**	**551 560**	**22 043**	**60 993**	**425 019**	**1 100 110**

Source : Données 2020-2021 de l'IREF/Dakar

Tableau 3- 5 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de pépinière en 2020

Type de plantation	Espèces								Total	
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régie	259 412	92,0	7 416	100,0	15 148	100,0	107 943	89,6	**389 919**	91,7
Privé / Individuelle	22 500	8,0	0	0,0	0	0,0	12 600	10,4	**35 100**	8,3
Total	**281 912**	100,00	**7 416**	100,0	**15 148**	100,0	**120 543**	100,0	**425 019**	100,0

Source : Données 2020-2021 de l'IREF/Dakar

III.3 Conditions climatiques

A Dakar, la température varie entre 17 et 25° C (degrés Celsius) de décembre à avril et de 27 à 30 ° C de mai à novembre. Néanmoins, pendant une bonne période de l'année, la région est caractérisée par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime issu de l'anticyclone des Açores, d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Sa direction principale varie du Nord-Nord-Ouest au Nord-Nord-Est. Toutefois, le harmattan, qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

Concernant la pluviométrie, elle est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois : de juin à octobre. Elle est marquée, d'une part, par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace et, d'autre part, par une faiblesse des quantités d'eau enregistrées.

En 2020, les premières pluies enregistrées dans la région de Dakar ont été observées au cours du mois de juillet avec un arrosement de 78mm. En aout, cette pluviométrie est passée à 103 mm avant d'atteindre son pic au mois de septembre (245 mm). Enfin, au dernier mois de pluviométrie (octobre), la région a été arrosée à seulement 32 mm. Ainsi, de façon générale, la pluviométrie de l'année 2020 a été satisfaisante puisque les cumuls obtenus ont dépassé les valeurs normales attendues. Néanmoins, cette pluviométrie de 2020 n'est pas meilleure que celle 2019 car le volume des précipitations a chuté globalement de 5%. Cette baisse a été notée particulièrement durant les mois d'aout et d'octobre.

Au titre de l'année 2021, les premières pluies sont apparues un peu plus tôt (au mois de juin avec 14,7mm). Elles sont suivies d'une période creuse au mois de juillet (1,4mm). La pluviométrie a atteint son pic au mois d'aout avec un volume de 310,2 mm avant de descendre jusqu'aux 144,1mm au mois de septembre. Enfin, au dernier mois de pluviométrie (octobre), la région a été arrosée à seulement 17,9 mm.

En somme, en 2021, le volume des précipitations enregistré dans la région est de 488,3 mm. Il a connu une hausse de 6,6% en comparaison à l'hivernage de 2020, où le volume d'eau se situait à 458,0 mm.

Pour l'ensoleillement, la région de Dakar a enregistré une durée moyenne d'ensoleillement de 8 heures par jour soit plus de 2500 heures sur toute l'année 2020. Le mois de janvier a été particulièrement le mois le plus frais avec seulement 76 heures d'ensoleillement (environ 3 heures par jour) sachant que le nombre d'heures moyen de soleil pour la majorité des autres mois est supérieur à 250. A l'opposé, le pic d'ensoleillement a été relevé durant le mois de mai où le soleil a pointé pendant 304 heures. Ils s'en suivent respectivement les mois d'octobre (292 heures), d'avril (289 heures) et de mars (279 heures).

Définitions :

- **Microclimat** : Ensemble des conditions climatiques d'un espace homogène très restreint et isolé de son environnement général.
- **Alizé maritime** : c'est un climat constamment humide, frais voire froid en hiver, et marqué par une faible amplitude thermique diurne. Son domaine est une frange côtière qui s'amenuise au sud avec la remontée de la mousson, mais qui se maintient pendant presque toute l'année au nord du Cap-Vert.

En savoir plus :

.

- http://www.anacim.sn/produits-du-gtp
- *https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2020/dakar-yoff/valeurs/61641.html (visité le 17/05/2021)*
- Bulletins agro météorologique décadaire de l'ANACIM de l'année 2020 (disponible surhttp://www.anacim.sn/produits-du-gtp/)

Tableau 3- 6: Evolution de la pluviométrie de 2010 à 2021 durant la période hivernale (en millimètre)

Mois/ Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021-2020 (en %)
Juin	24,0	2,5			-		-	-	0,0	0,0	0,0	14,7	-
Juillet	57,0	20,0	53,0	49,0	-	73,3	88,4	50,0	0,0	0,0	78,2	1,4	-98,2
Août	148,5	142,5	314,0	293,0	98,0	193,2	123,3	193,3	73,4	206,3	103,3	310,2	200,3
Septembre	187,00	73,5	105,5	249,5	89,0	173,2	104,3	97,3	137,0	209,5	244,5	144,1	-41,1
Octobre	30,0	4,5	-	18,5	-	12,5	0,0	15,7	21,6	65,1	32,0	17,9	-44,1
Total	**446,5**	**243,0**	**472,5**	**610,0**	**187,0**	**452,2**	**316,0**	**356,3**	**232,0**	**480,9**	**458,0**	**488,3**	6,6

Source : Bulletins agro météorologique décadaire de l'ANACIM (disponible sur http://www.anacim.sn/produits-du-gtp/)

Graphique 3- 2: Evolution du nombre d'heures d'ensoleillement à Dakar en 2020 selon les mois

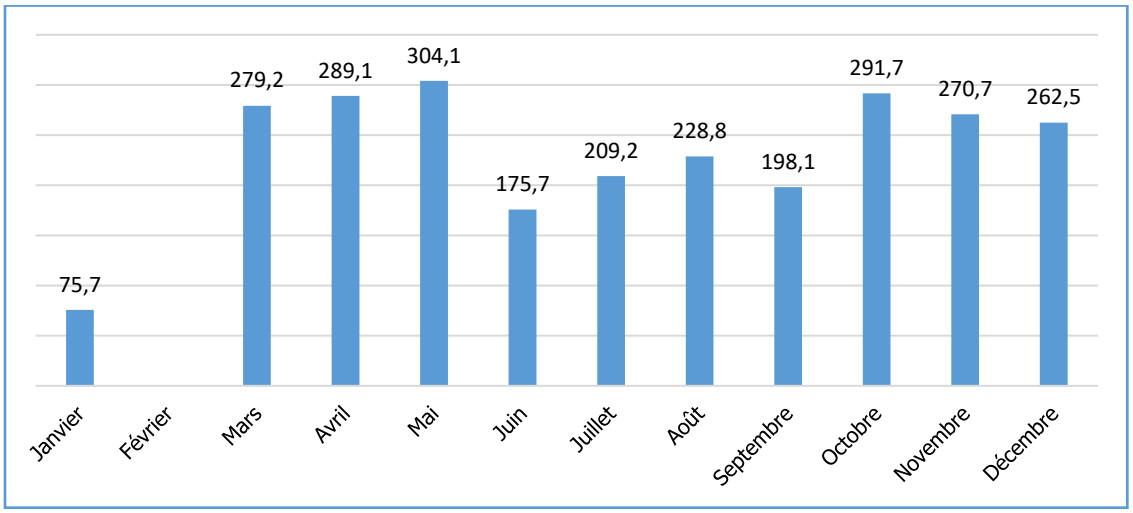

Source : https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2020/dakar-yoff/valeurs/61641.html (visité le 17/05/2021)

Graphique 3- 3 : Evolution du nombre de la température à Dakar en 2020 selon les mois

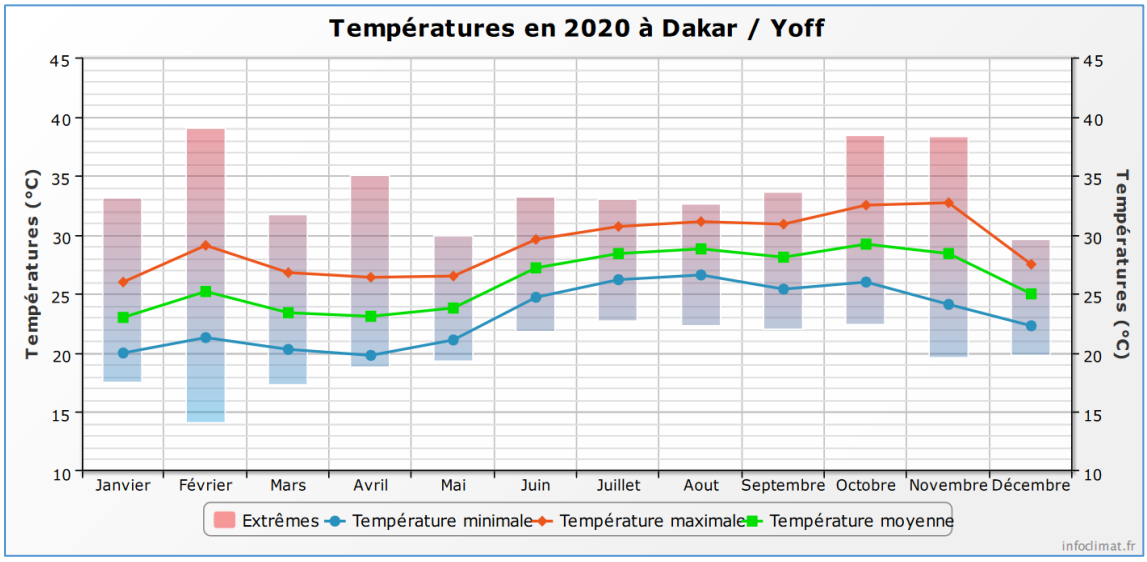

Source : https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2020/dakar-yoff/valeurs/61641.html (visité le 17/05/2021)

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

En 2021, la population en âge de travailler, dans la région de Dakar est estimée à près de 66,6%. Elle est en dessus de la moyenne nationale (61,7%) de 4,9 points de pourcentage. En 2020, cette proportion a été estimée à 59,0%.

Du côté des caractéristiques sociodémographiques, les données issues 4ème trismestre de l'Enquête nationale de l'Emplois au Sénégal (ENES) en 2020 et en 2021 ont permis d'avoir la structure de la population en âge de travailler par milieu de résidence, par sexe, par tranche d'âge et par situation matrimoniale.

En fonction du milieu de résidence, l'essentiel de la population de la région de Dakar réside en zone urbaine, soit 96,1% en 2021. A l'échelle nationale, le même constat a été fait avec plus de la moitié (53,6% en 2020) de cette population qui se trouvent dans les villes.

Cette concentration de la population en âge de travailler en milieu urbain est souvent expliquée par les opportunités économiques offertes par la région de Dakar surtout en matiére d'emploi. Selon les résultats du dernier Recensement général des Entreprises (RGE), la région de Dakar abrite près 40% des unités économiques du pays.

Outre le milieu de résidence, la population active de la région est caractérisée par une prédominance des hommes, des jeunes et des individus sans niveau d'instruction. Précisément, dans la région de Dakar, 55,3% de la population en âge de travailler sont des hommes contre 44,7% de femmes au cours de l'année 2021. Par contre, au niveau nationale, les données du 4ème trismestre de l'ENES ont montré que les femmes sont plus nombreuses (51,0% en 2020).

Par rapport au niveau d'instruction, les individus sans niveau restent prédominants aussi bien qu'au niveau national qu'au niveau régional. Ils ont représenté en moyenne 51,6% de la population active. Ensuite viennent les individus du niveau secondaire qui ont été d'une proportion de 25% de la population en âge de travailler. Les individus s'étant arrêtés juste au niveau primaire ont constitué 16,1% de la population active. Le niveau d'instruction supérieur englobe la plus faible proportion d'individus de la population active (6,6%).

Concernant les tranches d'âge, la population en âge de travailler de la région de Dakar est plus composée d'individus âgés entre 25 et 35 ans (36,3%) alors qu'au niveau national, cette proportion est à 24,9%. Les individus âgés de 36 à 45 ans ont constitué 25% de la population active de la région. Il s'en suit les personnes âgées de plus de 45 ans qui étaient à une proportion de 21,0% en 2021 dans la région de Dakar

A propos de la situation matrimoniale, la population active est majoritairement composée de mariés qui ont été estimé à 53,8% en 2020. Les célibataires ont représenté 39,2% de la population active et les divorcés/séparés/veufs 13,8% en cette même année.

Définitions :

- **Population en âge de travailler :** correspond à toutes les personnes ayant l'âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn

Tableau 4- 1 : Structure par milieu de résidence, par sexe, par âge et par niveau d'instruction de la population en âge de travailler au Sénégal en 2020

Caractéristiques sociodémographiques	En %
Milieu de résidence	
Urbain	53,6
Rural	46,4
Sexe	
Masculin	49,0
Féminin	51,0
Niveau d'instruction	
Aucun	51,6
Primaire	16,7
Secondaire	25,0
Supérieur	6,6
Tranche d'âges	
15-24	33,3
25-34	24,9
35 ans et plus	41,8
Statut matrimoniale	
Célibataires	39,2
Mariés	53,8
Divorcés/ séparés/Veufs	13,8

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2020

Tableau 4- 2 : Structure par milieu de résidence, par sexe, par âge et par niveau d'instruction de la population en âge de travailler dans la région de Dakar en 2021

Caractéristiques sociodémographiques	%
Milieu de résidence	
Urbain	96,1
Rural	3,9
Sexe	
Masculin	55,3
Féminin	44,7
Niveau d'instruction	
Aucun	51,6
Primaire	16,7
Secondaire	25,0
Supérieur	6,6
Tranche d'âges	
15-24	17,7
25-35	36,3
36-45	25,0
46 et plus	21,0

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2021

IV.2 Population en emploi rémunéré

L'importance relative des personnes en emploi reflète le dynamisme du marché du travail en termes de capacité d'absorption de la demande de travail. En sus, le taux d'emploi constitue l'indicateur par excellence pour mesurer l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et de services au sens de la comptabilité nationale.

Durant l'année 2020, seul 38,5% des personnes en âge de travailler avaient un emploi rémunéré au Sénégal. Au sortir de la crise, la région de Dakar s'est retrouvée avec un taux d'emploi de la main d'œuvre de 54,6% (en 2021).

Concernant le milieu de résidence, le taux d'emploi rénuméré enregistré en 2021 dans la région a été de 54,7% en milieu urbain et 50,6% en milieu rural. La proportion d'individus ayant un emploi rénuméré en milieu urbain a été de 96,3% et 3,7% en zone rurale.

L'analyse de la structure de la main d'œuvre selon le sexe décèle une sous-représentation des femmes au niveau national et régional. En 2020, le taux d'emploi national a été de 49,8% chez les hommes et 33,9% chez les femmes. En 2021, ce taux a été 67,5% chez les hommes et 41,5% chez les femmes dans la région de Dakar. Parallèlement, la proportion d'hommes ayant un emploi rénuméré a été de 62,1% contre 37,9% pour les femmes.

A propos de la répartition de la main d'œuvre par âge, en 2021, la proportion de la main-d'œuvre en emploi rénuméré a été plus importante chez les 25-35 ans (33,9%). Il est suivi par les 36-45 ans, (26,9%) puis par les 46 ans et plus (23,0%).

Pour le niveau d'instruction, une corrélation négative est observée à savoir plus le niveau d'étude augmente, plus le taux d'emploi remunéré diminue. En effet, en 2021, les taux d'emploi rémunéré les plus élevés sont observés chez les individus n'ayant eu aucun niveau d'instruction (38,8%) ou de niveau primaire (26,0%). Pour les personnes ayant les niveaux secondaire et supérieur, les taux d'emploi sont estimés respectivement à 24,9% et 10,4%,

S'agissant du statut, prés 43,6% des personnes en emploi rémunéré sont des salariés. Les indépendants représentent aussi une bonne partie de cette population avec 41,7%. Le reste est réparti entre les apprentis (9,1%) et les patrons ou employeurs (4,1%).

Les services constituent le secteur d'activité qui concentre plus d'emploi rémunéré soit 41,3%. Il est suivi, respectivement, par les secteurs du commerce (31,0%) et de l'industrie (25,5%). Quant à l'agriculture, elle n'a employé que 2,2% de population remunérée.

Définitions :

- **Taux d'emploi :** Le taux d'emploi mesure l'utilisation des ressources de main-d'œuvre disponibles. Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population en âge de travailler.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn

Tableau 4- 3 : taux d'emploi de la main d'œuvre par sexe, âge et niveau d'instruction en 2020 et en 2021

	Taux d'emploi (en %) au Sénégal en 2020	Taux d'emploi (en %) dans la région de Dakar en 2021
Milieu de résidence		
Urbain	42,2	54,7
Rural	33,9	50,6
Sexe		
Masculin	49,8	67,5
Féminin	27,7	41,5
Niveau d'instruction		
Aucun	40,3	
Primaire	49,8	
Secondaire	27,9	
Supérieur	35,8	
Tranche d'âges		
[15-24]	20,3	
[25-34]	42,3	
35 ans et plus	50,6	
Ensemble	**38,5**	**54,6**

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2020 et 2021

Tableau 4- 4 : Répartition de la population en emploi rémunéré par milieu de résidence sexe, âge et niveau d'instruction, statut et secteur d'activité en 2020 et en 2021

Caractéristiques sociodémographiques	Répartition (en %) au Sénégal en 2020	Répartition (en %) à Dakar en 2021
Milieu de résidence		
Urbain	60,6	96,3
Rural	39,4	3,7
Sexe		
Masculin	63,2	62,1
Féminin	36,8	37,9
Niveau d'instruction		
Aucun	53,5	38,8
Primaire	21,4	26,0
Secondaire	18,4	24,9
Supérieur	6,7	10,4
Tranche d'âges		
15-24	16,4	16,1
25-34	27,1	33,9
36-45	56,5	26,9
46 ans et plus		23,0
Statut		
Salariés		43,6
Apprentis/Stagiaires		9,1
Patrons/Employeurs		4,1
Indépendant non agricole		41,7
Indépendant agricole		1,4
Aide familiaux		0,0
Secteur d'activité		
Agriculture		2,2
Industrie		25,5
Commerce et Réparation		31,0
Services		41,3

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2020 et 2021

IV.3 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

Selon l'article L.220 du code du travail, au Sénégal, toute personne physique ou morale qui se propose d'ouvrir un établissement ou un chantier de quelque nature que ce soit, doit au préalable, en faire la déclaration auprès de l'inspection du travail. Egalement, les cas de réouverture d'établissement, de cessation d'activité, de fermeture ou de changement de statut juridique/raison sociale/adresse, doivent être déclarés. Ainsi, chaque année des centaines de déclarations de divers objets sont reçues au niveau des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS) de la région de Dakar.

Au cours de l'année 2020, les ITSS de la région de Dakar ont recueilli 734 déclarations d'établissement. A l'année 2021, ces déclarations ont été évaluées à 934. La quasi-totalité de ces déclarations ont fait l'objet d'ouverture (660 cas d'ouverture et 17 cas de réouvertures en 2020 ; 839 cas d'ouverture et 24 cas de réouverture en 2021). Les cas de fermeture et de cessation d'activité ont été respectivement au nombre de 39 et de 6 en 2020 et 50 et 9 en 2021. Le reste des autres types de déclarations d'établissement concerne les changements de statut juridique (07 en 2020 et 3 en 2021), les changements d'employeur ou de raison sociale (02 en 2020 et 01 en 2021) et le transfert (03 en 2020). Par ailleurs, il faut noter que la quasi-totalité des déclarations enregistrées dans la région ont eu lieu dans l'ITSS de Dakar qui couvre les départements de Dakar, Pikine, Keur Massar et Guédiawaye. L'inspection de Rufisque reçoit très peu de déclaration (60 en 2020 contre 53 en 2021).

Les établissements ouverts ont conduit à une création de 3 502 et 3 015 emplois respectivement en 2020 et en 2021. Quant aux établissements déclarés fermés, ils ont fait perdre 206 emplois en 2020 et 285 emplois en 2021.

S'agissant des types de contrats rencontrés sur le marché du travail, ils sont de différents types : les Contrats à Durée Indéterminée (CDI), les Contrats à Durée Déterminée (CDD), les Contrats saisonniers, les stages, les contrats pour apprentissage, ceux temporaires et d'autres non définis. Dans la région de Dakar, 41 761 contrats ont été enregistrés en 2020 avec 22 895 CDD, 11 807 CDI, 395 saisonniers, 3 000 stagières, 216 contrats d'apprentissage et 3 448 temporaires, La majeur partie de ces contrats appartiennent à des hommes (71%). En 2021, le nombre total de contrats enregistrés a été de 42 465. A cette année, le nombre de CDD a diminué de 6,8% tandis que le nombre de CDI augmenté de 18,4%.

Concernant les conflits de travail, la région de Dakar a enregistré 1 801 travailleurs concernés par des conflits individuels dont les 489 sont des femmes. Ces conflits ont eu différentes issues : certains ont été totalement conciliés, d'autres partiellement et d'autres encore pas du tout conciliés, Ainsi, plus de la moitié des conflits ont aboutis à une conciliation totale (57% des conflits ont été totalement réglés en 2020 avec 600 Procès-verbaux délivrés).

Définitions :

- **Emploi temporaire :**
- **Emploi saisonnière** : c'est un arrangement de travail temporaire adapté à des périodes de pointe précises, comme les fêtes de fin d'année, l'été ou les saisons de récolté.

En savoir plus :

- Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), édition 2020
- Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), édition 2021
- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf

Graphique 4- 1 : Nombre d'établissements ouverts et les emplois générés et ceux fermés et les emplois perdus

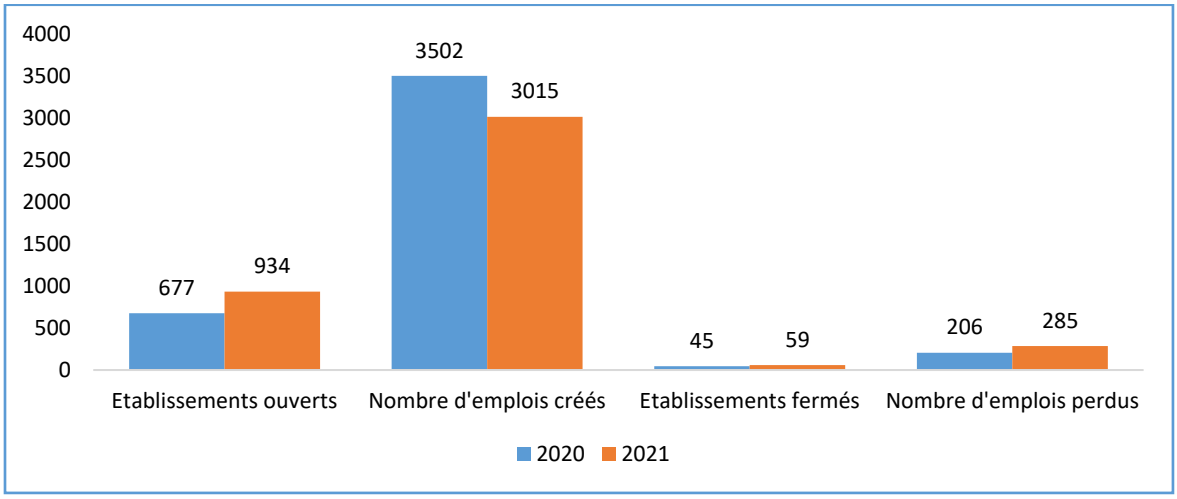

Source : Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), éditions 2020 et 2021

Tableau 4- 5 : Répartition des déclarations d'établissement par ITSS selon l'objet en 2021

Circonscription administrative	Ouverture	Réouverture	Cessation d'activité	Fermeture	Changement de statut juridique	Changement d'employeur ou de raison sociale	changement d'activité	Transfert	Total 2021	Total 2020
Dép. Dakar/Pikine/ Guédiawaye	800	19	5	51	3	1	1	1	**881**	**674**
Dép. Rufisque	39	5	4	4	0	0	1		**53**	**60**
Région de Dakar	**839**	**24**	**9**	**55**	**3**	**1**	**2**	**1**	**934**	**734**

Source : Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), éditions 2020 et 2021

Tableau 4- 6 : Evolution du nombre de contrats de travail enregistrés dans les ITSS selon le type de contrat et le sexe

	Sexe	Dakar / Guédiawaye/Pikine			Rufisque			Région		
		2020	2021	Variation en %	2020	2021	Variation en %	2020	2021	Variation en %
CDD	**Masc.**	16 209	14 032	-13,4	1046	1474	40,9	**17 255**	**15 506**	**-10,1**
	Fém.	5 425	5 483	1,1	215	355	65,1	**5 640**	**5 838**	**3,5**
	Total	**21 634**	**19 515**	**-9,8**	**1 261**	**1 829**	**45,0**	**22 895**	**21 344**	**-6,8**
CDI	**Masc.**	7 760	8 724	12,4	437	640	46,5	**8 197**	**9 364**	**14,2**
	Fém.	3 505	4 446	26,8	105	173	64,8	**3 610**	**4 619**	**28,0**
	Total	**11 265**	**13 170**	**16,9**	**542**	**813**	**50,0**	**11 807**	**13 983**	**18,4**
Saisonnier	**Masc.**	352	277	-21,3		10		**352**	**287**	**-18,5**
	Fém.	43	68	58,1		2		**43**	**70**	**62,8**
	Total	**395**	**345**	**-12,7**	**0**	**12**		**395**	**357**	**-9,6**
Stage	**Masc.**	1 584	1 755	10,8	105		-100,0	**1 689**	**1 755**	**3,9**
	Fém.	1 286	1 318	2,5	25		-100,0	**1 311**	**1 318**	**0,5**
	Total	**2 870**	**3 073**	**7,1**	**130**		**-100,0**	**3 000**	**3 073**	**2,4**
Apprentissage	**Masc.**	159	298	87,4				**159**	**298**	**87,4**
	Fém.	52	30	-42,3	5		-100,0	**57**	**30**	**-47,4**
	Total	**211**	**328**	**55,5**	**5**		**-100,0**	**216**	**328**	**51,9**
temporaire	**Masc.**	2356	2402	2,0	52		-100,0	**2 408**	**2 402**	**-0,2**
	Fém.	**1040**	**978**	**-6,0**				**1 040**	**978**	**-6,0**
	Total	3 396	3 380	-0,5	52		-100,0	**3 448**	**3 380**	**-2,0**
Ensemble	**Masc.**	28 420	27 488	-3,3	1 640	2 124	29,5	**30 060**	**29 612**	**-1,5**
	Fém.	11 351	12 323	8,6	350	530	51,4	**11 701**	**12 853**	**9,8**
	Total	**39 771**	**39 811**	**0,1**	**1 990**	**2 654**	**33,4**	**41 761**	**42 465**	**1,7**

Source : Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), éditions 2020 et 2021

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Le niveau du travail familial constitue une mesure de l'utilisation du travail non rémunéré dans la production des biens et services au sens de la comptabilité nationale. L'offre globale de travail des aides familiaux est captée à partir de la proportion des aides familiaux dans la main-d'œuvre.

En 2021, la part des travailleurs familiaux dans la main d'œuvre est estimée à 0,5% dans la région de Dakar. La part des aides familiaux dans l'offre de travail globale est plus importante en milieu rural où elle est estimée à 1,4% contre 0,5% en zones urbaines. Par rapport au sexe, le taux d'aide familiale est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (08,% contre 0,2%).

Ces taux restent très faibles par rapport à ceux du niveau national. En 2020, le taux d'aide familiale en milieu urbain a été de 3,3% contre 17,0% en milieu rural. Cependant, le niveau d'aide familial est plus élevé chez les femmes (10,6%) que chez les hommes (8,0%). Aussi, il apparait qu'au niveau national, le taux d'aide familial est plus important chez les individus sans niveau d'instruction (11,9%) et ceux âgés de moins de 25 ans (23,3%). Pour les autres niveaux d'instruction, les taux d'aide familial ont été respectivement de 7,6% pour les individus du niveau secondaire, 5,2% pour le niveau primaire et 0,8% pour le niveau supérieur. Quant autres tranches d'âge, le taux d'aide familial a été de 9,0% chez les 25-34 ans et 3,5% chez les personnes âgées de 35 et plus.

A propos des caractéristiques sociodémographiques des travailleurs familiaux, il est constaté que le recours à la main d'œuvre familiale demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, en 2020, près de huit aides familiaux sur dix (77,5%) résident en milieu rural au Sénégal. La prépondérance du travail familial en zone rurale pourrait être liée à l'importance de la main-d'œuvre agricole. En revanche, dans la région de Dakar, la plupart des travailleurs familiaux habitent en milieu urbain (89,2%). A l'image du taux d'emploi, les travailleurs familiaux sont majoritairement des hommes (50,3% au Sénégal en 2020 et 83,4% à Dakar en 2021). Aussi, les aides familiaux sont majoritairement constitués de jeunes et de personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction. En effet, globalement, 78,3% des aides familiaux sont des jeunes (15-34 ans) et 73,3% d'entre eux n'ont aucun niveau d'instruction (au Sénégal en 2020).

Egalement, la quasi-totalité des aides familiaux se trouvent dans les secteurs du commerce et de l'agriculture. En effet, ces deux secteurs de l'économie utilisent à eux seuls 92% des aides familiaux de la région en 2021. Le secteur du commerce emploie 57,1% travailleurs familiaux et le secteur de l'agriculture 35,0%.

Définitions :

- **Aide familial :** c'est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération**.**

En savoir plus :

https://www.ansd.sn

Tableau 5- 1 : Part des travailleurs familiaux dans la main-d'œuvre par milieu de résidence et sexe

	Taux d'aide familial (en %) au Sénégal en 2020	Taux d'aide familial (en %) dans la région de Dakar en 2021
Milieu de résidence		
Urbain	3,3	0,5
Rural	17,0	1,4
Sexe		
Masculin	8,0	0,8
Féminin	10,6	0,2
Niveau d'instruction		
Aucun	11,9	
Primaire	5,2	
Secondaire	7,6	
Supérieur	0,8	
Tranche d'âges		
[15-24]	23,3	
[25-34]	9,0	
35 ans et plus	3,5	
Ensemble	**9,0**	**0,5**

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2020 et 2021

Tableau 5- 2 : Répartition des aides familiaux par milieu de résidence, sexe, âge et niveau d'instruction

Caractéristiques sociodémographiques	Répartition (en %) au Sénégal en 2020	Répartition (en %) à Dakar en 2021
Milieu de résidence		
Urbain	22,5	89,2
Rural	77,5	10,8
Sexe		
Masculin	50,3	83,4
Féminin	49,7	16,6
Niveau d'instruction		
Aucun	73,3	45,3
Primaire	13	19,4
Secondaire	13,4	35,3
Supérieur	0,3	0,0
Tranche d'âges		
15-24	51,7	61,8
25-34	26,6	38,2
36-45	21,7	0,0
46 ans et plus		0,0
Secteur d'activité		
Agriculture		35,0
Industrie		0,7
Commerce et Réparation		57,1
Services		7,2

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2020 et 2021

V.2 Chômage

Les personnes au chômage constituent la composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. Le taux de chômage évalue le poids en pourcentage des chômeurs dans la main- d'œuvre. Il est défini comme le ratio : nombre de chômeurs/nombre d'actifs.

En 2020, le taux de chômage a été estimé à 22,3% au Sénégal. Au niveau de la région de Dakar, le taux de chômage a été de 17,6% en 2021. Le niveau du chômage diffère selon le milieu de résidence. Il est plus accentué en zone rurale où il se situe en moyenne à 19,6% contre 17,5% en zone urbaine. Ces taux sont plus élevés au niveau national. En effet, en 2020, le taux de chômage en milieu rural a été de 23,0% contre 21,7% en milieu urbain.

Par rapport à l'âge, le taux de chômage est très élevé chez des jeunes âgés de 25 à 35 ans où il a touché, en 2021, 47,2% de cette population. Egalement, les jeunes de 15 à 24 ans ne sont pas épargnés où 24,2% de cette population est au chômage. En outre, il touche aussi davantage les femmes avec un taux estimé à 30,3% soit plus du quadruple de celui des hommes évalué à 7,3%. A l'échelle nationale, le taux de chômage a été de 26,0% chez les jeunes d e15 à 24 ans et 27,9% chez ceux de 25 à 34 ans en 2020. Aussi, comme dans la région de Dakar, le chômage atteint davantage les hommes que les femmes (13,7% contre 33,2% en 2020).

A propos de la répartition des chômeurs selon les caractéristiques sociodémographiques, les résultats de l'Enquête nationale de l'Emploi au Sénégal ont montré que les personnes en chômage sont plus nombreuses dans les zones urbaines avec 55,4% au Sénégal au cours de l'année 2020. Par contre, dans la région de Dakar, la quasi-totalité des personnes en chômage résident en milieu urbain (95,7% en 2021). La main-d'œuvre au chômage est majoritairement composée de femmes (77,1% à Dakar en 2021 et 68,3% au Sénégal en 2020).

Par rapport au niveau d'instruction, les taux les plus élevés sont observés chez les personnes ayant les niveaux d'enseignement primaire (27,8%), secondaire (26,7%) et chez les personnes ayant aucun niveau d'instruction (26,0%). Le taux de chômage chez les individus avec un niveau d'étude supérieur est moins important par rapport aux autres niveaux. Il est estimé à 19,5% dans la région de Dakar en 2021. Comparativement avec les proportions du niveau national, la majeure partie des chômeurs sont sans niveau d'instruction (55,1% en 2020).

La main-d'œuvre au chômage est majoritairement composée de jeunes et de personnes ayant un faible niveau d'instruction. En effet, près de sept chômeurs sur dix (68,3%) sont des femmes, six sur dix (63,9%) sont des jeunes et près huit sur dix (73,8%) ont au plus le niveau primaire. La proportion des chômeurs qui ont les niveaux supérieurs est estimée à 5,8%.

Définitions :

- **Personnes au chômage** : constituent la composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services, Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :
  a) "sans travail", c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
  b) "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;
  c) "à la recherche d'un travail" sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte.

En savoir plus :

https://www.ansd.sn

Tableau 5- 3 : Taux de chômage par milieu de résidence et sexe dans la région de Dakar en 2021

	Taux de chômage (en %) au Sénégal en 2020	Taux de chômage (en %) dans la région de Dakar en 2021
Milieu de résidence		
Urbain	21,7	17,5
Rural	23,0	19,6
Sexe		
Masculin	13,7	7,3
Féminin	33,2	30,3
Niveau d'instruction		
Aucun	22,9	
Primaire	19,8	
Secondaire	22,0	
Supérieur	26,0	
Tranche d'âges		
[15-24]	26,0	
[25-34]	27,9	
35 ans et plus	17,3	
Ensemble	**22,3**	**17,6**

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2020 et 2021

Tableau 5- 4 : répartition des chômeurs par milieu de résidence, sexe, niveau d'instruction et tranches d'âges dans la région de Dakar en 2021

Caractéristiques sociodémographiques	Répartition des personnes en chômage (en %) au Sénégal en 2020	Répartition des personnes en chômage (en %) à Dakar en 2021
Milieu de résidence		
Urbain	55,4	95,7
Rural	44,6	4,3
Sexe		
Masculin	31,7	22,9
Féminin	68,3	77,1
Niveau d'instruction		
Aucun	55,2	26,0
Primaire	18,6	27,8
Secondaire	20,5	26,7
Supérieur	5,8	19,5
Tranche d'âges		
15-24	23,5	24,2
25-34	40,4	47,2
36-45	36,1	16,8
46 ans et plus		11,9

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2020 et 2021

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement équipement des ménages

Le logement est l'une des dimensions majeure sur les questions relatives à la pauvreté en conditions de vie. Indicateur de mesure du niveau de vie de la population, l'accés au logement est inscrit dans le droit social et économique à l'echelle internationale par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Ce droit est souvent interprété comme un droit à un logement fourni par l'État. D'ailleurs, selon le Comité des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels, un État dans lequel un nombre significatif d'individus est privé d'un refuge de base et d'un logement manque de prime abord à ses obligations

Au Sénégal le droit au logement est considéré comme fondamental par la constitution. D'ailleurs, le Plan Sénégal Emergent positionne l'habitat et le cadre de vie dans les piliers fondamentaux du cadre stratégique de développement économique et social du pays.

A Dakar, l'habitat témoigne une surdensification des quartiers centraux ou proches du centre-ville engendrant souvent des restructurations et des déguerpissement de la population. En 2019, 49,43% des ménages de la région vivent dans des maisons à étage. Les maisons basses abritent, aussi, un bon nombre de ménages de la capitale (46,2%). Les appartements constituent un mode de logement peu développé et n'accueillen,t que 3,5% des ménages de la région.

Certes, selon le statut d'occupation du logement, plus de deux ménages sur cinq (46,4%) disposent d'un acte ou titre de proprété dans la région en 2019. Toutefois, les ménages locataires sont assez considérables dans la région. En effet, ils representent 42,05% des ménages de Dakar. L'accés au logement gratuit, via un parent ou un ami, concerne 7,7% des ménages de la région. Et, les ménages proprietaires, sans titre ou acte de proprété, ne constituent que 2,43% dans la capitale.

La provenance de l'eau de boisson révele une bonne couverture des robinets sur le territoire régional. En 2019, plus de quatre ménages sur cinq se servent du robinet dans le logement ou dans la cour pour disposer de l'eau de boission. Précisément, ce chiffre de 70,2% pour le robinet dans le logement et 14,0% pour le robinet dans le cour. Egalement, les bornes fontaines alimentent eniron 4,6% des ménages en eau de boisson. toutefois des disparités sont notées selon le milieu de residence. Seul, 50% des ménages de la zone rurale sont desservies en eau de boisson provenant des robinets. Les bornes fontaines (19%) et les puits ouverts ailleurs (6,9%) constituent aussi des sources d'accés dans cette partie de la région en 2019.

L'assainisement dans la région de Dakar, notamment le mode d'evacuation relance la problématique de la gestion des eaux usées dans la capitale. En 2019, 27,6% des ménages à Dakar déversent les eaux usées dans la rue ou dans la nature et 6,3% creusent des trous dans la parcelle pour le vidange. Seul 35,7% des ménages utilisent les égouts comme mode d'évacuation. Les puisards ou fosses modernes sont, egalement, recourus, à cet effet, par 23,5% des ménages.

La cuisson à Dakar se fait principalement à l'aide du Gaz en 2019. En effet, 76,6% des ménages de la région utilisent le gaz comme combustibles pour la cuisson. Le charbon est, aussi, employé dans ce cadre par 20,0% des ménages de la région.

Définitions :

- Logement : local à usage d'habitation

En savoir plus :

- https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2006-2-page-21.htmhttps://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Housing/IndigenousPeoples/States/Senegal.pdf
- https://journals.openedition.org/com/6913?lang=en

Graphique 6- 1 : Répartition des ménages de la région de Dakar selon le type du logement occupé (%)

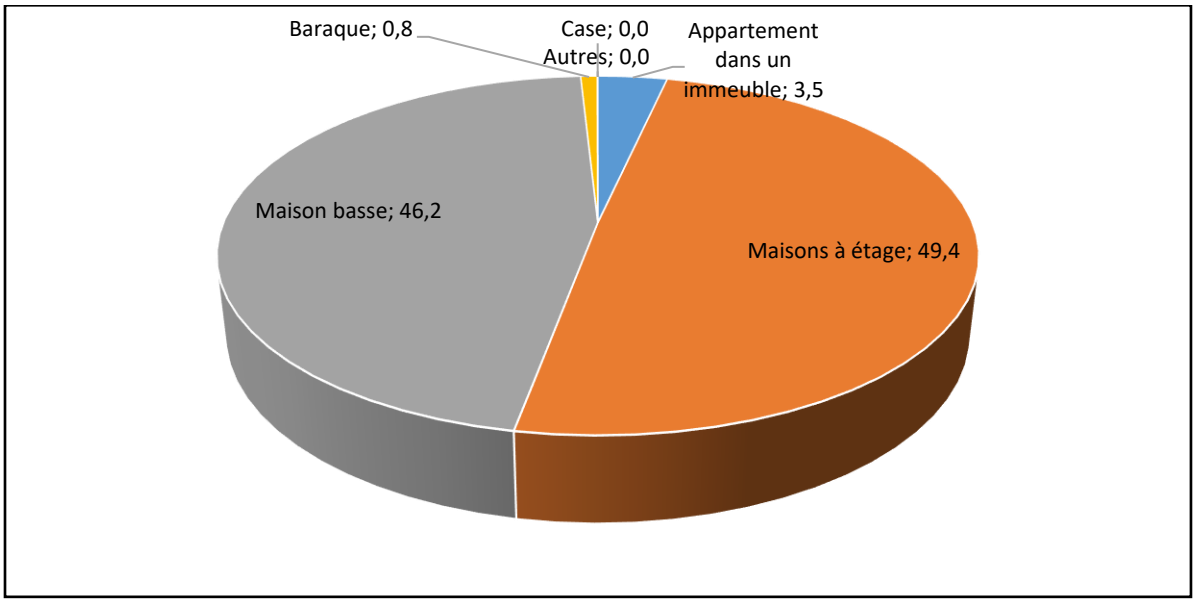

Source : ANSD, EHCVM, 2019

Tableau 6- 1 : Répartition des ménages de la région de Dakar selon le statut d'occupation du logement (%)

Statut d'occupation	Propriétaire/Copropriétaire avec titre ou acte de propriété	Propriétaire/Copropriétaire sans titre ou acte de propriété	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement (parents, amis)	Autre	Total
Dakar	46,4	2,4	42,1	0,8	7,7	0,6	100,0

Source : ANSD, EHCVM, 2019

Tableau 6- 2 : Répartition des ménages de Dakar selon la source d'accès à l'eau de boisson au niveau régional et par milieu de résidence

Source d'accès à l'eau de boisson	Robinet dans le logement	Robinet dans la cour	Robinet du voisin	Borne fontaine/ Robinet	Puits ouvert ailleurs	Puits couvert dans la	Puits couvert ailleurs	Eau en bouteille	Vendeur ambulant	Autre (à préciser)
Dakar	70,2	14,0	7,8	4,6	0,3	0,03	0,2	2,3	0,3	0,3
Urbain	71,0	14,4	7,6	4,1	0,1	0	0,2	2,4	0	0,3
Rural	48,6	2,1	12,3	19,0	6,9	0,8	0	0,8	7,9	1,6

Source : ANSD, EHCVM, 2019

Tableau 6- 3 : Répartition des ménages de Dakar selon le Mode d'évacuation des eaux usées (%)

Mode d'évacuation des eaux usées	Puisard (fosse moderne)	Égout	Trou dans la parcelle	Dans la rue/Nature	Autre	Total
Dakar	23,5	35,7	6,3	27,5	7,0	100,0

Source : ANSD, EHCVM, 2019

Tableau 6- 4 : Répartition des ménages de Dakar selon le type de combustible utilisé pour la cuisson (%)

Type de combustibles	Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Electricité	Pétrole/ huile	Déchets d'animaux	Autre	Total
Dakar	0,9	0,8	20,02	76,6	0,5	0	0	1,7	100,0

Source : ANSD, EHCVM, 2019

VI.2 Accès à Internet

À l'ère du numérique, l'accès à l'Internet est devenu vital pour la libre circulation de l'information selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Pour le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Le manque d'accès à l'internet est synonyme d'exclusion. En réalité, selon l'agence onusienne, il réduit les possibilités d'accès à l'information disponible en ligne, à des ressources d'apprentissage et à la formation à distance.

A l'echelle planétaire, les chiffres de connexion à internet sont impréssionnants. Environ, 74 500 gigabytes de données sont envoyés à chaque seconde à travers le monde. Pourtant, les défis relatifs à la connectivité des populations à l'écart sont extrêmement complexes. L'accès à internet reste un privilège, et seul 40% de la population mondiale auraient accès à une connexion Internet d'après une étude de Fcaebook.

Au Sénégal, l'accés à internet constitue un pillier de développement économique et social du pays et 7,3 millions de Sénégalais, soit 47% de la population, sont connectés. En outre, le Plan Sénégal numérique 2025 a précisément vocation à améliorer la couverture numérique du territoire à l'horizon 2025.

A Dakar, la connectivité se fait beaucoup plus via ADSL, soit 37,0% des ménages de la région en 2019. Egalement, les ménages de la capitale, utilisent le réseau téléphhonique commuté (modem) ou l'accés mobile comme les clés internet, le wifi pour accéder à internet. Ils sont respectivement 32,1% et 30,9% pour ce type de connexion.

Il faut signaler que le mode de connectivité varie en fonction du milieu de residence. En effet, les ménages de la zone urbaine de la région se connectent à internet beaucoup plus via ADSL (37,1%) ; tandis que, l'accés à internet à travers le reseau téléphonique prédomine au sein des ménages (44,1%) de la zone rurale. Neanmoins, les autres types de connexions demeurent assez utilisés par les ménages de la région en 2019.

Définitions :

- **Internet** : Ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et àdes serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP) (Insee)
- **UNESCO** : organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- **UNICEF** : Fonds des Nations unies pour l'enfance
- **Gigabytes** : Multiple de l'octet d'unité pour l'information numérique

En savoir plus :

- https://www.blogdumoderateur.com/acces-internet-population-monde/
- https://journals.openedition.org/ries/9703
- https://www.unesco.org/fr/articles/lere-numerique-lacces-linternet-est-devenu-vital-pour-la-libre-circulation-de-linformation
- https://www.presidence.sn/actualites/quen-est-il-de-la-couverture-reseau-au-senegal-_1815
- https://senegalservices.sn/actualite/taux-dacces-a-internet-seuls-4-des-menages-connectes

Tableau 6- 5 : Répartition des ménages de Dakar selon type de connexion internet utilisé en 2019 dans la région de Dakar

type de connexion internet	Réseau téléphonique commuté (modem)	ADSL	Accès Mobile (clé internet, Wi-Fi, etc.)	Fibre optique (Haut débit)	Satellite	Total
Dakar	32,1	37,0	30,9	0,0	0,0	100,0
Urbain	32,0	37,1	30,9	0,0	0,0	100,0
Rural	44,1	28,0	28,0	0,0	0,0	100,0

Source : ANSD, EHCVM, 2019

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

L'approvisionnement des populations en eau est une réelle préoccupation pour les autorités. Face à la demande croissante, l'Etat a mis en place des politiques dans le secteur de l'eau permettant de venir à bout du déficit.

La gestion courante du secteur est assurée par les deux entités issues de la réforme institutionnelle réalisée par le PSE à savoir : la SONES et la SEN'EAU.

La région de Dakar dispose globalement des ressources en eau relativement suffisantes pour l'alimentation de la population. A ce titre, la production en eau s'élève à 127 185 709 m^3 en 2020. Cette production affiche une légère hausse de 1% par rapport à 2019 où elle se situait à 125 682 946 m^3. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la quantité en m^3 de la production en eau des départements de Dakar (5%) et Rufisque (1%) en 2020. Dans les départements Guédiawaye et Pikine, la quantité d'eau produite a baissé de 5% à cette année. Outre la production, la consommation affiche cette même tendance haussière en 2020. En effet, elle a augmenté de 4%, passant de 100 056 244 m^3 en 2019 à 104 340 474 m^3 en 2020. L'augmentation du volume de consommation est étroitement liée à l'accroissement de la population car la région de Dakar est une zone de destination surtout pour l'immigration dans la sous-région et l'exode rural pour les localités voisines.

Par ailleurs, la région dispose toujours d'un seul réseau d'Adduction à l'Eau Potable (AEP). S'agissant de la longueur du réseau dans la région, elle s'étend sur 7 783 783 mètres en 2020. Ce chiffre témoigne une extension de 9 911 mètres en 2020 par rapport à 2019 où elle ne couvrait que 7 773 872 mètres. Cette extension du réseau s'est fait sentie dans tous les départements et particulièrement à Rufisque (0,29%).

En 2020, la région de Dakar abrite 505 740 clients abonnés à la société SEN'EAU. Ce chiffre a progressé de 5% par rapport à l'année précédente où la SEN'EAU comptait 479 640 abonnés dans la région. Selon les départements, Dakar concentre le plus grand nombre de clients avec 188 375 abonnés en 2019 et 197 131 d'abonnés en 2020, soit en moyenne 39% des abonnés. Il est suivi des départements de Pikine et Guédiawaye et de la banlieue du département de Dakar, où résident 37% des clients de la SEN'EAU durant cette période (179 595 abonnés en 2019 et 185 887 abonnés en 2020). Quant au département de Rufisque, les clients sont au nombre de 11 670 abonnés en 2019 et 122 722 abonnés en 2020.

Au titre du profil des clients, plus de 98% des abonnés de la SEN'EAU sont privés. Il s'ensuit les clients de types affaires (1,3%) et les officiels (0,5%). En outre, plus de 82% de la consommation en eau sont enregistrées chez les privés.

Définitions :

- **SONES** : Elle est responsable de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et de la maitrise d'ouvrage des investissements, du contrôle la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public.
- **Sen'Eau** : elle est chargée de l'exploitation de l'entretien, du renouvellement de l'infrastructure et du matériel d'exploitation ainsi que du recouvrement des factures d'eau.
- L'**adduction d'eau potable** comprend toutes les opérations de puisage et de transport de l'eau depuis la source d'approvisionnement jusqu'au compteur d'eau du distributeur ou de la compagnie, Quant à la potabilité de l'eau, celle-ci requiert des traitements qui nécessitent contrôles et analyses dans un cadre sanitaire réglementé.

En savoir plus :

- https://assainissement,ooreka,fr/astuce/voir/616887/adduction-d-eau-potable
- Données 2020, SEN'EAU
- Https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf

Tableau 7- 1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription Administrative	Année	Nombre de réseaux d'adduction à l'eau Potable (AEP)	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m^3)	Consommation (m^3)
Département de Dakar	2019		2 952 134	61 667 358	47 439 875
	2020		2 954 234	64 731 951	48 098 201
	Variation en %		0,1	5,0	1,4
Département de Pikine et Guédiawaye	2019		2 223 569	32 985 271	30 306 717
	2020		2 223 907	31 189 429	31 351 059
	Variation en %		0,0	-5,4	3,5
Département de Rufisque	2019		2 598 169	31 030 317	22 309 652
	2020		2 605 642	31 264 329	24 891 214
	Variation en %		0,3	0,8	11,6
Région de Dakar	2019	1	7 773 872	125 682 946	100 056 244
	2020	1	7 783 783	127 185 709	104 340 474
	Variation en %		0,1	1,2	4,3

Source : Données 2020, SEN'EAU

Tableau 7- 2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons (m^3)	Nb abonnés	Cons (m^3)	Nb abonnés	Cons (m^3)	Nb abonnés	Cons (m^3)
Dakar	2019	1 545	4 606 289	1 705	6 048 782	185 125	36 784 804	188 375	47 439 875
	2020	1 526	4 260 141	1 703	6 084 739	193 902	37 753 321	197 131	48 098 201
	Variation en %	-1,2	-7,5	-0,1	0,6	4,7	2,6	4,7	1,4
Département de Dakar (banlieue) Pikine/Guédiawaye	2019	1603	2 027 292	515	992 376	177 477	27 287 118	179 595	30 306 786
	2020	1622	1 906 004	521	1 014 923	183 744	28 430 063	185 887	31 350 990
	Variation en %	1,2	-6,0	1,2	2,3	3,5	4,2	3,5	3,5
Rufisque	2019	3 700	5 123 880	312	552 401	107 658	16 633 371	111 670	22 309 652
	2020	3 667	4 885 199	325	545 758	118 730	19 460 257	122 722	24 891 214
	Variation en %	-0,9	-4,7	4,2	-1,2	10,3	17,0	9,9	11,6
Région de Dakar	2019	6 848	11 757 461	2 532	7 593 559	470 260	80 705 293	479 640	100 056 313
	2020	6 815	11 051 344	2 549	7 645 420	496 376	85 643 641	505 740	104 340 405
	Variation en %	-0,5	-6,0	0,7	0,7	5,6	6,1	5,4	4,3

Source : Données 2020, SEN'EAU

VII.2 Assainissement

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est l'opérateur public en charge de la maîtrise d'ouvrage, de l'exploitation, de la maintenance et du développement des installations collectives et individuelles d'assainissement d'eaux usées et pluviales dans les grands centres urbains.

L'ONAS est administré par un conseil d'administration comprenant des membres de certains ministères, et des représentants des maires et ceux des usagers et des travailleurs, il est dirigé par un Directeur Général.

Le réseau d'assainissement établi dans la région de Dakar par l'ONAS s'étend sur 1 358 476 mètres en 2020. Il s'est légèrement agrandi de 0 ,1% cette année par rapport 2019, où il couvrait 1 356 416 mètres. En outre, plus de 72% du réseau d'assainissement se trouvent dans le département de Dakar.

Pour le taux d'accès à l'assainissement, il est de 32% dans la région de Dakar. Cet indicateur affiche une baisse de 0,02% en comparaison à 2019 où il se situait à 33% dans la région. En plus, cet indicateur affiche des disparités énormes en fonction du département. Ainsi, le département affiche un taux d'accès de plus de 70% alors que dans les autres départements, cet indicateur n'atteint même pas les 20% (Guédiawaye 16%, Rufisque 14% et Pikine 5%).

Concernant le traitement des eaux usées, le taux est à 64% dans la région en 2020. Il a progressé de 7% cette année par rapport à 2019 où il se situait à 60%. Hormis le département Dakar (61%), toutes les eaux usées de la région ont été totalement traitées.

S'agissant de la dépollution de l'eau dans la région, le taux est à 38%, soit une hausse de 2% par rapport à l'année précédente (36,7%), Et les départements de Pikine et de Rufisque enregistrent les indicateurs les plus élevés avec respectivement 90% et 84% en 2020, Le département de Dakar présente le taux de dépollution le plus faible de la région avec 33% en 2020.

En somme, Dakar demeure la région avec les meilleurs taux d'accès par rapport à l'intérieur du pays. Pourtant, l'assainissement par réseaux collectif et semi collectif est encore très peu développé dans la région. L'ONAS semble avoir un penchant pour les ouvrages individuels moins coûteux à réaliser. Malgré, les importants efforts réalisés pour l'amélioration du cadre de vie des populations, les inondations rendent la région de Dakar invivable en période d'hivernage.

Définitions :

- **ONAS :** C'est un établissement public à caractère industriel et commercial chargé de la gestion du secteur de l'assainissement, Il a été créé par la loi n° 96-02 du 22 Février 1996, et organisé par le décret 96-667 du 07 Août 1996.
- **Accès à l'assainissement :** L'Accès à l'assainissement est un indice qui désigne le pourcentage de la population qui dispose d'installations d'évacuation des excréments au moins suffisantes pour éviter tout contact entre les excréments et les humains, les animaux et les insectes.

En savoir plus :

- https://www,eau-assainissement,gouv,sn/le-ministere-1.html
- https://onas.sn/

Tableau 7- 3 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'assainissement existants	Longueur réseaux d'assainissement existants (m)	Nombre d'abonnés	Taux d'accès	Taux de traitement des eaux usées	Taux de dépollution de l'eau
Dakar	2019		978685	945590	71,3	55,0	31,8
	2020		978685	945590	70,0	60,5	33,1
Guédiawaye	2019		91486	61560	16,1	100,0	92,0
	2020		91486	61560	15,7	100,0	82,4
Pikine	2019		156821	77930	5,8	100,0	79,6
	2020		156821	80590	5,8	100,0	90,2
Rufisque	2019		129484	62010	14,1	100,0	79,9
	2020		131484	63260	14,0	100,0	83,7
Région Dakar	2019		1356476	1147090	32,8	59,7	36,7
	2020		1358476	1151000	32,2	63,9	37,5

Source : Données 2020, ONAS

VII.3 Sources d'énergie des ménages

L'accès à l'énergie est essentiel au développement social et économique. D'ailleurs, le septième Objectif de Développement durable (ODD) consiste à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables ». Auparavant, l'initiative Sustainable Energy for All de l'ONU, lancé en 2011, vise à atteindre 100% d'accès à l'électricité en 2030,

Aujourd'hui, l'accés à l'energie est devenu un enjeu beaucoup plus réel dans le contexte de la la maîtrise du réchauffement climatique surtout en Afrique. En effet, il est de plus en plus question, de favoriser la transition énergetique avec l'essor des energies renouvelables dans le mix energetique.

Au Sénégal, l'accès universel à une énergie en qualité et en quantité suffisantes, à moindre coût et durabl constitue un objectif majeur du gouvernement, à l'horizon 2025. Le Plan Sénégal émergent (PSE) a consacré l'accès universel à l'énergie comme une priorité afin de réduire les inégalités entre zones rurales et urbaines.

A Dakar, en 2019, plus de quatre ménages sur cinq utilisent l'electricité réseau comme source d'éclairage. Et, l'electricité générale couvre les besoins en matiére d'éclairage de 10,4% des ménages de la région. La Lampe à pile ainsi que la Paraffine, le Bois, la Planche ou la plaque solaire demeurent rarement utilisé par les ménages de la région comme source d'éclairage.

L'electricité demeure la source d'éclairage par excellence des ménages dans les zones urbaines et rurales de la capitale sénégalaise. Précisement, 87,3% des ménages du milieu urbain dakarois et 63,3% de la zone rurale utilisent l'electricité réseau pour l'éclairage. L'electricité générale est utilisée dans 26,56% des ménages ruraux et 9,89% des ménages urbains de la région.

Selon le type d'abonnement, le compteur classique constitue le plus fréquent pour l'accés à l'electricité des ménages de la région. Mieux, 69,6% des ménages de Dakar disposent de ce genre de compteur dans leurs foyers. Les compteux avec carte prépayée sont aussi recourus par 28,62% des ménages comme type d'abonnement. La région compte aussi 1,03% de ménages ne disposant pas de compteur.

Il est important de signaler que le mode d'abonnement varie en fonction de la zone residence. La zone urbaine de Dakar abrite davantage de ménages ayant le compteur avec carte (49,7%), quant à la partie rurale, le compteur classique reste le type d'abonnement le plus répandu au sein de ces ménages (68,9%). Neanmoins, Dakar compte 47,46% de ménages en abonnement avec le compteur classique dans le milieu urbain et 29,26% de ménages avec compteur carte prépayée dans sa partie rurale en 2019.

Définitions :

- Rechauffement climatique : phénomène global de transformation du climat caractérisé par une augmentation générale des températures moyennes, modifiant durablement les équilibres météorologiques et les écosystèmes.
- Transition energetique : l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie
- Energie renouvelable : énergie provenant de sources naturelles qui se renouvellent à un rythme supérieur à celui de leur consommation
- Mix energetique : épartition des différentes énergies primaires (hydrocarbures, nucléaire, gaz, charbon, solaire…)

En savoir plus :

- Accès à l'énergie et lutte contre le changement climatique : opportunités et défis en Afrique subsaharienne – Présentation | Cairn.info
- Consommation d'énergie et croissance économique en Afrique subsaharienne [1] | Cairn.info
- https://acces-universel-electricite.gouv.sn/

Tableau 7- 4 : Répartition des ménages de Dakar selon la source d'éclairage du logement

Source d'éclairage	Electricité réseau	Electricité (général)	Lampe à pile	Paraffine/Bois/Planche	Plaque solaire	Autre	Total
Dakar	86,5	10,4	1,2	0,2	0,4	1,4	100,0
Urbain	87,3	9,9	1,1	0,2	0,2	1,3	100,0
Rural	63,3	26,6	1,9	0,0	3,8	4,5	100,0

Source : ANSD, EHCVM 2019

Tableau 7- 5 : Répartition des ménages de Dakar selon type de connexion internet utilisé

Type d'abonnement	Compteur classique	Compteur avec carte p	Les deux	Sans Compteur	Additionneuse/ Décompteur	Total
Dakar	69,6	28,6	0,7	1,0	0,0	100,0
Urbain	47,5	49,7	0,0	2,8	0,0	100,0
Rural	69,0	29,3	0,7	1,1	0,0	100,0

Source : ANSD, EHCVM 2019

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre VIII : ASSISTANCE SOCIALE

VIII.1 Assistance et secours aux victimes[1]

Au Sénégal, l'assistance et les secours aux victimes sont principalement assurés par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP). Les principales sorties de la BNSP sont entre autres : les opérations diverses, les activités d'assistance aux personnes, les secours aux victimes et les incendies.

En 2021, le nombre total de sorties des sapeurs pompiers a été de 16 774 au niveau de la région de Dakar. Le motif de sortie le plus fréquent a été les secours aux victimes. En effet, un total de 9 417 a concerné les secours aux victimes soit un pourcentage de 56,1% du nombre total de sorties. Ces secours aux victimes concernent particulièrement les accidents : accidents de circulation, ferroviaire, de travail et divers. Les accidents de circulation représentent le motif le plus récurrent avec 8 400 secours aux victimes (soit 89,2% du nombre total de secours aux victimes). Quant aux sorties ayant concerné les autres types d'accidents, ils ont représenté 1 017 cas de secours. Il s'agit notamment d'accidents de type divers (987), d'accidents domestiques (13) et d'accidents de travail (17).

Du côté des victimes, 14 397 individus ont été dénombrés avec 13 764 sauvées et 633 qui ont perdu la vie. A propos des accidents de circulation, ils ont eu le plus grand nombre de victimes avec 12 954 victimes dont 12 775 sauvées et 179 décèdés. Ils s'en suivent les victimes des accidents de natures diverses qui ont été au nombre de 1002 en 2021 dont les 956 ont été sauvées. Au total, le nombre de corps sans vie transportés par la BNSP en 2021 a été de 405.

L'assistance aux personnes a fait l'objet de 2 373 sorties. Ces sorties concernent particulièrement des interventions de secours au profit des personnes malades et des victimes de noyade entre autres. De plus, il y a les sorties pour activités diverses effectuées par les sapeurs-pompiers qui se sont chiffrées à 4 075 en 2021 et les incendies (909).

Après viennent les interventions relatives aux activités diverses qui sont prédominées par les services de sécurité (4 847). Par ailleurs, il y a eu des interventions relatives à l'assistance et au transport de malades ont été au nombre de 2 373. Les cas d'incendie auxquels la BNSP est intervenue ont été au nombre de 909 en 2021. Les sorties de la BNSP peuvent également être dues à des alertes motivées portées par des personnes de bonne foi (846) ainsi que des fausses alertes (28). En sus de ces cas, la BNSP est sortie pour des raisons d'assainissement (477), de ravitaillements en eau (239) et de reconnaissance (11).

Définitions :

- **BNSP** : Brigade nationale des Sapeurs Pompiers a pour mission la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

En savoir plus :

- Https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf
- https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/
-

[1] Les données de l'année 2020 ne sont pas disponibles pour ce chapitre.

Tableau 8- 1 : Répartition des interventions de la BNSP selon la nature de l'intervention en 2021

NATURE DES INTERVENTIONS	GIS 1	Nombre de victimes	Sauvées	Décédées
I INCENDIES	**909**	**0**	**0**	**0**
II- SECOURS aux VICTIMES	**9417**	**13992**	**13764**	**228**
2.1 Accidents de la circulation	8400	12954	12775	179
2.2 Accidents ferroviaires	0	0	0	0
3.3 Accidents de travail	17	17	16	1
3.4 Accident domestiques	13	19	17	2
3.5 Accidents divers	987	1002	956	46
III- ASSISTANCE ET TRANSPORT MALADES	2373	**405**	**0**	**405**
IV- TRANSPORT DE CORPS SANS VIE	403	405	0	405
V- ACTIVITES DIVERSES	**6448**	-	-	-
5.1 Service de Sécurité	4847	-	-	-
5.2 Alertes Motivées	846	-	-	-
5.3 Fausses Alertes	28	-	-	-
5.4 Assainissements	477	-	-	-
5.5 Ravitaillements en eau	239	-	-	-
5.6 Reconnaissances	11	-	-	-
TOTAL	**16774**	**14397**	**13764**	**633**

Source : Données 2021, Bilan annuel des interventions de la BNSP

Graphique 8- 1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement national des Sapeurs-Pompiers selon la nature en 2021 dans la région de Dakar

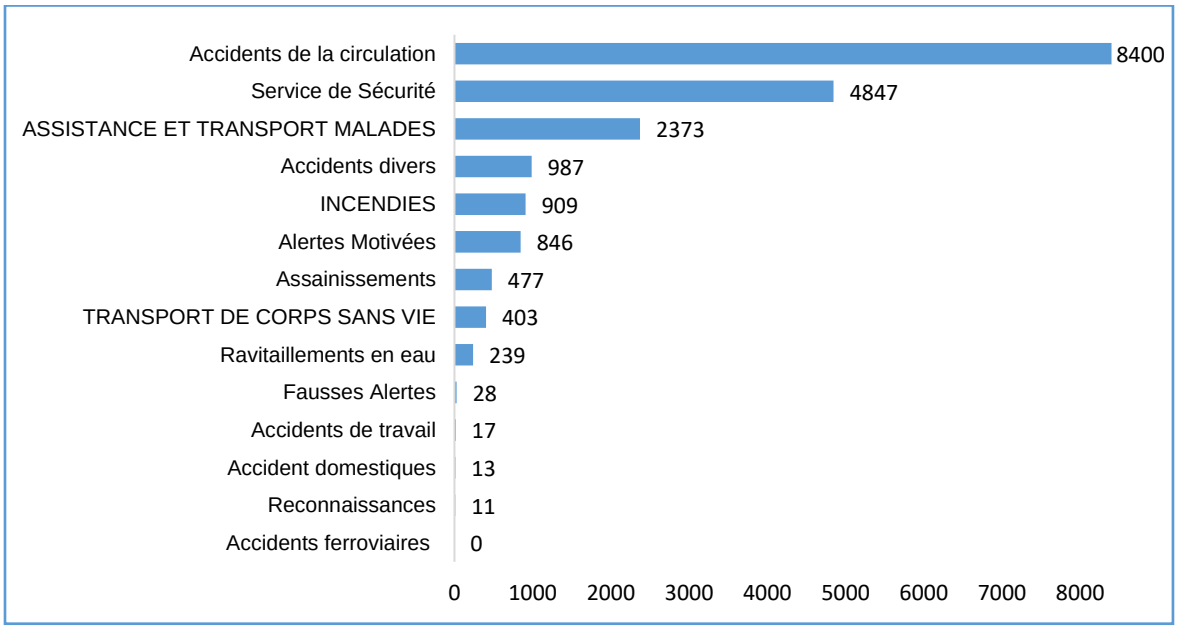

Source : Données 2021, Bilan annuel des interventions de la BNSP

VIII.2 Programmes d'assistance sociale[2]

Les principaux programmes d'assistance sociale mis en place par l'Etat du Sénégal sont axés sur les programmes de gratuité de soins de santé, des programmes de nutrition et des bourses de sécurité familiale. La gratuité des soins de santé est élagie

Pour assurer le suivi et la mise en œuvre, l'approche des filets sociaux a été adoptée avec l'établissement d'un Régistre national Unique (RNU) des ménages vulnérables afin d'identifier les bénéficiaires des programmes d'assistanat comme le Programme national des Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Par ailleurs, il existe d'autres programmes qui utilisent le RNU dans le cadre de la sélection de leurs bénéficiaires ou des fins de suivi de leur population cible au sein de la population à faible revenu.

Par ailleurs, par rapport aux personnes handicapées, le Sénégal a voté à l'assemblée nationale le 26 mai 2010, la loi d'orientation sociale visant à « garantir l'égalité des chances des personnes handicapées ainsi que la promotion et la protection de leur droit contre toute forme de discrimination ». Ainsi, les handicapés disposent doivent disposer d'une carte d'égalité des chances qui leurs permettent de bénéficier, selon le niveau de son handicap, de bénéficier d'une gratuité totale ou partielle des soins de santé dans les structures de sanitaires relevant de l'Etat.

A coté de la carte d'égalité des chances, les handicapés peuvent également disposer de la Couverture Maladie Universelle (CMU). En 2021, il y a eu 1 888 titulaires de carte d'égalité des chances effectivement enrôlé au CMU dans la région de Dakar. Ce nombre a été de 649 dans le département de Dakar, 406 dans le département de Rufisque, 343 dans le département de Pikine, 295 dans le département de Guédiawaye et 195 dans le département de Keur Massar.

A propos des individus enrolés au PNBSF, un effectif de 254 126 en dispose une couverture maladie universelle dans toute la région de Dakar. Au niveau départemental, la plus grande part des individus enrôlés dans le PNBSF et qui disposent d'une couverture maladie universelle sont dans le département de Dakar (130 909 individus répartis dans 19 796 ménages). Ensuite, il y a le département de Pikine où 47 205 individus du PNBSF ont été enrôlés à la CMU. Ces individus appartiennent à 5 998 ménages. Au niveau du département de Guédiawaye, 30 782 individus (soit 4 027 ménages) enrôlés au PNBSF ont été aussi enrôlés à la CMU. Quant aux départements de Keur Massar et de Rufisque, l'effectif des individus enrôlés à la PNBSF qui ont accès à la CMU est presque le même (22 599 à Keur Massar et 22 631 à Rufisque.

Définitions :

- **Filets sociaux** : programmes de transferts non contributifs axés d'une manière ou d'une autre sur les populations pauvres ou vulnérables (Grosh et al. 2008.
- **Ménage** : Un ménage est défini généralement comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture.

En savoir plus :

- Agence de la couverture maladie universelle
- Délégation général à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN)

[2] Les données de l'année 2020 ne sont pas disponibles.

Tableau 8- 1 : Nombre d'individus bénéficiant de la Carte d'Egalité des Chances (CEC) enrôlé à la CMU par département dans la région de Dakar en 2021

Circonscription administrative	Nombre d'individus bénéficiant de la Carte d'Egalité des Chances (CEC) enrôlé ou non à la CMU
Dakar	649
Guédiawaye	295
Pikine	343
Keur Massar	195
Rufisque	406
Région de Dakar	1 888

Tableau 8- 2 : Répartition des ménages bénéficiant de la Bourse de Sécurité familiale, enrôlés dans la couverture maladie universelle par département dans la région de Dakar en 2021

Circonscription administrative	Nombre de ménages bénéficiant de la Bourse de Sécurité familiale enrôlés dans la couverture maladie universelle	Nombre d'individus bénéficiant de la Bourse de Sécurité familiale enrôlés dans la couverture maladie universelle
Dakar	19 796	130 909
Guédiawaye	4 027	30 782
Pikine	5 998	47 205
Keur Massar	2 922	22 599
Rufisque	3 003	22 631
Région de Dakar	35 926	254 126

Chapitre IX : JUSTICE

IX.1 Établissements pénitentiaires et personnel judiciaire

L'administration pénitentiaire est placée sous le contrôle du ministère de la justice depuis 1998, suite à la décision de l'Etat de confier au pouvoir judiciaire, gardien des droits et libertés, le contrôle de l'exécution de la peine et de prévoir son intervention dans la mise en œuvre de la sanction pénale tant en détention en milieu ouvert. La mission de l'administration pénitentiaire s'articule essentiellement autour de la sécurité et de la réinsertion sociale des détenus.

La région de Dakar compte au total huit (08) lieux de détention à savoir : la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Rebeuss, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann, du Cap Manuel et du pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec, le Camp Pénal (CP) de Liberté 6, la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté 6, la MAC de Rufisque et la Maison de Correction (MC) de Sébikotane.

En 2017, le personnel de ces établissements pénitentiaires a été dénombré à 358 et plus de 30% d'entre eux travaillent à la MCA de Reubeuss. Les établissements de Liberté VI à savoir la CP et la MAF ont chacun employé 65 agents pénitentiaires à cette même année soit 18% de l'effectif total des agents pénitentiaires. Après viennent respectivement la MAC du cap manuel (34), la MAC de Rufisque (25), la MAC de Hann (23), la MC de Sébikotane (19) et la MAC de la pavillon spécial (17).

Le personnel pénitentiaire doit être largement renforcé car le ratio surveillant / détenus donne 1 surveillant pour 9 détenus alors que l'Organisation des nations Unies recommande à travers son document intitulé « Ensemble de régles Minima pour le traitement des Détenus », que ce ration soit à 1 sur 2.

Ainsi, au regard du ratio personnel pénitentiaire/ détenus, la couverture est caractérisée par un déficit comparativement à la population carcérale. Cette situation indique également des effectifs carcéraux plétoriques. Les taux d'occupation dépassent largement 100% dans la quasi-totalité des prisons.

Globalement, le taux d'occupation des prisons de la région de Dakar a été estimé à 270% c'est-à-dire 270 détenus pour 100 places. Cette situation est plus catastrophique à la MCA de Reubeuss où le taux d'occupation a été de 486% en 2017. Parallèlement, la MAF de Liberté VI a eu un taux d'occupation de 337% et la CP de Liberté VI 273%. Les seules prisons qui ont eu des taux d'occupation inférieures à 100% sont celle du pavillon spécial (45%) et la MC de Sébikotane (33%). Des efforts doivent être consentis en construisant de nouveaux prisons afin de réduire ces forts taux d'occupation.

Définitions :

- **Détention provisoire :** la détention provisoire est l'emprisonnement d'une personne qui n'a pas été jugé,
- **taux d'occupation :** il représente le nombre de détenus hébergés à une date donnée, rapporté à la capacité opérationnelle des établissements pénitentiaires,

En savoir plus :

- https://justice,sec,gouv,sn/wp-content/uploads/2020/11/RA-Minjust-VERSION-CORRIGEE-FINALE-30-05-2018,pdf
- Https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf

Tableau 9-1 : Répartition du personnel des établissements pénitentiaires de la région de Dakar en 2017

	Effectif du personnel en 2017
MCA de Rebeuss	110
MAC Hann	23
MAC Cap Manuel	34
MAC Pavillon Spécial	17
CP Liberté VI	65
MAF Liberté VI	65
MAC Rufisque	25
MC Sébikotane	19
Total	**358**

Source *: Rapport d'activité 2017 du ministère de la justice*

Tableau 9- 2 : Taux d'occupation des prisons par établissement en 2017

	Etablissements Capacité réelle d'accueil	Effectifs carcéraux	Taux d'occupation (%)	Observations
MCA de Rebeuss	469	2279	486	1810
MAC Hann	71	79	111	8
MAC Cap Manuel	88	116	132	28
MAC Pavillon Spécial	76	34	45	-42
CP Liberté VI	358	978	273	620
MAF Liberté VI	41	138	337	97
MAC Rufisque	35	57	163	22
MC Sébikotane	255	83	33	-172
Total	**1393**	**3764**	**270**	**2371**

Source *: Rapport d'activité 2017 du ministère de la justice*

IX.2 Population pénale

La Maison Centrale d'Arrêt de Reubeuss concentre plus de la moitié des détenus (2 579 soit 63% des détenus de la région en 2019). Cet établissement pénitentiaire dépasse habituellement sa capacité d'accueil évaluée à 2 300 pensionnaires en 2019. Après Rebeuss, vient le CP de Liberté VI qui a enregistré à la fin de l'année 2019, 974 détenus sur une capacité d'accueil de 1 000 pensionnaires. Quant aux autres établissements pénitentiaires, ils ont enregistré chacun moins de 150 pensionnaires et mis à part la MAC de Reubeuss, seule la MAC de Cap Manuel a dépassé sa capacité d'accueil,

Concernant la répartition des détenus suivant le sexe, il ressort que 94% (3 868) des détenus sont des hommes (les mineurs de sexe masculin exclus). Ainsi, les femmes (majeures) n'ont été qu'au nombre de 143. Elles sont exclusivement détenues au niveau de la MAF de Liberté VI (99), à la MAC de Rufisque (43) et à la MC de Sébikotane (01).

Par rapport à la tranche d'âge des écroués, la majeur partie des personnes emprisonnées sont âgées entre 27 et 36 ans et ont constitué 32,4% des écroués des prisons de la région. Ceux-ci sont suivis des personnes âgées de 19 à 26 ans (24,82%) puis de celles ayant entre 37 et 46 ans (24,14%). Ensuite, viennent respectivement les détenus âgés de 47 à 56 ans (11,36%) et les plus de 56 ans (5,76%). Les individus mineurs particulièrement ceux âgés de 13 à 18 ans n'ont représenté que 1,53% des détenus des établissements pénitentiaires de la région.

Quant aux mineurs, ils sont concentrés à la MAC de Hann (76 sur 91 détenus en 2019) et les 62 sont en détention provisoire avec 61 à la MAC de Hann et 1 à la MAF de Liberté VI. La prison de Rebeuss ne compte que des mineurs condamnés et donc aucun en détention provisoire.

L'ensemble de ces détenus ont été écroués en prison pour diverses raisons. Etant donné que les statistiques sur leur répartition selon la nature des infractions commises ne sont pas disponibles pour la région de Dakar, il s'agira d'analyser celles du Sénégal sachant qu'en général que la région de Dakar a la même structure de répartition du pays. Ainsi, d'après le tableau 18, le vol et le recel constitue l'infraction la plus fréquente commise par les écroués : en 2019, 30% des détenus adultes et 67% chez les mineurs ont été écroués pour ce motif. Chez les adultes, cette infraction est suivie de la détention et de l'usage du chanvre indien (25%) puis de l'escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux (10%). Par contre, chez les mineurs, c'est le trafic de drogue qui a constitué en 2019, la deuxième infraction la plus fréquente (13%), Le reste des autres infractions y fait moins de 5% chacun.

Définitions :

- **Détention provisoire :** la détention provisoire est l'emprisonnement d'une personne qui n'a pas été jugé.
- **Détenu condamné :** c'est un détenu déjà jugé

En savoir plus :

- https://justice,sec,gouv,sn/wp-content/uploads/2020/11/RA-Minjust-VERSION-CORRIGEE-FINALE-30-05-2018,pdf
- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf

Tableau 9-3 : Répartition des détenus dans les différentes prisons de la région en 2019

Circonscription administrative	Etablissements	Plafond budgétaire	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total
			Hommes	Femmes	Mineurs	Hommes	Femmes	Mineurs	
Département de Dakar	MCA de Rebeuss	2300	2226	0	0	339	0	14	2579
	MAC Hann	80	0	0	61	0	0	15	76
	MAC Cap Manuel	130	6	0	0	137	0	0	143
	MAC Pavillon Spécial	60	12	0	0	31	0	0	43
	CP Liberté VI	1000	13	0	0	961	0	0	974
	MAF Liberté VI	130	0	79	1	0	20	0	100
Département de Rufisque	MAC Rufisque	50	0	17	0	0	26	0	43
	MC Sébikotane	150	0	0	0	143	1	0	144
Région de Dakar		**2257**	**96**	**62**	**1611**	**47**	**29**	**4102**	

Source : Données 2019, Direction de l'Administration pénitentiaire

Graphique 9- 1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Dakar selon la classe d'âges en 2019

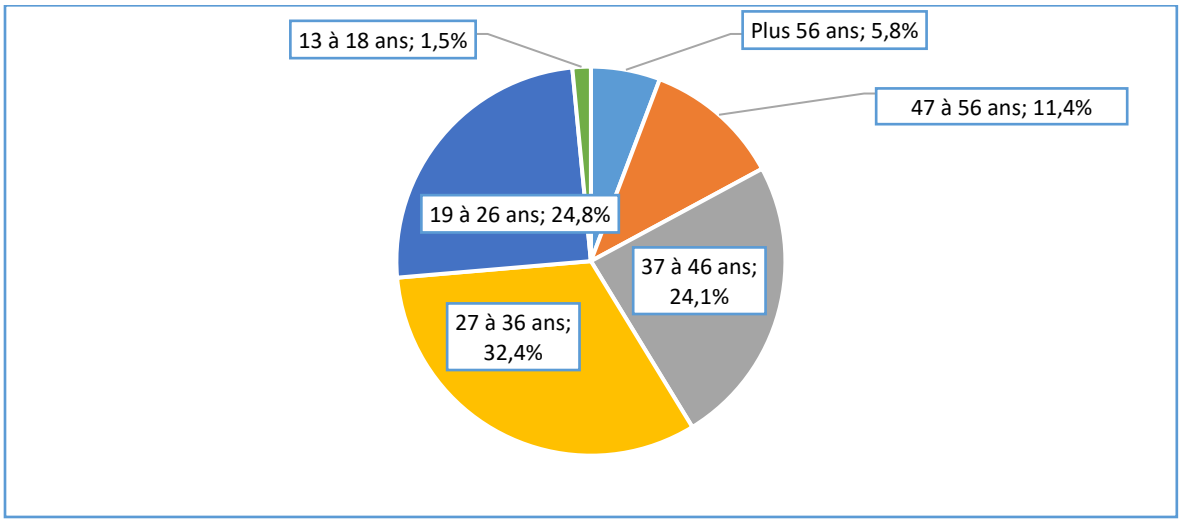

***Source** : Données 2018-2019, Direction de l'Administration pénitentiaire*

Tableau 9- 4 : Répartition en pourcentage des détenus écroués du Sénégal selon la nature des infractions en 2019

	Adultes (%)	Mineurs (%)
1- Vol et Recel	30,4	66,8
2-Détention-usage de chanvre indien	24,6	4,7
3-Trafic de drogue	3,9	13,4
4-Détournement de deniers publics	0,2	0,2
5-Coups et blessures volontaires	5,9	5,0
6-Escroquerie, Abus de confiance Faux et usage de faux	10,4	1,5
7-Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	1,6	1,5
8-Défaut de carnet sanitaire et social- proxénétisme	1,2	0,0
9-Infanticide	0,1	0,0
10-Avortement	0,1	0,2
11-Meurtre- Assassinat-parricide,	0,2	1,5
12-Homicide volontaire ou involontaire	0,6	0,3
13-Menaces -violences -voies de faits-injures	1,9	1,7
14-Outrage et rébellion	1,0	1,2
15-Vagabondage et mendicité	0,4	2,3
16-Evasion et tentative	0,1	0,0
17-Fraude	0,1	0,0
18-Débit de boissons	0,5	0,0
19-Terrorisme	0,1	0,0
20-Autres	17,1	0,0

***Source** : Données 2019, Direction de l'Administration pénitentiaire*

Chapitre X : SANTE

X.1 Personnels et équipements de santé

Le personnel de santé étudié représente l'ensemble des agents qui travaillent dans les Etablissements publics de Santé (EPS) avec diverses qualifications. Les agents qui interviennent dans les soins médicaux sont appelés personnel clé de la santé et sont constitués des médecins, des sages-femmes des infirmiers et agents sanitaires, des techniciens supérieurs de la santé, des agents d'hygiène et assimilité et des assistants et aides sociaux.

En 2021, le personnel clé a été au nombre de 3 546 avec 987 médecins dont 174 généralistes et 813 spécialistes, 680 sages-femmes, 1050 infirmiers, 562 techniciens supérieurs de la santé, 146 agents d'hygiènes et assimilés, 121 assistants et aides-sociaux. Le personnel médical a été beaucoup renforcé durant la période de crise. En effet, en 2020, l'effectif du personnel clé de santé a été de 3 014 soit un recrutement de 532 nouveau agents de clé de la santé. Ce nouveau personnel était majoritairement constitué de médecin (336).

S'agissant des EPS, leur personnel a été au nombre de 9 552 agents en 2021 contre 7 323 en 2020. La plus grande partie d'entre eux sont affectées dans les hôpitaux (74% en 2020 et 78% en 2021). Ce personnel des EPS est majoritairement composé d'infirmiers et d'aides-infirmiers qui ont été respectivement au nombre de 1050 (11%) et de 1251 (13%) en 2021. Ils sont suivis des médecins spécialistes (987 soit 8%) puis des sages-femmes (550 soit 8,5%). Ensuite, viennent les Techniciens Supérieurs de la Santé (562 soit 6%).

Par rapport aux équipements des structures publiques de santé, leur nombre est pratiquement resté inchangé par rapport à l'année 2020. Seules trois postes de santé sans maternité ont été érigées dans le département de Pikine. Ainsi, en 2021, il a été dénombré 183 infrastructures sanitaires publiques constituées de 14 hôpitaux, 25 centres de santé, 78 postes de santé complets, 52 postes de santé sans maternité, 8 maternités isolées et 11 cases de santé. A l'échelle départementale, les postes de santé complets sont plus nombreuses dans les départements de Pikine (35), de Rufisque (30) et de Guédiawaye (7). Par contre, au niveau de Dakar, ce sont les postes de santé sans maternité qui prédominent (25).

Concernant des structures sanitaires privées, elles sont largement plus nombreuses que celles publiques. De 2020 à 2021, leur effectif est resté inchangé quels que soient le type et la circonscription administrative. Les structures sanitaires privées sont composées d'hôpitaux, de cliniques, de postes de santé, de cabinets de spécialiste, de cabinets de généraliste, de postes de santé d'entreprise et d'officines de pharmacie qui sont connus.

Le Sénégal est connu par son grand retard par rapport à l'atteinte des normes préconisées par l'OMS en termes de couverture en infrastructures sanitaires. Ainsi, la carte sanitaire de la région de Dakar, rapportée à la population régionale estimée à 3 835 019 en 2020, donne des indicateurs de couverture qui sont en deçà des normes de l'OMS.

Définitions :

- **District de santé** : Le district sanitaire est assimilé à une zone opérationnelle comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie d'un département.
- **Centre de santé** : il peut être de deux niveaux : le centre de santé de niveau 1 (CS 1) est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs médicaux, paramédicaux et dentaires, en ambulatoire et en hospitalisation, et des services promotionnels et préventifs ; le centre de santé de niveau 2 (CS 2) dispose en plus d'un bloc opératoire offrant au moins des soins obstétricaux d'urgence.
- **Poste de santé** : Le poste de santé est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs.

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/
- Région médicale de Dakar
- Projet de décret relatif à la Carte sanitaire, ministère de la santé et de l'action sociale

Tableau 10- 1 : Répartition du personnel des structures de santé publique selon la qualification professionnelle et la circonscription administrative en 2020 et en 2021

Personnel	Région Médicale		Hôpitaux		EPS Dakar		EPS Guédiawaye		EPS Pikine		EPS Rufisque		Ensemble	
année	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Administrateur	0	1	11	15	8	0	1	0	1	1	1	0	11	16
Médecin généraliste	27	41	73	133	81	32	15		2	4	2	5	100	
Médecin spécialiste	44	46	507	767	420	33	62	1	39	9	29	3	551	816
Pharmacien-Biologiste	12	12	81	104	79	11	5	0	3	1	6	0	93	119
Chirurgien- Dentiste	27	36	39	44	43	24	9	2	9	6	5	4	66	81
Assistant social	22	34	54	64	48	14	9	8	12	6	7	6	76	100
Aide social	9	10	13	11	14	5	1		3	3	4	2	22	21
Intendant	7		118		92		11		12		10		125	
Commis. Adm.	14	25	80	106	64	12	7		16	12	7	1	94	132
Tech. Sup. de santé	95	102	370	456	320	55	48	3	54	27	42	17	465	562
Sage-femme	332	382	218	298	302	175	44	16	140	119	64	72	550	680
Aide Sage-femme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier	276	186	892	864	857	88	89	11	143	52	76	35	1168	1050
Aide infirmier	276	374	515	877	548	229	49	10	111	85	83	50	791	1251
Agent Hygiène	73	70	7	44	21	7	9	12	35	33	15	18	80	146
Agent sanitaire	1	64	1	44	2	6	0	11	0	29	0	18	2	108
ASC-Matrone	3	7	0	0	0	0	0	0	1	2	2	5	3	7
Cuisinier	0	0	22	34	22	0	0		0	0	0	0	22	34
Secrétaire	26	21	271	365	242	12	17	0	31	9	7	0	297	388
Chauffeur	78	94	78	121	77	36	12	4	32	28	35	26	156	220
Autres	547	457	2 104	2724	1 877	249	227	13	316	106	231	89	2651	3198
Total	**1 869**	**2057**	**5 454**	**7425**	**5 117**	**1054**	**615**	**83**	**960**	**556**	**626**	**364**	**7 323**	**9552**

Source : Données 2020-2021, Région médicale de Dakar

Tableau 10- 2 : Répartition des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture en 2020 et en 2021

Type de personnel clé	Structures de santé						Couverture		Normes OMS
	Publiques		Privées		Total				
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Médecins	651	987			651	987	5891	3990	**1 méd. pour 10 000 hbts**
Sages-femmes	550	680			550	680	1856	1534	**1 SF pour 6 000 FAR**
Infirmiers et agents sanitaires	1170	1050			1170	1050	3278	3750	**1 INF/AS pour 3 000 hbts**
Tech. Sup. de Santé.	465	562			465	562			
Agents d'hygiène et assimilés	80	146			80	146			
Assistants et aides sociaux	98	121			98	121			
Total personnel	**3014**	**3546**			**3014**	**3546**			

Source : Données 2020-2021, Région médicale de Dakar

Tableau 11- 3 : Répartition du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative en 2020 et en 2021

Type de Structure de santé	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région de Dakar	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Hôpital	8	8	2	2	2	2	2	2	**14**	**14**
Centre de santé	17	17	1	1	4	4	3	3	**25**	**25**
Poste de santé complet	6	6	7	7	35	35	30	30	**78**	**78**
Poste de santé sans maternité	25	25	5	5	9	12	10	10	**49**	**52**
Maternité isolée	0	0	0	0	0	0	3	3	**3**	**3**
Case de santé	0	0	0	0	4	4	7	7	**11**	**11**
Total	**56**	**56**	**15**	**15**	**54**	**57**	**55**	**55**	**180**	**183**

Source : Données2020- 2021, Région médicale de Dakar

X.2 Résultats des programmes de santé

Les principaux programmes de santé concernent la reproduction, la vaccination des enfants, les activités de nutritions, la lutte contre les maladies telles que le SIDA, la tuberculose et celles à potentielles endémiques.

S'agissant de la santé de la reproduction, plusieurs indicateurs permettent d'évaluer sa qualité. Les principaux indicateurs de la santé de la reproduction sont les indicateurs de suivi de la grossesse, ceux liés à l'accouchement et des suites de couches et les indicateurs liés à la planification familiale.

Concernant les consultations prénatales (CPN), en 2021, le taux de consultation prénatale (premier contact) a dépassé 95% (98%) dans la région représentant l'objectif minimal national. Néanmoins, au niveau de 5 sur les 12 districts de la région, les taux de CPN1 enregistrés en 2021 ont été en deçà du seuil de 95%. Pour le taux d'achèvement en CPN (CPN4), l'objectif national (45%) a été dépassé dans tous les districts de la région de Dakar. Quasiment, ces mêmes taux étaient obtenus en 2020.

Par ailleurs, il est remarqué que la totalité des accouchements ne se sont pas déroulés dans les structures sanitaires. En 2021, le taux d'accouchement dans les structures sanitaires a été évalué à 82,30% contre 88,70% en 2020.

Par rapport aux indicateurs relatifs aux consultations post-natales, les effectifs présentés montrent qu'il y a beaucoup de femmes qui ne font pas leurs consultations postnatales obligatoires. En effet, les femmes ayant suivi leur première consultation postnatale sont plus nombreuses que celles qui ont fait leur CPN1 ou CPN2.

Pour l'utilisation de méthodes contraceptives, le taux global enregistré au niveau régional a été de 22,0% en 2020 et 23% en 2021.

A propos de la couverture vaccinale chez les enfants, il ressort de l'analyse du graphique sur les taux de couverture vaccinale que l'objectif national n'est pas atteint pour les trois antigènes de PENTA ainsi ceux de VPO. Egalement, il apparait que le taux de couverture de l'antigène VAT1 est très faible (35% en 2020 et 36% en 2021). En revanche, le niveau de couverture de la deuxième dose du VAT est de 71%. Pour le BCG, la rougeole, l'ECV, le VAR et la fièvre jaune, l'objectif national est largement atteint.

En revanche, la COVID-19 a profondément impactés les autres programmes notamment avec la diminution des dépistages due à la réticence de la population à aller se faire consulter en cas de maladie. C'est d'ailleurs le même cas pour les activités de nutritions telles que la supplémentation en vitamine A et le déparasitage destinés aux enfants de moins de 5 ans.

Par rapport aux malades vus en consultation externe, la région médicale a enregistré 3 254 959 cas dont 19 482 atteints de paludisme (confirmé par TDR). Entre 2020 et 2021, le nombre de malades vus en consultation externe a augmenté de 15,72%. Par ailleurs, il y a la tuberculose qui est également fréquente avec un taux de détection de 56% en 2021 contre 54% en 2020.

Définitions :

- **CPN :** C'est un ensemble d'actes cliniques, para cliniques, préventives et promotionnelles fourni par un prestataire pour aider une femme enceinte à mener sa grossesse jusqu'à terme et à accouchement dans les meilleures conditions de sécurité pour elle et son enfant.
- **Vaccination** : elle est un acte qui vise à conférer à un organisme, la capacité de lutter efficacement contre les agents d'une maladie donnée.
- **TDR** : Test de diagnostic Rapide

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/
- Région médicale de Dakar

Graphique 10- 1 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région

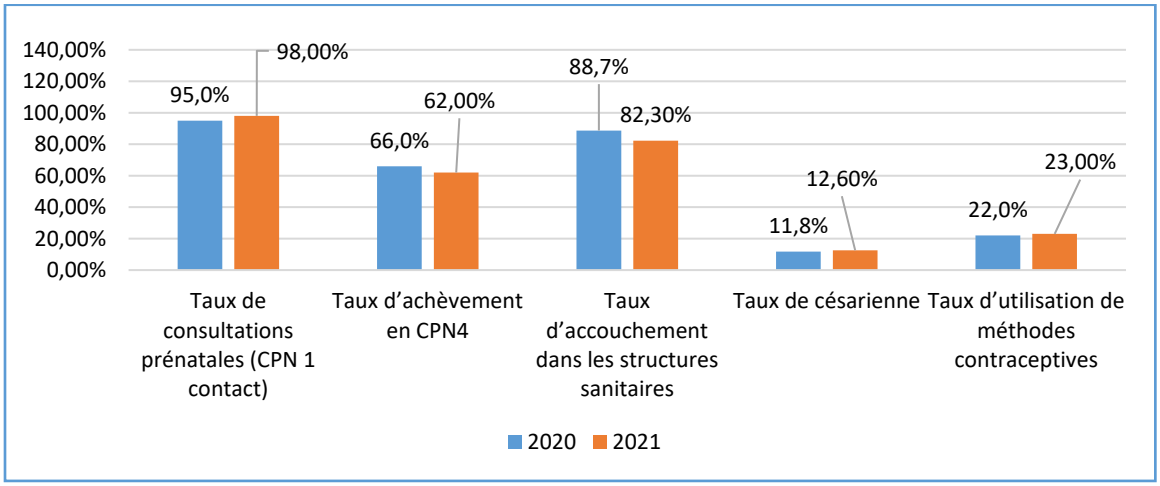

Source : Données 2021, Région médicale de Dakar

Graphique 10- 2 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2021

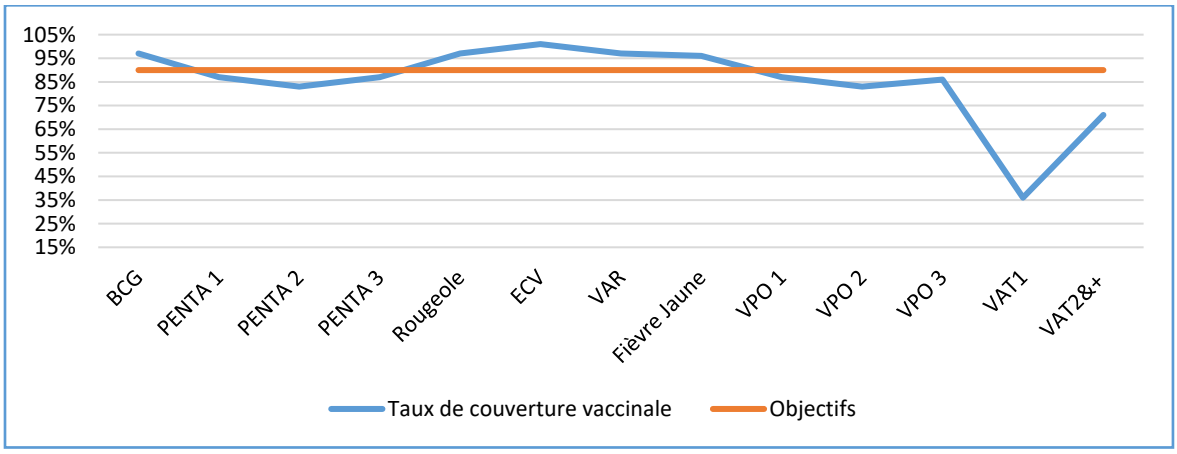

Source : Données 2020-2021, Région médicale de Dakar

Tableau 10- 4 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades en 2020 et en 2021

Année		Enfants de -5 ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes malade		Ensemble	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
RM	2020	607093	921	1899333	14532	306243	132	2812669	15585
	2021	685375	931	2349507	18403	220077	148	3254959	19482
	Variation en %	12,9	1,1	23,7	26,6	-28,1	12,1	15,7	25,0

Source : Données 2020-2021, Région médicale de Dakar

Tableau 10- 5 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose en 2020 et en 2021

Districts	Année	Population	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection(%)	Taux de guérison des malades TPM+(%)	Taux d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons) (%)
Total Région	2020	3835021	8442	4584	54%	91%	4,0%
	2021	3938360	8863	4950	56%	84%	3,5%

Source : Données 2020-2021, Région médicale de Dakar

Chapitre XI : EDUCATION

XI.1 Préscolaire

Les différents types d'infrastructures accueillant la petite enfance dans la région de Dakar sont : les cases des tout-petits, les écoles maternelles et les garderies d'enfants. Ils sont diversement répartis sur l'étendue de la région.

Au cours de l'année 2021, les établissements préscolaires de la région de Dakar ont été au nombre de 1 065 dont 1005 de propriété privée (94%). Les établissements privés sont soit des écoles maternelles (882) ou des garderies d'enfants (124). Quant aux établissements publics, ils sont constitués de cases de tout-petits (33), d'écoles maternelles (26) et d'une seule garderie d'enfants (1).

Au niveau des départements, les établissements d'acceuil de la petite enfance se répartissent comme suit : 401 à Dakar, 392 à Pikine, 186 à Rufisque et 86 à Guédiawaye. Ainsi, plus de la moitié des établissements préscolaires sont concentrés dans les départements de Dakar et de Pikine. Dans l'ensemble des départements de la région, les écoles maternelles restent le type d'établissement le plus fréquenté. De 2020 à 2021, le nombre d'établissements préscolaires a globalement augmenté en passant de 1027 à 1066.

Au sujet des effectifs des établissements préscolaires, il ressort des données que ceux-ci ont diminué de 1 592 entre 2020 et 2021 en passant de 74 073 à 72 481. Cette baisse d'effectif a été observée particulièrement au niveau des écoles maternelles qui accueillent la majorité des enfants des établissements préscolaires. Cette forte diminution de la fréquentation des établissements préscolaires pourrait être liée à la présence de la pandémie COVID durant ces deux années (2020 et 2021).

Par ailleurs, il faut noter que la majeure partie des enfants fréquentant les établissements préscolaires sont dans les écoles maternelles (86%). Les filles restent prédominantes dans ces établissements quel que soit le type de l'établissement (37 923 filles contre 34 558 garçons en 2021). Aussi, les établissements préscolaires du département de Dakar concentrent près de la moitié des effectifs enregistrés (45%). Ensuite, viennent successivement les départements de Pikine (21 185 soit 29%), de Rufisque (17%) et de Guédiawaye (7%).

Concernant l'intensité de la préscolarisation, elle est mesurée par le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS). Le TBPS le plus élevé a été enregistré dans le département de Dakar (35,8% en 2020 et 34,0% en 2021) et dans tous les départements, le TBPS des filles est plus grand que celui des garçons. Ainsi, les indices de parité F/G sont tous supérieurs à 1.

Entre 2020 et 2021, les TBPS ont légèrement varié : le TBPS des garçons est passé de 24,3% à 23,9% et celui des filles de 26,0% à 26,2%.

Définitions :

- **Case des tout-petits :** C'est une structure qui accueille des enfants de 2 à 5 ans en leur offrant un environnement sûr et agréable ainsi qu'un accompagnement éducatif visant à stimuler leur éveil et à favoriser peu à peu leur insertion dans le système scolaire
- **Ecole maternelle : L**a maternelle est un type d'éducation préscolaire pour les enfants de trois à cinq ans.
- **Garderie d'enfants :** Une garderie est une institution qui fournit des soins et une surveillance aux nourrissons et aux jeunes enfants en l'absence de leurs parents légaux.
- **TBPS :** Ce dernier représente le rapport entre les effectifs des inscrits au niveau des établissements préscolaires et la population en âge de les fréquenter. Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables au niveau du préscolaire.

En savoir plus :

- inspections d'académie de Dakar (tel : 338221332/), de Rufisque (tel : +221 33 836 09 75/ email : iarufisque2014@gmail.com) et de Pikine/Guédiawaye (tel : 33 834 71 44/ email : iapikgue2014@gmail.com)

Tableau 11- 1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type, par circonscription administrative en 2020-2021

Type d'établissement	Statut	Département de Dakar		Département de Guédiawaye		Département de Pikine		Département de Rufisque		Région de Dakar	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Case des Tout-Petits	Public	10	10	4	4	7	7	12	12	**33**	**33**
	Privé	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Total	**10**	**10**	**4**	**4**	**7**	**7**	**12**	**12**	**33**	**33**
École Maternelle	Public	14	15	3	3	2	2	6	6	**25**	**26**
	Privé	360	358	48	39	299	326	165	159	**872**	**882**
	Total	**374**	**373**	**51**	**42**	**301**	**328**	**171**	**165**	**897**	**908**
Garderie d'enfants	Public	0	0	0	0	0	1	0	0	**0**	**1**
	Privé	16	18	26	40	46	56	8	9	**96**	**123**
	Total	**16**	**18**	**26**	**40**	**46**	**57**	**8**	**9**	**96**	**124**
TOTAL	**Public**	**24**	**25**	**7**	**7**	**9**	**10**	**18**	**18**	**58**	**60**
	Privé	**376**	**376**	**74**	**79**	**345**	**382**	**174**	**168**	**969**	**1006**
	Total	**400**	**401**	**81**	**86**	**354**	**392**	**192**	**186**	**1027**	**1066**

Source : Données 2020-2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau 11- 2: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2020-2021

Type d'établissement	Sexe	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région de Dakar	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Case des Tout Petits	Garçons	417	408	132	123	265	298	489	491	**1 303**	**1 320**
	Filles	455	494	160	168	289	315	524	563	**1 428**	**1 540**
	Ensemble	**872**	**902**	**292**	**291**	**554**	**613**	**1 013**	**1 054**	**2 731**	**2 860**
Ecole maternelle	Garçons	15 212	15 056	1 723	1 173	8 810	8 386	5997	5 055	**31 742**	**29 670**
	Filles	15 998	16 074	1 833	1 374	9 724	9 487	5709	5 647	**33 264**	**32 582**
	Ensemble	**31 210**	**31 130**	**3 556**	**2 547**	**18 534**	**17 873**	**11 706**	**10 702**	**65 006**	**62 252**
Garderie d'enfants	Garçons	575	647	766	1 193	1 380	1 260	287	468	**3 008**	**3 568**
	Filles	638	688	798	1 289	1 606	1 439	286	385	**3 328**	**3 801**
	Ensemble	**1 213**	**1 335**	**1 564**	**2 482**	**2 986**	**2 699**	**573**	**853**	**6 336**	**7 369**
Total	Garçons	16 204	**16 111**	2 621	**2 489**	10 455	**9 944**	6 773	**6 014**	**36 053**	**34 558**
	Filles	17 091	**17 256**	2 791	**2 831**	11 619	**11 241**	6 519	**6 595**	**38 020**	**37 923**
	Ensemble	**33 295**	**33 367**	**5 412**	**5 320**	**22 074**	**21 185**	**13 292**	**12 609**	**74 073**	**72 481**

Source : Données 2020-2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau 11- 3 : Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative en 2021

Départements	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité F/G
Département de Dakar	**2020**	34,5	37,1	**35,8**	**1,1**
	2021	32,6	35,5	**34,0**	**1,1**
Département de Guédiawaye	**2020**	21,6	23,7	**22,6**	**1,1**
	2021	22,1	25,6	**23,9**	**1,2**
Département de Pikine	**2020**	16,9	19,1	**18,0**	**1,1**
	2021	17,1	19,6	**18,3**	**1,2**
Département de Rufisque	**2020**	24,3	24,2	**24,3**	**1,0**
	2021	21,7	24,7	**23,2**	**1,1**
Région de Dakar	**2020**	**24,3**	**26,0**	**25,2**	**1,1**
	2021	**23,9**	**26,2**	**25,0**	**1,1**

Source : Données 2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

XI.2 Elémentaire

L'enseignement élémentaire concerne les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Il est sanctionné par le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE) et l'examen d'entrée en sixième.

Au début de l'année scolaire 2020/2021, les établissements scolaires de la région de Dakar ont augmenté de 3,7% en passant de 1574 à 1632. Cette augmention provient essentiellement des écoles privées qui ont eu 56 nouvelles écoles tant dis que les écoles publiques n'ont augmenté que de deux (2) unités. Par ailleurs, les écoles privées sont presque trois fois plus nombreuses que les écoles publiques. Ces dernières ne représentent que 26,90% des écoles élémentaires.

Malgré l'existence de tout ce nombre d'écoles et leur augmentation d'année en année, les écoles de la région de Dakar restent caractérisées par leur surpeuplement. Ainsi, pour contourner ce problème lié à la forte demande d'éducation, le gouvernement a adopté trois modes d'organisation pédagogique à savoir : les classes simples ou de type mono flux, les classes à doubles flux et les classes de type multigrade.

Durant l'année scolaire 2020-2021, il a été dénombré au total 13 074 groupes pédagogiques dans les 1 632 établissements élémentaires de la région. Ces groupes sont constitués de 11 032 simples, de 831 double flux et de 1 122 multigrades. Les classes multigrades sont très rarement retrouvées dans les écoles publiques ; elles sont particulièrement dans les écoles privées.

A propos du personnel des établissements d'enseignement élémentaire, il est estimé à 16 172 dont 8 853 hommes et 7 319 femmes et au total 5 734 d'entre eux sont employés par le public.

Concernant l'effectif des élèves, les établissements d'enseignement élémentaire de la région ont compté au total 436 957 élèves et plus de la moitié d'entre eux sont dans les écoles publiques (56%).

Par rapport à l'intensité de la fréquentation des écoles primaires, elle est évaluée à travers le Taux Brut d'Accès (TBA) en première année d'enseignement primaire et le Taux Brut de Scolarisation (TBS). Ainsi, en 2020-2021, une baisse générale des TBA a été constatée dans toutes les circonscriptions administratives de la région et la quasi-totalité de ces TBA ont été en deçà de 100%. Le TBA global des écoles élémentaires de la région de Dakar a été estimé à 87,3% et le TBS global a été de 90,9%.

Par ailleurs, il est important de connaitre la proportion des élèves ayant carrément achevé le cycle primaire. Ceci est évalué à travers le Taux d'Achèvement au Primaire (TAP) qui est aussi une mesure d'efficacité du système. En 2020-2021, le taux d'Achèvement du Primaire (TAP) de la région a été évalué à 89%.

Définitions :

- **TBA** : Le TBA en première année d'enseignement primaire est défini comme le nombre total des nouveaux élèves en première année d'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrer à l'école primaire.
- **TBS** : correspond au rapport entre les effectifs des inscrits au cycle primaire tout âge confondu et la population ayant l'âge officiel de fréquenter ce cycle.
- **TAP** : Il exprime la proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge théorique au niveau concerné (11 ans).
- inspections d'académie de Dakar (tel : 338221332/), de Rufisque (tel : +221 33 836 09 75/ email : iarufisque2014@gmail.com) et de Pikine/Guédiawaye (tel : 33 834 71 44/ email : iapikgue2014@gmail.com)

Tableau 11- 4 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative

Circonscription administrative	2019 / 2020			2020 / 2021			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Dakar	147	335	482	148	332	480	0,7	-0,9	**-0,4**
Département de Guédiawaye	41	127	168	42	138	180	2,4	8,7	**7,1**
Département de Pikine	111	483	594	111	522	633	0,0	8,1	**6,6**
Département de Rufisque	138	192	330	138	201	339	0,0	4,7	**2,7**
Région de Dakar	**437**	**1137**	**1574**	**439**	**1193**	**1632**	**0,5**	**4,9**	**3,7**

Source : Données 2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau 11- 5 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements en 2020-2021, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total général
		Simple	double flux	Multigrade	
Département de Dakar	Public	1442	0	2	1444
	Privé	2429	2	114	2545
	Total	**3 871**	**2**	**116**	**3 989**
Département de Guédiawaye	Public	505	0	1	506
	Privé	788	0	136	924
	Total	**1 293**	**0**	**137**	**1 430**
Département de Pikine	Public	940	628	5	1573
	Privé	2690	40	669	3399
	Total	**3 630**	**668**	**674**	**4 972**
Département de Rufisque	Public	1138	160	36	1334
	Privé	1100	1	248	1349
	Total	**2 238**	**161**	**284**	**2 683**
Région de Dakar	Public	**4 025**	**788**	**44**	**4 857**
	Privé	**7 007**	**43**	**1 167**	**8 217**
	Total	**11 032**	**831**	**1 211**	**13 074**

Source : Données 2020-2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau 11- 6 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons (%)	TBS Filles (%)	TBS Global (%)	TBA Garçons (%)	TBA Filles (%)	TBA Global (%)
Département de Dakar	2019 / 2020	94,8	103,3	99,0	91,6	100,4	95,9
	2020 / 2021	88,3	96,5	92,4	74,1	79,7	76,9
	Variation en point de %	-6,8	-6,6	-6,7	-19,1	-20,6	-19,9
Département de Guédiawaye	2019 / 2020	93,3	105,4	99,3	77,6	84,9	81,2
	2020 / 2021	87,2	98,7	92,9	76,1	85,9	81,0
	Variation en point de %	-7,0	-6,0	-6,0	-2,0	1,0	0,0
Département de Pikine	2019 / 2020	64,3	72,1	68,2	69,1	74,2	71,7
	2020 / 2021	79,8	92,1	85,9	71,8	79,8	75,8
	Variation en point de %	24,0	28,0	26,0	7,0	6,0	4,0
Département de Rufisque	2019 / 2020	94,8	103,3	99,0	100,2	100,8	100,5
	2020 / 2021	88,3	96,5	92,4	103,2	106,3	104,7
	Variation en point de %	-6,8	-6,6	-6,7	3,1	5,4	4,3
Région de Dakar	2019 / 2020	86,8	96,0	91,4	84,6	90,1	87,3
	2020 / 2021	85,9	96,0	90,9	81,3	87,9	84,6
	Variation en point de %	0,8	2,2	1,7	-2,8	-2,1	-2,9

Source : Données 2020-2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

XI.3 Moyen et secondaire général

Les infrastructures scolaires des cycles moyen et secondaire sont constituées d'écoles privées et publiques. Ces écoles peuvent être de cycle moyen, de cycle secondaire ou de cycle mixte (moyen et secondaire). De plus, elles comportent des groupes pédagogiques tout comme les établissements d'enseignement élémentaire.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021,la région de Dakar a compté 331 établissements de cycle moyen constitués de 4 085 groupes pédagogiques et 332 du cycle moyen-secondaire avec 3 708 groupes pédagogiques. les écoles privées représentent 65,86% dans le cycle moyen et 88,25% dans le cycle secondaire.

Ces établissements sont fréquentés par un effectif de 220 163 élèves du cycle moyen et 103 585 du cycle moyen-secondaire. Ces éléves fréquentent plus les écoles publiques que les écoles privées. Dans le cycle moyen, le nombre d'élèves des établissements publics a été évalué à 133 015 en 2020-2021 et ceux des établissements privés à 87 148. Parallèlement, dans le cycle moyen-secondaire, les élèves des établissements publics étaient dénombrés à 57 603 et ceux du privé à 45 982. Quelque soit le cycle, la circonscription administrative et le statut de l'établissement, les filles restent prédominantes.

A l'échelle départementale, il ressort que les établissements des cycles moyens et secondaire du département concentrent le plus grand nombre d'élèves. Il est suivi respectivement du département de Dakar, de Rufisque et de Guédiawaye.

Par rapport à l'intensité de la scolarisation, il est constaté que selon que le cycle d'étude évolue, il est noté généralement une diminution des Taux Brut de Scolarisation (TBS). En effet, il apparait que les TBS du cycle secondaire sont plus élevés que ceux du cycle moyen et les TBS du cycle moyen sont à leur tour plus élevés que ceux du cycle élémentaire à l'exception du département de Guédiawaye. Aussi, les TBS des filles restent supérieurs à ceux des garçons et les indices de parité obtenus dans ces deux cycles ont dépassé 1.

Globalement, au niveau de la région de Dakar, les TBS ont été de 79,88% dans le cycle moyen et de 60,24% dans le cycle secondaire.

Etant donné les deux cycles étudiés sont sanctionnés par l'obtention de deux examens à savoir le BFEM et le BAC. Au BFEM, le taux de réussite au niveau régional est passé de 64,6% à 58,9% soit une baisse de 5,7 points de pourcentage entre 2019-2020 et 2020-2021. Quant à l'examen du BAC, la proportion des admis a été de 50,1% en 2019-2020 et 49,7% en 2020-2021.

Définitions :

- **Indice de parité** : **Un indice de parité égal à 1 indique une parfaite parité entre individus de sexe féminin et de sexe masculin**. Des valeurs d'indice inférieures à 1 sont le signe de disparité en faveur des individus de sexe masculin et des valeurs supérieures à 1 reflètent une disparité en faveur des individus de sexe féminin.
- **Cycle mixte :** On parle de cycle mixte lorsqu'une école comprend à la fois le cycle moyen et le cycle secondaire.

En savoir plus :

- inspections d'académie de Dakar (tel : 338221332/), de Rufisque (tel : +221 33 836 09 75/ email : iarufisque2014@gmail.com) et de Pikine/Guédiawaye (tel : 33 834 71 44/ email : iapikgue2014@gmail.com)

Tableau 11- 7 : Répartition du nombre d'établissements et de Groupes Pédagogiques (GP) dans les cycles moyen et secondaire selon le statut et le département en 2020-2021

Cycle	Statut	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Moyen	Public	36	11	32	34	113
	Privé	55	31	90	42	218
	Total	91	42	122	76	331
	Nb. GP	860	577	1708	940	4085
Moyen-Secondaire	Public	15	5	7	12	39
	Privé	99	37	113	44	293
	Total	114	42	120	56	332
	Nb. GP	1839	469	916	484	3708

Source : Données 2020-2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau 11- 8 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par département

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Garçons	Filles	Total	%	Garçons	Filles	total	%
Département de Dakar	Public	15 349	21 063	36 412	57,9	6 290	9 376	15 666	59,9
	Privé	17 156	18 101	35 257	51,3	7 344	9 140	16 484	55,5
	Total	32 505	39 164	71 669	54,7	13 634	18 516	32 150	57,6
Département de Guédiawaye	Public	9 249	7 046	16 295	43,2	5 156	7 709	12 865	59,9
	Privé	4 598	5 192	9 790	53,0	3 327	3 904	7 231	54,0
	Total	11 644	14 441	26 085	55,4	8 483	11 613	20 096	57,8
Département de Pikine	Public	20 127	25 672	45 799	56,1	6 699	9 188	15 887	57,8
	Privé	13 458	15 555	29 013	53,6	7 454	8 807	16 261	54,2
	Total	33 585	41 227	74 812	55,1	14 153	17 995	32 148	56,0
Département de Rufisque	Public	15 547	18 962	34 509	55,0	5 756	7 429	13 185	56,3
	Privé	6 380	6 708	13 088	51,3	2 704	3 302	6 006	55,0
	Total	21 927	25 670	47 597	53,9	8 460	10 731	19 191	55,9
Région de Dakar	Public	60 272	72 743	133 015	54,7	23 901	33 702	57 603	58,5
	Privé	41 592	45 556	87 148	52,3	20 829	25 153	45 982	54,7
	Total	99 661	120 502	220 163	54,7	44 730	58 855	103 585	56,8

Source : Données 2020-2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau 11- 9 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe et le cycle par département

Circonscription administrative	Cycle	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité F/G
Département de Dakar	Moyen	73,6	83,8	78,9	1,1
	Secondaire	42,6	50,7	46,9	1,1
Département de Guédiawaye	Moyen	75,0	92,1	83,6	1,2
	Secondaire	81,5	103,8	93,1	1,3
Département de Pikine	Moyen	58,2	71,1	64,6	1,2
	Secondaire	36,5	45,3	40,9	1,2
Département de Rufisque	Moyen	83,4	101,9	92,4	1,2
	Secondaire	52,5	67,7	60,1	1,3
Région de Dakar	Moyen	72,5	87,2	79,9	1,2
	Secondaire	53,3	66,9	60,2	1,2

Source : Données 2020-2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau 11- 10 : Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département

Circonscription administrative	BFEM			BAC		
	2019 / 2020	2020 / 2021	Variation en %	2019 / 2020	2020 / 2021	Variation en %
Département de Dakar	**66,6**	**62,8**	**-3,9**	**51,6**	**52,8**	**1,2**
Département de Guédiawaye	**62,5**	56,1	-6,4	47,6	47,0	-0,6
Département de Pikine	**65,7**	59,3	-6,4	53,8	53,0	-0,8
Département de Rufisque	**63,4**	57,4	-6,0	47,3	45,9	-1,5
Région de Dakar	64,6	**58,9**	**-5,7**	**50,1**	**49,7**	**-0,4**

Source : Données 2020-2021, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

XI.4 Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est sous la tutelle du Ministère de la l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) notamment la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

Les différents types d'établissements d'enseignement supérieur retrouvés dans la région de Dakar sont les universités (incluant également les établissements d'enseignement supérieurs dont leur appellation renferme le terme « université ») et les autres types d'établissements d'enseignement supérieur. Durant l'année scolaire 2018-2019, la région a compté 147 établissements d'enseignement supérieur dont 9 publics et 138 privés. Parmi ces établissements, les universités n'ont représenté que 21 avec 7 seulement qui appartiennent à l'Etat. Aussi, la quasi-totalité des autres établissements d'enseignement supérieur sont privés (124 sur 126). Enfin, de 2018 à 2019, il n'y a eu qu'un seul nouvel établissement amenant ainsi le nombre d'universités publiques de 6 à 7. De plus, que le nombre d'établissements privés a diminué de 2017 à 2019 en passant de 149 à 138.

S'agissant du personnel enseignant, durant les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, le nombre total d'enseignants permanents des Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES) publics est passé de 2 218 à 2 131. Ce corps reste toujours dominé par les hommes qui ont représenté en 2018-2019, 85% de l'effectif des enseignants permanents des EES publics.

Concernant les EES privés, les statistiques sur le personnel enseignant sont toujours difficiles à avoir à cause de la non maitrise des flux de ce personnel.

A propos de l'effectif des étudiants, Les étudiants des EES publics et privés de la région de Dakar ont été estimés à 195 207 en 2018-2019 et à 190 145 soit une évolution de 3%. Ils sont majoritairement constitués d'hommes : 60% en 2017-2018 et 57% en 2018-2019. Ainsi, il est constaté une diminution de l'effectif des hommes et parallèlement une hausse de 10% de l'effectif des femmes. Aussi, la plupart des étudiants fréquentent les établissements publics. En effet, de 2017 à 2019, leur effectif est passé de 123 281 à 128 179 soit une hausse de 4%. Cette hausse a plus touché l'effectif des étudiantes qui a augmenté de presque 10%.

Concernant les EES privés, il y a été recensé un nombre de 67 061 étudiants. Dans ces types d'établissements, l'écart entre l'effectif des hommes et celui des femmes est moins important par rapport aux EES publics. En effet, l'effectif des femmes a été de 32 048 contre 35 160 pour les hommes.

Parlant des étudiants qui sont exclusivement au niveau de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, ils ont été au nombre de 79 141 durant l'année scolaire 2018-2019 et de 79 090 en 2017-2018. Ces étudiants peuvent être répartis selon les différents niveaux d'étude existant à l'UCAD. Jusqu'au niveau de Master 1, il est constaté que l'effectif des étudiants diminue progressivement. Cependant, à partir de la Master 2, l'effectif des étudiants a augmenté avant de repartir à la baisse dans le cycle de doctorat.

Définitions :

- **Enseignement supérieur :** L'enseignement supérieur regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf

Tableau 11- 11 : Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 2018 et 2019

Type établissement	Statut	2017/2018	2018/2019	Variation en %
Universités	Public	6	7	16,67
	Privé[3]	14	14	0,00
	Total	20	21	5,00
Autres établissements d'enseignement supérieur	Public	2	2	0,00
	Privé	124	124	0,00
	Total	126	126	0,00
Total	Public	**8**	**9**	**12,50**
	Privé	**138**	**138**	**0,00**
	Total	**146**	**147**	**0,68**

Source : Données 2019, Direction générale de l'Enseignement Supérieur

Tableau 11- 12 : Répartition et évolution du nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	2017/2018	2018/2019
EES[4] publics (enseignants permanents)	Masculin	ND	1803
	Féminin	ND	328
	Total	**2 218**	**2 131**
EES privés	Masculin	ND	ND
	Féminin	ND	ND
	Total	ND	ND
Total	Masculin	ND	ND
	Féminin	ND	ND
	Total	ND	ND

***Source** : Données 2019, Direction générale de l'Enseignement Supérieur*

Tableau 11- 13 : Répartition et évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	2017/2018	2018/2019	Variation en %
EES publics	Masculin	75 990	76 349	0,47
	Féminin	47 291	51 830	9,60
	Total	**123 281**	**128 179**	**3,97**
EES privés	Masculin	38 020	35 160	-7,52
	Féminin	28 844	32048	11,11
	Total	**66 864**	**67 061**	**0,29**
Total	Masculin	114 010	111 424	-2,27
	Féminin	76 135	83 783	10,05
	Total	**190 145**	**195 207**	**2,66**

***Source** : Données 2019, Direction générale de l'Enseignement Supérieur*

Tableau 11- 14 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon le niveau d'étude en 2017-2018

UCAD		Nombre d'Etudiants /niveau						
Niveau		**L1+ DUT1**	**L2+ DUT2**	**L3**	**M1**	**M2**	**Doctorat**	**TOTAL**
Effectif	**2017**	24 872	16 827	14 064	8 104	8 209	5 029	**77 105**
	2018	24 007	16 129	15 233	7 963	9 647	6 111	**79 090**

***Source** : Données 2019, Direction générale de l'Enseignement Supérieur*

[3] Il s'agit d'établissements privés d'enseignement supérieur qui porte le terme « université » dans leur appellation

[4] Établissements d'enseignement supérieur

Chapitre XII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XII.1 Culture et Loisirs

La région de Dakar s'est dotée de certaines infrastructures culturelles importantes. En 2017, la région a enregistré 44 centres de documentation et bibliothèques dont les 29 sont logés dans le département de Dakar, 8 à Pikine, 6 à Rufisque et 1 à Guédiawaye. En ce qui concerne les cinémas, les effectifs diminuent à cause de leur transformation de plus en plus en lieux de culte. Pour ce qui est des galeries d'art et musée, ils sont tous concentrés dans le département Dakar avec 13 galeries d'art et 8 musées. Par ailleurs, on constate que les effectifs n'ont pas évolué entre 2016 et 2017.

En matière de patrimoine culturel, la région de Dakar est marquée par sa richesse en patrimoine matériels ou immatériels. Les sites historiques, représentant un patrimoine matériel, sont particulièrement plus nombreux dans le département de Dakar. La liste des sites et monuments historiques classés est établie par arrêté du ministre de la culture et du patrimoine historique classé.

Egalement, le patrimoine immatériel est très diversifié dans la région de Dakar. Il s'agit, entre autres, de **Tuur de DEUK DAOUR (ou LEUK DAOUR) :** Génie de Dakar Communément organisé à la Gueule tapée, à Soumbédioune précisément, en rappel du Génie de Dakar ; de **Tuur îles Sarpen (îles aux serpents) :** Tuur Mame NDiaré (Yoff), le Génie de Yoff ; de **Tuur Mame Coumba Lamb :** au génie de Rufisque ; **Tuur de Bargny et alentours** (Sébikhotane, Bambylor, Sendou, Yène, Toubab Dialaw, Déni Birame Ndaw, Déni Malick Guèye, Keur Samba Guèye, etc.) **;** de **Tuur Coumba Castel : de Gorée et Cap Manuel** ; **Badji Guéweul ou Tambour Major :** l'annonceur des événements de la communauté léboue ; **Goumbé (Siko) :** Cette expression culturelle appelée Goumbé et sa Ndawrabine le « Ndawrabine » : dont le rythme traditionnel est le support par excellence de sa danse ; **Warale :** Cérémonie nuptiale ; **Labane :** Cérémonie de lune de miel ; **Beukeuteu :** Baptême traditionnel des Lébous ; **Leul :** Cérémonie d'initiation ; **Panal :** Carnaval lébou ; **Lo lambé : Une expression ludique qui évoque les souvenirs d'enfance en passant par les jeux, nos amis, les parents, etc.**

Par rapport aux activités culturelles, elles reflètent une vie culturelle très rythmée dans la région, Quelques une d'entre elles peuvent être citées :

- le banlieue rythme ;
- le festival africa fete ;
- le bargny rythmes-sur-mer ;
- la commemoration de l'anniversaire de la mort de bob marley ;
- le dakar –goree jazz festival ; la fete de la musique ;
- la journee mondiale de la danse, le battle national ;
- le festival kaay fecc ;
- le festival international duo solo danse ;
- l'urbanation boys, le dalifort danse festival ;
- la journee mondiale du theatre, etc.

Définitions :

- **Patrimoine matériel :** Le patrimoine dit « matériel » est surtout constitué des paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti, etc.),
- **Patrimoine immatériel :** Le patrimoine dit « immatériel » peut revêtir différentes formes : chants, coutumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives (dont audiovisuelles), etc.

En savoir plus :

- *Ministère de la Culture et de la Communication*

Tableau 12- 1 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques
Rufisque	Centre historique ou « Vieux Rufisque », compris entre le Canal Est, le Canal Ouest, la ligne de chemin de fer et le front de mer, Imprimerie nationale
	Ex-Ecole Normale William Ponty de Sébikotane, Dunes ogoliennes de Kounoune, site néolithique, Le lac rose,Cap Manuel, site préhistorique et géologique, Île de Gorée ,Île de Ngor
Dakar	Secteur nord de la Pointe des Almadies, site préhistorique et protohistorique,Les Mamelles, site géologique, Musée d'Art africain, Place Soweto,Lieux de culte des Layènes (Mausolée, Mosquées à Yoff et Cambérène, Grotte à Ngor),Pavillon A, Campus universitaire,
	Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique,Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique,Île des Madeleines, site préhistorique et réserve ornithologique,Assemblée nationale, Place Soweto
	Villa n°1 et 2 Place Soweto,Villa n°10, 30, 33, 35/37, 39 à 57, 60 Avenue Nelson Mandela,Casino du Port, 19, Bd de la Libération x Avenue Abdoulaye Fadiga,Villa n°22, Rue Calmette,Villa n°23 et 25, Avenue Carde
	Ecole Nationale des Douanes, Avenue Carde x Rue René Ndiaye
	Villa n°61/63, 65 Rue J, Bugnicourt (ex, Rue Kléber),Lycée Lamine Guèye,
	Bâtiment abritant le C,E,M, Abbé Fridoil et l'Ecole élémentaire
	Villa n° 3, 12, 14, 16/18, 21 à 28, 30, Avenue Amadou Cissé Dia (ex, Brière de l'Isle),Immeuble de l'Isle, Avenue Amadou Cissé Dia (ex, Brière de l'Isle)
	Bâtiment de l'Etat-major général des Armées, Cercle Mess des Officiers,
	Villa n° 30, 32/34, 36, 38, 40, Avenue des Jambaar,Villa n° 54 et 55, Avenue Franklin Roosevelt,Bâtiment abritant la Médiature, Avenue Franklin Roosevelt
	Ancien bâtiment abritant le Bureau régional de Dakar de la Croix Rouge, 3, Avenue Franklin Roosevelt, Palais de Justice, Cap Manuel,Institut Pasteur
	Bâtiment la Maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec, Petit Palais
	Villa n° 4, Avenue Pasteur « la Pechardière »,Villa n° 4 (bis), Avenue Maunory,IFAN,Bâtiment abritant l'Ambassade de la Grande Bretagne,IFAN
	Villa n° 4 (bis), Avenue Maunory,Hôpital Principal,Primature, Chambre de Commerce, Palais de la République et bâtiments annexes,Square Van Vollenhoven,Ministère des Affaires étrangères,Bâtiment abritant la Gouvernance, Bâtiment abritant la Préfecture, Maison des élus locaux,
	Immeuble abritant l'UNICEF, Place du Tirailleur sénégalais, Gare ferroviaire
	Ensemble logements et Direction de l'Océanographie, Boulevard Djily Mbaye
	Bâtiment abritant ENDA Tiers-Monde, Rue Kléber x Rue Joseph Gomis
	Marché et Place Kermel, Ecole Hôtelière Amala Sy, Bâtiment abritant AGF - Sénégal assurances, Ecole Berthe Maubert, Ecole Amadou Assane Ndoye I et II, Ecole Mame Yacine Diagne, Villa n° 13/15, Rue Wagane Diouf, Villa n° 3, Rue Ngalandou Diouf,Hôtel de Ville de Dakar,
	Bâtiment abritant les Etablissements Eiffage, Bâtiment abritant ENDA - Tiers – Monde, Maison des Avocats, Office national des anciens combattants, Villa n° 15, Avenue Emile Zola x Rue Joseph Gomis ,Cathédrale du Souvenir Africain, Building Maginot,
	Immeuble abritant le Ministère de l'Economie et des Finances, Villa n°165, Avenue du Président Lamine Guèye, Tribunal Régional
	Théâtre National Daniel Sorano, Hôtel des Députés, Musée de l'Armée
	Ministère de la Communication, Boulevard de la République x Avenue Jean, Jaurès,Bâtiment abritant la Cour de Cassation, Cimetière musulman, Corniche Ouest,Cimetière catholique Bel Air, Ex-Camp Lat Dior et logements,
	Bâtiment abritant le Marché Sandaga, Grande mosquée du Plateau,
	Mosquée des Khadres, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure
	Hôtel Saint-Louis Sun, Temple du Protestant, Centre culturel Français,
	Bâtiment du Service régional d'Hygiène, Groupe Scolaire de Médina, Institut d'Hygiène social (Polyclinique), Maison de la Culture Douta Seck,
	Ensemble Grande Mosquée / Institut Islamique de Dakar,Stèle dédiée à Jean Mermoz, Ecole El Hadji Malick Sy,Place de la Nation et Monument de l'Indépendance (Obélisque), Penc de Santhiaba, Mosquée de Thieurigne,Hôpital Abass Ndao, Ancienne tour de contrôle de l'Aéropostale,
	Hangars de l'Aéropostale, au Garage dépôt des bus « DemDik », Bâtiment abritant l'OCLALAV à Hann Maristes
Pikine	Cimetière militaire de Thiaroye,

Source : ARRETE MINISTERIEL n° 1941 MCC/DPC en date du 27 mars 2003 portant Publication de la liste des sites et Monuments Historiques Classés

XII.2 Jeunesse et Sports

En 2021, le parc des infrastructures de la région de Dakar, dédié à la jeunesse, a connu un léger renchérissement sur son effectif. En effet, le parc compte 50 infrastructures, soit deux nouvelles créations, par rapport à 2020 (48). Ces nouvelles infrastrucures se situent département de Keur Massar, nouvellement créé en 2021. A l'égard de la nature des infrastructures, les Centres Socio-Educatifs (CSE) prédominent avec 28 structures sur le territoire régional, soit une part de 56% du parc. Egalement, les Foyer de Jeunes (FJ) sont bien présents dans l'espace régional avec 10 structures (20%). Par contre, le nombre d'Espace Jeune (EJ) et celui de Centres Conseils Adolescent (CCA) demeurent faibles et ne couvrent pas l'ensemble du territoire régional de Dakar.

Pour les associations, la région a recensé un effectif de 6 806 au cours de l'année 2021, soit 20% de plus que 2020. Ces associations sont constituées des Mouvements des Jeunes à caractère national (38), les associations affiliés à un mouvement navetane (604) et les autres associations déclarées (5 665). Le but de ces organisations associatives est d'appuyer, de conseiller et d'encadrer dans la constitution de dossiers de déclaration d'association.

A propos du sport, en 2020, la région de Dakar a enregistré 1 238 clubs, recensés dans toutes les disciplines confondues auxquels 44 820 individus détiennent la licence sportive. Cependant, les clubs de sports de vacances demeurent plus présents dans la région. En effet, l'Organisme Régional de Coordination des Activités de Vacances de Dakar (ORCAV) détient à lui seul 569 clubs soit 46% de l'effectif total et enrôle 9 000 licenciés sportifs. Il est suivi des fédérations des sports scolaires (UASSU) avec 113 clubs et 4 489 licenciés. Les ligues de Karaté et de Football sont également très présentes dans la région et viennent en troisième et quatrième position. La randonnée pédestre demeure le sport le plus populaire dans la région de Dakar avec 21 065 licenciés sportifs enregistrés dans ses 78 clubs.

La région de Dakar possède un nombre d'infrastructures sportives diversifiées. En effet, la capitale sénégalaise abrite deux (02) boulodromes, six (06) terrains Hand-ball, douze (10) terrains Volley-ball, un (01) hippodrome etc. Par ailleurs, la région du Cap Vert abrite 26 stades répartis dans les quatre départements selon le type d'infrastructure. En effet, trois (03) stades nationaux, localisés dans le département de Dakar, sont enregistrés dans la région. Egalement, il existe trois (03) stades départementaux situés exclusivement dans les trois départements de la banlieue à savoir Guédiawaye (01), Pikine (01) et Rufisque (01). Pour les stades municipaux, la région en dispose vingt (20) dont neuf (09) à Dakar, six (06) à Rufisque, quatre (04) à Pikine et un (01) à Guédiawaye.

En 2020, la région de Dakar compte, au total, 373 associations et centres de formation sportive et les sports de combats à savoir le Karaté et le Teakwondo en disposent la plus grande part.

Définitions :

- **CDEPS** = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
- **CSE** = Centre Socio-Educatif
- **EJ** = Espace Jeunes
- **FJ** = Foyer de Jeunes
- **CCA** = Centre Conseil Adolescents

En savoir plus :

Service régional de la jeunesse de Dakar

Tableau 12- 2 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunes selon le type, par département

Circonscription administrative	Année	CDEPS	CSE	EJ	FJ	CCA	Total
Dakar	**2020**	1	19	0	4	1	25
	2021	1	19	0	4	1	25
Guédiawaye	**2020**	1	1	1	3	1	7
	2021	1	1	1	3	1	7
Pikine	**2020**	1	8	2	1	0	12
	2021	1	8	2	1	0	12
Keur Massar							
	2021	1	0	1	0	0	2
Rufisque	**2020**	1	0	1	2	1	4
	2021	1	0	0	2	1	4
Région	**2020**	4	28	4	10	3	49
	2021	5	28	4	10	3	50

Source : Données 2020-2021, Service régional de la jeunesse

Tableau 12- 3 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département en 2020 et en 2021

Circonscription administrative	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane »	Autres associations déclarées	Total
Dakar	**2020**	**14**	**177**	**1771**	**1962**
	2021	**16**	**180**	**2001**	**2197**
Guédiawaye	**2020**	**6**	**53**	**1376**	**1435**
	2021	**6**	**53**	**1641**	**1700**
Pikine	**2020**	**7**	**169**	**403**	**579**
	2021	**8**	**170**	**502**	**680**
Keur Massar					
	2021	0	0	0	0
Rufisque	**2020**	**7**	**183**	**1499**	**1689**
	2021	**8**	**201**	**2020**	**2729**
Région de Dakar	**2020**	**34**	**582**	**5049**	**5665**
	2021	**38**	**604**	**6164**	**6806**

Source : Données 2020-2021, Service régional de la jeunesse

Tableau 12- 4 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2021

Structures de gestion	Disciplines	Nombre de clubs	Nombre de licenciés			observations
			Total	Hommes	Femmes	
Ligue	**Cyclisme**	7	20	20	---	
Ligue	**Sports Boules**	10	200	200		---
Ligue	**Jeux de Dames**					
Ligue	**d'Athlétisme**	14	642			
Ligue	**Hand-ball**	14	737	354	383	
Ligue	**Natation**	9	278	150	128	
Ligue	**Basket-ball**	36	849	540	309	
Ligue	**Volley-ball**	11	250	105	145	
Ligue	**Taekwondo**	80	1265	-----	-----	
Ligue	**Scrabble**					
CRP	**Viet Vo Dao**	16	660	553	107	
CRP	**Randonnée Pédestre**	78	21 065	13198	7867	
CRP	**Handisport**	6	93	90	3	
VACANCES	**ORCAV**	569	9000	9000	-----	
SCOLAIRE	**UASSU**	113	4489	3864	625	
Ligue	**Karaté**	107	3346	3011	335	
Ligue	**Sports travaillistes**	11	562	562	-----	
Ligue	**Football**	99				
Ligue	**Judo**	35				
CRP	**Escrime**	8	614			
Ligue	**Tennis de table**	15	750	550	200	
Région de Dakar		**1 238**	**44 820**	**32 197**	**10 102**	

Source : Données 2020-2021, Service Régional du Sport

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

Chapitre XIII : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIII.1 Situation des marchés

En 2021, la région de Dakar a compté 84 marchés ; soit 11 marchés de plus par rapport à l'année 2020. Selon la répartition géographique, les départements de Dakar et Pikine regroupent l'essentiel des équipements marchands avec respectivement 23 et 27 marchés en 2021. Le poids démographiques de ces deux départements pourrait expliquer cette concentration des marchés. Au niveau régional, plus de 3 marchés sur 4 sont permanents (76,2%). Pour les marchés hebdomadaires, ils sont plus fréquents dans le département de Pikine (35,0%).

Par ailleurs, il existe des marchés spécialisés pour des catégories de produits bien déterminés, en vue de couvrir les besoins de la région. C'est le cas du marché aux poissons, qui assure le ravitaillement en produits halieutiques, (poissons), en direction des différentes localités de la région. Il joue le rôle de principal fournisseur dans ce domaine. Le ravitaillement de la région en légumes est assuré essentiellement par les marchés de Castors et de Thiaroye.

Le marché Kermel, vitrine des équipements marchands dans l'espace régional, est spécialisé dans la vente de fleurs, de fruits et légumes et de produits divers. D'autres équipements marchands avec des pôles d'influence non moins importants complètent le dispositif régional de par leur multi fonctionnalité et leur caractère spécialisé.

Les principales denrées vendues au niveau de ces marchés composent le panier de la ménagère constitué d'une large gamme de produits. Il s'agit, entre autres, du riz, du sucre, du lait en poudre, de l'huile, du ciment et du gaz.

Au sujet du riz, un stock de 1 311 029 tonnes est enregistré en 2021 dans la région. Le stock de l'année 2020 a été un peu plus conséquent avec une quantité de 1 322 312 tonnes. Dans le stock de 2021, la quantité de riz brisé non parfumé (662 082 tonnes) demeure la plus importante, suivie du riz parfumé (639 835 tonnes) et du riz local (9 112 tonnes). En outre, la quantité de riz de 2021 a connu une hausse de 17,1% par rapport à l'année précédente où elle se situait à 1 119 262 tonnes. Pour le sucre, un stock de 170 460 tonnes est enregistré dans la capitale, dont 76,4% de sucre cristallisé en 2021. Ce stock a progressé de 90,7% par rapport à 2020 (89 365 tonnes).

Pour le lait en poudre et l'huile en fût, des hausses respectives de 105,2% et 45,0% sont enregistrées en 2021 par rapport à 2020 dans la région de Dakar. Mieux, la quantité de lait est passée de 18 366 tonnes en 2020 à 37 695 tonnes en 2021 et celle de l'huile en fût évaluée à 110 070 tonnes. Quant aux Gaz Butanes de 6 kg et de 2,7 kg, en 2021, leurs quantités ont varié respectivement de plus de 18% et de moins de 3% par rapport à 2020.

Concernant le contrôle de la qualité des produits, environ 20 372 DIPA et 2 795 FRA ont été autorisés et délivrées en 2021, soit des hausses respectives de 3% et de 49% en comparaison à l'année 2020.

Définitions :

- **DIPA** : Déclaration d'importation de Produits alimentaires, délivrée pour tous les produits Alimentaires importés
- **FRA** : Autorisation de fabrication de Produits alimentaires, délivrée avant la commercialisation de tout produit fabriqué localement

En savoir plus :

- Service régional du Commerce de Dakar (SRC)
- Direction du Commerce intérieur (DCI)

Tableau 13- 1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Département Dakar	**2020**	18	5	**23**
	2021	16	5	**21**
Département Pikine	**2020**	21	7	**28**
	2021	20	7	**27**
Département Guédiawaye	**2020**	11	3	**14**
	2021	11	3	**14**
Département de Keur Massar	**2020**			
	2021	8	0	**8**
Département Rufisque	**2020**	07	5	**12**
	2021	07	5	**12**
Région de Dakar	**2020**	**53**	**20**	**75**
	2021	**53**	**20**	**84**

Source : Données 2020-2021, Service régional du commerce intérieur

Tableau 13- 2 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Département Dakar		Département Pikine		Département Guédiawaye		Départemen t Keur Massar	Département Rufisque		Région Dakar	
	2020	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**
Parfumé	358 529	388 204	120 000	72300	35 500	38 431	76 550	62 000	64 350	**576 029**	**639 835**
Riz brisé non parfumé	382 450	405 300	82 500	86400	41 000	45 782	89 300	33 000	35 300	**538 950**	**662 082**
Riz local	1 783	4 630	900	832	500	950	1 250	1 100	1 450	**4 283**	**9 112**
Sucre en morceaux	20 877	35 658	980	1025	460	1 140	1 325	600	1 125	**22 917**	**40 273**
Sucre Cristallisé	14 048	47 362	18 500	20300	15 600	19 100	23 025	18300	20 400	**66 448**	**130 187**
Lait en Poudre	4 566	10 335	5 600	6400	4 800	5 820	8 120	3 400	7 020	**18 366**	**37 695**
Huile en fût	12 570	38 220	34 500	25220	32 000	34 760	26 420	31 000	35 040	**110 070**	**159 660**
Gaz Butane de 6 kg	876 050	994 537	98 600	92124	97 000	99 023	93 302	83 000	87 301	**1 154 650**	**1 366287**
Gaz Butane de 2,7 kg	65 450	81 243	72 000	42 307	87 000	60 407	37 457	53 000	47 208	**277 450**	**268622**

Source : Données 2020-2021, Service régional du commerce intérieur

XIII.2 Prix à la consommation

La variation des prix à la consommation affecte le pouvoir d'achat des ménages et par ricochet leur bien-être. L'analyse du cours de l'indice en 2021 dans la région révèle beaucoup de flux ou de reflux au niveau des prix des fonctions de consommations composant le panier ménager.

A cette année, le bilan de l'indice global des prix à la consommation de la région de Dakar enregistre une hausse de 1,6%. Cette inflation est, en partie, due à la flambée des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées qui a contribué à 1,7 points de pourcentage à la variation des prix dans la région. Les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées affichent une flambée de 3% en 2021 par rapport à ceux de 2020. Cette hausse est le résultat notamment de l'augmentation des prix de la la viande de bœuf (+11,4%), des poissons frais (+9,8%), et de l'huile (+9,3%). Ces produits alimentaires ont contribué respectivement 13,3% , 23,5% et 16,4% à l'inflation des prixdans la région en 2021.

Les prix des Poissons et autres produits séchés ou fumés (6,3%), de la viande de Mouton et de chévres (+8,5%), du sucre 53,3%) ainsi que celui des œufs (23,7%) ont progréssé en 2021.

Egalement, un renchérissement des prix de 6,3% est observé dans les produits pour l'entretien et réparation courante entrainant une contribution de 3,0% à l'inflation dans la région, une hausse de 1% des prix est également entregistrée en 2021 pour le secteur de l'enseignement mais aussi celui du transport dans la région de Dakar. Toutefois, pour la communication, un recul de 8% des prix est observé en 2021.

Globalement, le taux d'inflation, en glissement annuel est de 1,6% dans la région de Dakar. Par ailleurs, une tendance haussière de l'inflation est notée entre 2019 (+0,7%) et 2020 (+0,9%) dans la région.

Au cours de l'année 2020, en particulier, la crise sanitaire du coronavirus a entrainé des perturbations économiques surtout sur l'approvisionnement des produits engendrant un renchérissement des biens et services notamment importés.

Cette fluctuation des prix s'explique par la hausse de l'inflation de toutes les fonctions de consommations exceptées le secteur de la communication, loisirs et cultures ainsi que les boissons alcoolisées et stupéfiants.

Au titre de la variation mensuelle des prix, le mois d'octobre (109,64) et le second semestre de l'année 2021, enregistre les niveaux d'indices les plus élevés de l'année. Ce renchérissement s'explique par la hausse des prix à la consommation notamment avec la composante « alimentaires », dont la contribution à l'inflation s'élève à 1,7 points de pourcentage sur cette année.

Définitions :

- **Pouvoir d'achat :** Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. Le pouvoir d'achat dépend alors du niveau du revenu et du niveau des prix.
- **Panier ménager : C**'est la liste des biens et services qui sert de base pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (un indice qui est utilisé pour refléter l'évolution du coût de la vie).

En savoir plus :

- https://www,economie,gouv,fr/facileco/pouvoir-achat-definition
- Publication de la note sur l'IHPC
-

Graphique 13- 1 : Evolution de l'indice des prix à la consommation dans la région de Dakar en 2020 et en 2021

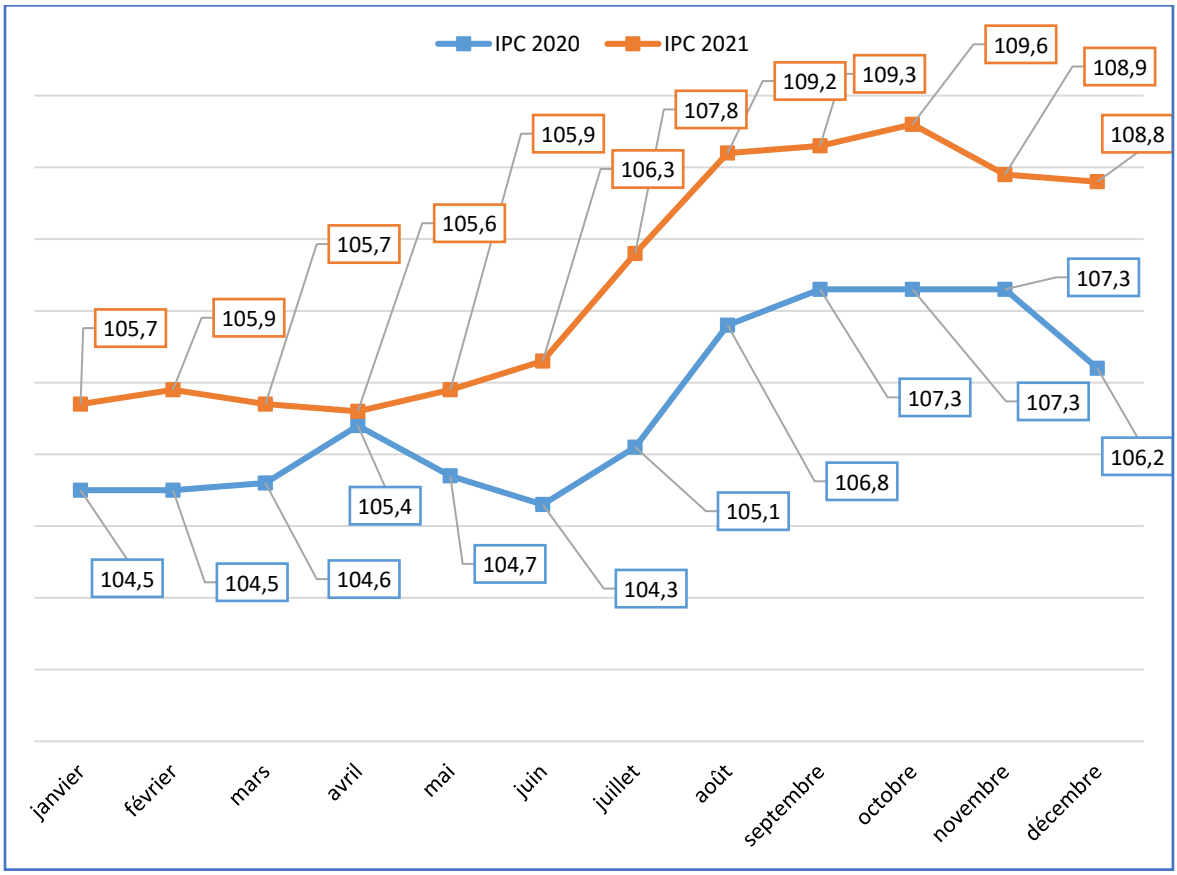

Source : Données 2020-2021, ANSD

Graphique 13- 2 : Evolution de l'indice de la fonction alimentaire et de ses composantes dans la région en 2020 et en 2021

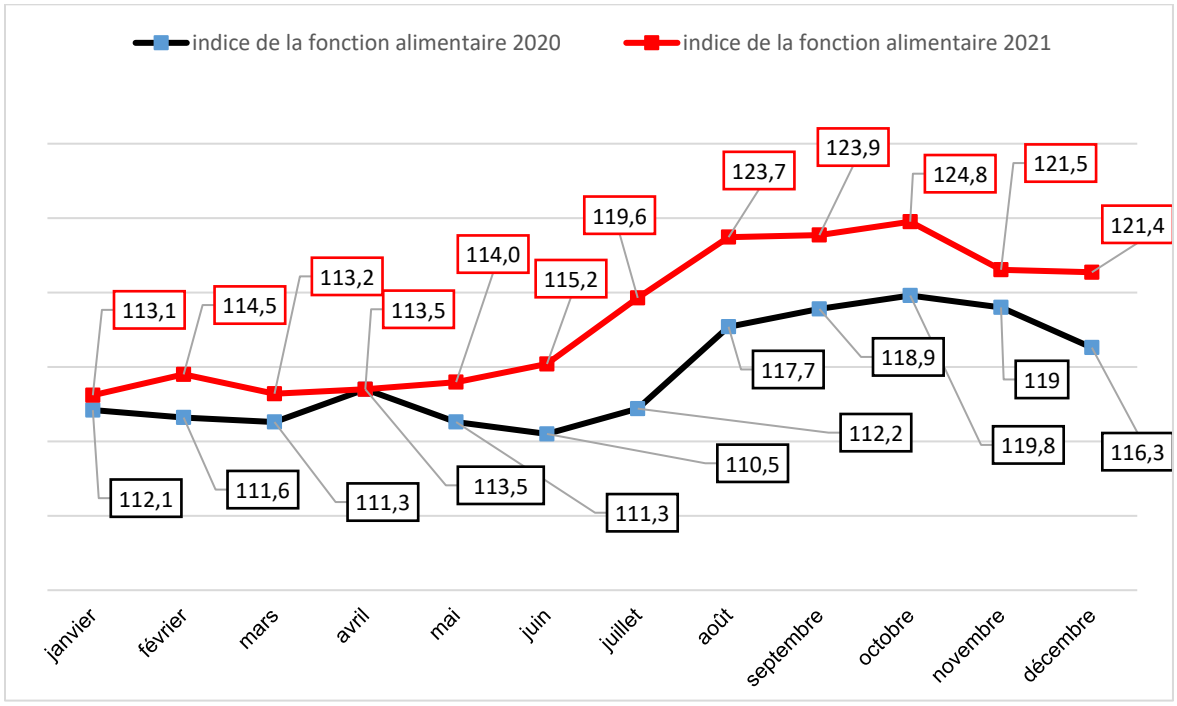

Source : Données 2020-2021, ANSD

Chapitre XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XIV.1 Activités des SFD

Les Structures financières décentralisées sont des structures agréées par l'autorité de tutelle, autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit et d'opérations d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité juridique.

Les différents types de SFD sont les faitières, les SFD affiliés, IMCEC isolées, les Sociétés Commerciales et les Associations. Entre 2020 et 2021, le nombre de SFD dans la région de Dakar est passé de 104 à 103. Les structures faitières et les SFD affiliés ont été respectivement au nombre de 5 et 50 en 2020 et en 2021. Aussi, il y a eu une disparition d'une unité d'IMCEC isolée faisant passer son nombre de 41 à 40 en 2021.

Par rapport au sociétariat, leur effectif a régressé de 2% entre 2020 et 2021. En effet, il est passé de 1 580 633 en 2020 à 1 549 059 sociétaires en 2021. Cette diminution est notée dans toutes les catégories de sociétaire. En moyenne, il apparait que 51% des sociétaires sont des hommes, 44% sont des femmes. Les personnes morales ne représentent que 6,6%.

En 2021, la région de Dakar a comptabilisé dans ses institutions financières décentralisées 1 079 788 personnes épargnantes (physiques et morales) contre 1 137 743 en 2020. Outre l'épargne, le nombre de crédit en cours est passé de 232 159 en 2020 à 165 669 en 2021. Parallèlement, le nombre de crédits accordés a connu une diminution de 22,5% de 2020 à 2021 en passant de 177 839 à 137 808 crédits accordés.

Concernant les montants des épargnes collectées, des crédits en cours et des crédits accordés, ceux enregistrés en 2021 sont plus conséquents que ceux de l'année 2020. En effet, par rapport aux encours d'épargne, leur montant se chiffre à 200 750 635 012 FCFA en 2021 contre 172 859 005 519 FCFA en 2020. S'agissant des encours de crédit, leur montant a été de 182 372 166 854 FCFA en 2020 et de 194 497 422 241 FCFA en 2021. Quant aux crédits accordés, ils s'élèvent à 192 597 305 883 FCFA en 2020 contre 210 879 090 974 FCFA en 2021. Dans la région de Dakar, les crédits accordés sont destinés souvent à l'immobilier, à l'équipement, à la consommation, à la trésorerie, etc. La plupart du crédit accordé est consacrée à la trésorerie qui a respectivement fait l'objet de 85,7% et 87,9% des crédits accordés en 2020 et en 2021. Après viennent les crédits d'équipement qui ont constitué en moyenne 11,3% des crédits accordés au cours des deux années étudiées. Les autres types de destinations des crédits octroyés représentent moins de 2% chacun mais très conséquent en termes d'argent. En effet, en 2020, les crédits immobiliers ont été évalués à 2 564 247 126 FCFA contre 951 005 243 FCFA en 2020. S'agissant des crédits de consommation, le montant est passé de 1 260 977 539 FCFA en 2020 à 1 580 181 739 FCFA en 2021.

Ces différents types de crédits ont été injectés dans des secteurs d'activités différentes dont la plus fréquente est celle du « commerce, restaurant et Hôtels » qui a concentré 67,4% en 2020 et 79,4% en 2021 du montant des crédits.

Définitions :

- **SFD :** les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) représentent une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi portant réglementation des SFD à fournir ces prestations.
- **IMCEC :** Institutions mutualistes communautaires d'Epargne et de Crédit

En savoir plus :

- https://drs-sfd.gouv.sn/sitedrs/index.php/2023/03/03/donnees-consolidees-par-regions-2021/

Tableau 14- 1 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature

Nature SFD	Nombre SFD inscrit	
	2020	2021
Faitières	05	05
SFD affiliés	50	50
IMCEC isolées	41	40
Sociétés commerciales	07	08
Association	01	00
Total	**104**	**103**

Source : *données 2020-2021, DRS-SDF*

Tableau 14- 2 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire en 2020 et en 2021

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2020 (en FCFA)	2021 (en FCFA)
Epargne collectée	Hommes	77 468 203 920	94 236 832 428
	Femmes	39 812 098 098	51 890 629 064
	Personnes morales	55 578 703 501	54 623 173 520
	Total	**172 859 005 519**	**200 750 635 012**
Encours de crédit	Hommes	115 698 073 838	130 564 792 426
	Femmes	37 909 268 566	36 121 590 313
	Personnes morales	28 764 824 449	27 811 039 503
	Total	**182 372 166 854**	**194 497 422 241**
Montant des crédits accordés	Hommes	129 990 584 800	140 951 594 686
	Femmes	35 546 839 343	39 030 040 635
	Personnes morales	27 059 881 740	30 818 094 929
	Total	**192 597 305 883**	**210 879 090 974**

Source : *données 2020-2021, DRS-SDF*

Tableau 14- 3 : Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités

Désignation	2020 (en FCFA)	2021 (en FCFA)
Objet des crédits accordés		
Crédits immobiliers	**2 564 247 126**	951 005 243
Crédits d'équipement	**23 011 565 285**	22 643 131 951
Crédits à la consommation	**1 260 977 539**	1 580 181 739
Crédits de trésorerie	**165 134 315 812**	**185 335 673 810**
Autres	**626 200 121**	369 098 231
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés		
Agriculture, sylviculture et pêche	26 622 323 416	11 383 582 910
Industries extractives	445 998	40 022 057
Industries manufacturées	5 414 318 849	17 049 103 070
Bâtiment et travaux publics	5 041 993 521	3 844 091 122
Commerce, restaurants, hôtels	129 752 733 080	167 446 791 375
Électricité, gaz, eau	4 661 028	14 405 305
Transports, entrepôts et communications	4 137 739 796	4 927 806 714
Assurances, services aux entreprises	8 183 647 820	72 763 875
Immobilier	2 063 495 312	2 171 759 552
Services divers	11375947061	3928764996

Source : *données 2020-2021, DRS-SDF*

XIV.2 Activités postales

En 2019, au niveau de la région de Dakar, on dénombre 43 886 boites postales installées. Ce chiffre a légèrement évolué à la hausse (0,23%) par rapport à l'année 2018.

Le montant total des opérations émises dans les structures de transfert d'argent est évalué à 12 691 524 822 FCFA en 2019 dans la région de Dakar. Ce chiffre a légèrement reculé (moins 1%) par rapport au montant enregistré en 2018 (12 782 584 551 FCFA). Selon la répartition géographique, le département de Dakar concentre plus de la moitié de ces transferts avec 88% en 2018 et 89% en 2019. Par ailleurs, environ 60% du montant des émissions de transfert proviennent des structures de Western Union.

Concernant la valeur des mandats payés par poste one, elle s'établit à 938 346 949 FCFA. Ce montant est largement inférieur à la valeur des mandats émis par la poste au cours de la même année qui est évalué à 2 919 486 225 FCFA. Entre 2018 et 2019, le montant des mandats émis et payés par la poste one ont nettement baissé particulièrement pour les mandats payés (-12%).

Outre les services de la poste, d'autres opérateurs tels que Western Union, RIA, Moneygram occupent une place centrale dans le système de transferts d'argent. En effet, ces structures de transferts précitées concentrent à elle seule plus de 56% des montants des mandats payés en 2019. D'ailleurs, le montant global des mandats payés par les structures de transferts autres que la poste est évalué à 39 173 165 403 FCFA en 2019. Néanmoins, ce montant a régressé de 23% par rapport à la valeur de 2018.

Par ailleurs, il est important de noter que les structures utilisées pour les paiements de mandats sont plus nombreuses que celles pour gérer les mandats émis.

Globalement, les différents types de désignations utilisés pour le trafic postal sont : les dépêches expédiées et celles reçues, les lettres recommandées expédiées et reçues, les Valeurs Déclarées expédiées et reçues et les colis expédiés et reçus.

Au total, durant l'année 2018, 389 217 trafics ont été dénombrés alors qu'en 2017, un nombre de 379 895 a été répertorié. Parmi tous les types de désignation, les lettres recommandées ont été les plus nombreuses en représentant en moyenne 37%. Ils s'en suivent les paquets expédiés et reçus (7,6% en moyenne) puis les colis et enfin les dépêches. Quant au niveau départemental, les tendances observées plus haut se maintiennent. Le département de Dakar reste en tête et Guédiawaye en dernier position.

Définitions :

- **Le mandat postal** est un moyen de transfert de fonds par le biais des services postaux, Une fois émis par voie informatique au bureau de poste, le mandat pourra être retiré par le bénéficiaire dans n'importe quel bureau de poste,
- La **carte postale** : C'est une feuille de carton mince, suffisamment résistante dont au moins la moitié droite du recto est réservée à l'adresse du destinataire, Les cartes postales illustrées sont un moyen unique de rester en contact avec ses proches même en voyage et de leur faire découvrir d'autres horizons et d'autres cultures, Et les envois de marchandises: sous forme de paquet pouvant peser jusqu'à trois kilos selon la destination,

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf

Tableau 14- 4 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative en 2018-2019

Structures de transfert d'argent	DAKAR		GUEDIAWAYE		PIKINE		RUFISQUE		REGION	
	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)
Poste-One	2 706 496 693	2 689 746 740	53 609 080	41 947 625	196 754 175	144 977 810	55 969 750	42 814 050	3 012 829 698	2 919 486 225
Western	6 688 305 058	6 835 447 239	28 226 499	26 516 812	384 088 668	333 654 319	529 601 623	450 137 287	7 630 221 848	7 645 755 657
RIA	620 636 463	598 735 958	20 336 980	14 154 602	104 080 018	84 568 542	33 662 458	71 595 096	778 715 919	769 054 198
Small World	19 158 932	7 895 973	0	0	0	0	544 038	0	19 702 970	7 895 973
IFS	12 909 553	16 132 052	0	0	0	0	0	0	12 909 553	16 132 052
MONEYGRAM	1 230 104 302	1 196 038 864	0	0	57 708 993	61 214 477	40 391 267	75 947 375	1 328 204 563	1 333 200 716
Total	11 277 611 001	11 343 996 827	102 172 559	82 619 039	742 631 855	624 415 148	660 169 137	640 493 808	12 782 584 551	12 691 524 822

Source : *données 2019,* Direction générale de la poste

Tableau 14- 5 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la Poste selon la structure, par circonscription administrative en 2019

Structures de transfert d'argent	DAKAR	GUEDIAWAYE	PIKINE	RUFISQUE	REGION	
	2019 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)
Poste-One	601 952 502	72 651 832	168 696 170	95 046 445	1 063 243 935	938 346 949
Western	6 469 032 119	234 860 674	937 933 564	2 125 041 059	11 810 888 700	9 766 867 416
RIA	4 560 032 535	483 947 395	1 418 982 120	1 743 329 705	9 356 839 805	8 206 291 755
Small World	3 840 434 600	479 497 618	1 318 920 125	350 013 040	10 106 524 148	5 988 865 383
IFS	2 385 219 157	14 766 188	62 566 419	16 505 537	3 053 562 150	2 479 057 301
TRANSFAST	2 093 534 820	275 345 061	746 585 106	226 046 857	5 558 443 343	3 341 511 843
CASH MINUTE	2 013 869 187	167 189 512	477 605 050	187 376 708	3 326 160 548	2 846 040 456
MONEYGRAM	2 684 613 979	70 838 580	490 056 762	740 726 506	4 824 491 686	3 986 235 826
SIGUE	410 017 372	740 483	167 753 704	7 303 162	1 555 948 643	585 814 720
JUBA EXPRESS	576 999 713	80 000	110 125 658	16 888 784	392 916 798	704 094 156
WORLD REMIT	187 690 154	0	20 258 989	9 177 271	32 487 751	217 126 414
PLACID	0	0	0	0	1 133 983	0
MTPAY	57 596 286	10 893 071	25 780 013	18 643 814	66 019 989	112 913 184
Total	25 880 992 424	1 810 810 414	5 945 263 678	5 536 098 887	51 148 661 479	39 173 165 403

Source : *données 2019,* Direction générale de la poste

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII : AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XV : ENTREPRISES

XV.1 Formalisation des entreprises

La création d'entreprises est un indicatif sur le comportement des affaires dans un pays. Cela signifie qu'elle peut servir de baromètre pour mesurer le climat des affaires egalement un indicateur de doing business.

Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) fournit une image plus précise de l'environnement des affaires dans un pays. Constituant, un des critéres de formalisation d'une unité économique selon le Bureau international du Travail (BIT), le NINEA est un indicateur quantitatif du nombre d'entreprises formelles existantes.

En 2021, la région de Dakar compte 43 803 entreprises nouvellemment immatriculées au NINEA. Ce chiffre a connu un renchérissement de 37,5% par rapport à l'année 2020, où la région enregistrait 31 860 nouvelles immatriculations.

S'agissant du secteur d'activité, le commerce de détail concentre prés de la moitié des nouvelles immatriculations d'entreprises de la région en 2020 et en 2021. En effet, pour ces deux années respectivement 15 577 et 19 856 NINEA délivrés aux entreprises exercent dans ce secteur, soit 44,6% et 48,9%. En 2020, le secteur du commerce est suivi par les secteurs des operateurs occasionnels (15,4%), des activites indifferenciées autoproduites des ménages (5,8%) et de la construction de bâtiments (4,0%). Pour les autres secteurs d'activités économiques, les immatriculations au NINEA ne depassent pas 2% en 2020 dans la région. Par contre, pour l'année 2021, le commerce est suivi par les secteurs d'activites indifferenciées autoproduites des menages (12,8%) et des opérateurs occasionnels (12,2%).

Selon le département, plus de la moitié desunités nouvellement immatriculées sont localisées dans dans le département de Dakar. Ainsi, le département Dakar a abrité 19 692 et 24 791 nouvelles immatriculations, soit 56,6% et 61,8% respectivement en 2020 et en 2021. Le département de Pikine concentre, aussi, un nombre assez important d'entreprises nouvellement immatriculées (6408 en 2020 et 10 861 en 2021), soit prés du quart des NINEA de la région de Dakar. Pour les départements de Guédiawaye et de Rufisque, la part des immatriculations ne dépasse les 10%.

Selon la forme juridique, plus de 58% des nouvelles immatriculations, de la région de Dakar, proviennent des entreprises individuelles durant les deux années étudiées. Il est suivi par les propriétaires fonciers (12,7%), les opérateurs occasionnels (12,2%) et les sociétés à responsabilité limitée (5,6%). Pour le reste, le degré d'immatriculation ne depasse les 3%.

Définitions :

- **BIT :** Bureau International du Travail
- **Doing Business :** évalue les aspects de la réglementation qui facilitent ou entravent la création, le fonctionnement ou l'expansion des entreprises du secteur privé.
- **NINEA :** numéro d'identification national des entreprises et des associations

En savoir plus :

- https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_849817.pdf
- https://tfig.unece.org/FR/contents/doing-business.htm
- https://fr.linkedin.com/pulse/le-doing-business-quest-ce-que-cest-yves-andr%C3%A9-angaman
- www.ansd.sn

Tableau 15- 1 : répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activité dans la région de Dakar

Secteur D'activité 1	Année		Secteur D'activité 2	Année	
	2021	2021		2020	2021
Action Sociale Sans Hébergement	2020	42	Entreposage Et Activités Des Auxiliaires De Transport	138	144
Activités Immobilières	20	226	Extraction D'hydrocarbures	9	6
Activités D'administration Publique	200	126	Extraction De Minerais Métalliques	21	30
Activités D'hébergement Médico-Social Et Social	116	2	Fabrication D'articles D'habillement	157	352
Activités De Fabrication De Textiles	0	199	Fabrication D'autres Matériels De Transport	0	2
Activités De Soutien Aux Entreprises ; Activités De Bureau	154	3610	Fabrication D'équipements Electriques	2	3
Activités Financières	2659	63	Fabrication D'ouvrages En Métaux	135	252
Activités Juridiques Et Comptables	42	70	Fabrication De Boissons	2	4
Activités Sportives, Récréatives Et De Loisirs	57	55	Fabrication De Machines Et D'équipements N.C.A.	2	1
Activités Créatives, Artistiques Et De Spectacle	39	87	Fabrication De Matériaux Minéraux	18	11
Activités D'architecture, D'ingénierie Et Techniques	42	97	Fabrication De Meubles Et Matelas	1	6
Activités D'auxiliaires Financiers Et D'assurance	73	254	Fabrication De Produits Alimentaires	216	321
Activités De Fourniture D'information	243	491	Fabrication De Produits Chimiques	20	31
Activités De Poste Et De Courrier	321	25	Fabrication De Produits Electroniques Et Informatiques	4	8
Activités De Soutien Aux Industries Extractives	11	1	Fabrication De Produits Pharmaceutiques	3	9
Activités Des Agences De Réservation Et Voyagistes	2	87	Fabrication Du Papier Et Du Carton	18	6
Activités Des Ménages En Tant Qu'en Employeurs De Personnel Domestique	77	3	Fourniture D'autres Services Personnels	167	273
Activités Des Organisations Associatives	1	70	Génie Civil	126	148
Activités Des Organisations Extraterritoriales	62	62	Hébergement	25	44
Activités Des Sièges Sociaux ; Conseil En Gestion	73	33	Imprimerie Et Reproduction D'enregistrements	41	38
Activités Indifférenciées Autoproduites Des Ménages	6	5606	Location Et Location-Bail	57	49
Activités Informatiques : Conseil, Programmation	1857	337	Métallurgie	1	7
Activités Liées Aux Ressources Humaines	186	37	Nul	0	1
Activités Pour La Santé Humaine	32	111	Operateurs Occasionnels	4897	5329
Activités Spécialisées De Construction	84	370	Organisation De Jeux De Hasard Et D'argent	1	4
Activités Vétérinaires	213	2	Production Audio Et Vidéo : Télévision, Cinéma, Son	61	138
Agriculture, Elevage, Chasse Et Activités De Soutien	4	760	Production Et Distribution D'électricité Et De Gaz,	45	49
Assurance	382	17	Programmation Télévisuelle ; Radiodiffusion	14	4
Autres Activités Extractives	11	23	Publicité Et Etudes De Marche	35	39
Autres Activités Professionnelles De Services Spécialises	12	49	Pache, Pisciculture, Aquaculture	79	86
Autres Industries Manufacturières	34	44	Raffinage Pétrolier, Cokéfaction	6	3
Captage, Traitement Et Distribution D'eau	47	9	Recherche-Développement	4	6
Collecte Et Traitement Des Eaux Usées	3	3	Réparation D'ordinateurs, Biens Personnels Et Domestiques	32	45
Collecte, Traitement Et Elimination Des Déchets ; Récupération	3	7	Réparation Et Installation De Machines Et D'équipements Professionnels	9	8
Commerce De Détail	8	19549	Restauration Et Débits De Boisson	238	359
Commerce De Gros Et Activités Des Intermédiaires	15577	295	Soutien Aux Bâtiments ; Aménagement Paysager	95	162
Commerce Et Réparation D'automobiles Et De Motocycles	244	213	Sylviculture, Exploitation Forestière Et Activités De Soutien	5	6
Conservation Et Valorisation Du Patrimoine	192	16	Transports Aériens	7	6
Construction De Bâtiments	13	1720	Transports Par Eau	9	10
Construction De Véhicules Automobiles	1275	3	Transports Terrestres	488	660
Dépollution Et Autres Activités De Gestion Des Déchets	3	2	Travail Du Bois Et Fabrication D'articles En Bois Hors Meubles	41	46
Edition	4	12	Travail Du Caoutchouc Et Du Plastique	8	4
Enquêtes Et Sécurité	10	2	Travail Du Cuir ; Fabrication D'articles De Voyage Et De Chaussures	13	16
Enseignement	3	225	Télécommunications	47	62

Source : Données 2020- 2021, ANSD

XV.2 Caractéristiques des entreprises

L'entreprise est une unité économique présentant des caractéristiques diversifiées notamment la taille des entreprises, le secteur d'activité, le chiffre d'affaires, etc.

Le tissu économique du Sénégal est fortement dominé par les PME qui regroupent les entreprenants, les très petites, les petites et les moyennes entreprises. La définition de la taille des entreprises repose sur le Projet de loi portant sur le développement des Petites et Moyennes Entreprises et la Modernisation de l'économie. La région de Dakar abrite l'essentiel des unités économiques du pays.

En 2021, la région de Dakar compte seulement, 6,4% d'entreprises de grandes tailles et 59,5% d'entrepises de très petites tailles. Quant aux entreprises de petites tailles et celles de tailles moyennes, elles representent, respectivement 24,7% et 9,3% de l'ensemble. En comparaison à l'année 2020, ces indicateurs affichent quelques légeres variations avec une hausse de 0,3 point de pourcentage au niveau des entreprises de grandes tailles et un recul de 1,5 point de pourcentage pour les entreprises de très petites tailles.

Toujours en 2021 , dans la région de Dakar, les entreprises formelles présentent un chiffre d'affaires de 15 270,442 milliards de FCFA et une valeur ajoutée de 2 959,375 milliards FCFA. Quant à l'excèdent brut d'exploitation, il se situe à 1 351 428 000 000 FCFA et les charges de personnel s'élèvent à 1 607 947 000 000 FCFA**.**

Par rapport à l'année pécedente, une hausse est notée au niveau du chiffre d'affaire ainsi que sur l'ensemble des autres indicateurs de la région. Mieux, en 2021, le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée et l'excèdent brut d'exploitation affichent respectivement une hausse de 20,9%, 18,6% et 32,8%. Les charges de personnel ont aussi évolué de plus de 8% dans la région de Dakar.

Au sujet de la valeur ajoutée, un recul de 1 point de pourcentage est enregistré dans la région en 2021 (26,1%) par rapport à 2020 (27,1%). Ce reflux est notamment du à la baisse des taux de valeur ajoutée dans les secteurs du BTP (-2,9%) et des services (-1,3%).

Relativement aux secteurs d'activités, les entreprises formelles de l'industrie ont réalisé le chiffre d'affaire le plus élevé durant les deux années étudiées. Leurs chiffres d'affaire représentent respectivement 36,9% et 41,0% de ceux des entreprises formelles (6 494, 031 milliards en 2020 et 8 699,376 milliards en 2021).

Pour les entreprises de commerce du secteur formel, leur chiffre d'affaire s'eleve à 4 617, 709 millions FCFA en 2021. Ce montant révèle une progression de 11,5% du chiffre d'affaires de ces entreprises dans la région en comparaison à 2020.

Définitions :

- **Chiffre d'affaire :** est constitué des revenus issus des ventes (marchandises, prestation de services, autres produits,
- **Valeur ajoutée :** est la différence entre la production et les charges intermédiaires
- **Taux de valeur ajoutée : il** est mesuré par le ratio valeur ajoutée sur la production totale,
- **Charges de personnel :** sont constituées des rémunérations versées aux personnels et des charges sociales
- **Excédent brut d'exploitation (EBE)** : est la différence entre la valeur ajoutée et les charges de personnel

En savoir plus :

- www.ansd.sn

Tableau 15- 2 : répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2020 et 2021 dans la région de Dakar

TAILLE DES ENTREPRISES	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises
Pourcentage d'entreprises en 2020	6,1	8,7	24,1	61,0
Pourcentage d'entreprises en 2021	6,4	9,3	24,7	59,5

Source : Données 2020 & 2021, ANSD

Tableau 15- 3 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2020 dans la région de Dakar (en millions)

SECTEUR	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Excèdent Brut d'exploitation	TOTAL
BTP	125 813	1 071 489	215 518	89 705	**1 502 525**
COMMERCE	155 929	4 140 794	231 178	75 248	**4 603 149**
INDUSTRIE	471 323	4 714 929	889 551	418 228	**6 494 031**
SERVICES	723 460	2 700 016	1 158 101	434 641	**5 016 218**
TOTAL	**1 476 526**	**12 627 230**	**2 494 349**	**1 017 823**	**17 615 928**

Source : Données 2020, ANSD

Tableau 15- 4 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2021 dans la région de Dakar (en millions)

SECTEUR	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Excèdent Brut d'exploitation	TOTAL
BTP	131 816	1 300 473	206 870	75 054	**1 714 213**
COMMERCE	171 054	4 617 709	258 857	87 802	**5 135 422**
INDUSTRIE	514 201	6 270 576	1 214 400	700 199	**8 699 376**
SERVICES	790 874	3 081 683	1 279 246	488 372	**5 640 175**
TOTAL	**1 607 947**	**15 270 442**	**2 959 375**	**1 351 428**	**21 189 192**

Source : Données 2021, ANSD

Tableau 15- 5 : Taux de valeur ajoutée en 2020 et 2021 dans la région de Dakar (en %)

SECTEUR	Taux de valeur ajoutée 2020	Taux de valeur ajoutée 2021
BTP	18,4	15,5
COMMERCE	32,5	33,4
INDUSTRIE	19,7	20,2
SERVICES	41,1	39,8
TOTAL	**27,1**	**26,1**

Source : Données 2020 & 2021, ANSD

Chapitre XVI : AGRICULTURES

XVI.1 Caractéristiques des exploitations

Une exploitation agricole est une unité familiale de production et est définie par rapport au ménage agricole. Elle désigne l'ensemble des personnes et du patrimoine d'un ménage agricole. Cette partie traite particulièrement des caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles ainsi que les caractérisques des exploitations agricoles.

Les exploitations agricoles sont essentiellement tenues par les hommes (76%). Les chefs de ménages de ces exploitations ont généralement un âge en dessus de 60 ans (48,0%). Il s'en suit ceux âgés entre 50 et 59 ans qui constituent une proportion de 26,0% des chefs de ménages agricoles. Les chefs de ménages âgés entre 40 et 49 ans représentent 19,0% des chefs des ménages agricoles de la région. Quant aux moins de 40 ans, leur proportion a été de 7,0%. Cette même tendance est observée à l'intérieur des départements de la région de Dakar.

Par rapport à la répartition des chefs de ménage selon le niveau d'instruction à l'intérieur des départements, il ressort que dans le département de Guédiawaye, les chefs de ménages agricoles sont majoritairement instruits et représentent plus de 50% . Dans le département de Dakar, les chefs de ménages agricoles instruits atteignant le niveau supérieur constituent 29,7% contre 3,0 % dans le département de Rufisque.

Pour les chefs de ménages ayant atteint le niveau primaire, il apparait que 56% des chefs de ménages agricoles du département de Rufisque ont eu ce niveau contre 19,86 % dans le département de Dakar. A l'échelle régionale, les données sur le niveau d'instruction sont indisponibles ainsi que pour le département de Keur Massar.

Concernant la situation matrimoniale, il faut noter que la plupart des ménages agricoles dans la région de Dakar sont dirigés par des divorcés. En effet, dans le département de Dakar, le pourcentage de chefs de ménages agricoles divorcés est de 91,46 %. Ce pourcentage est de 86% dans le département de Pikine et de 73% dans le département de Guédiawaye.

La taille des ménages agricoles dans la région de Dakar est en majorité entre 5 et 9 personnes ; le pourcentage est de 57% avec des disparités selon le département. Ce pourcentage est de 75%, 63%, 52% et 46% pour les départements de Rufisque, Guédiawaye, Dakar et Pikine respectivement.

Définitions :

- **Exploitation agricole :** L'exploitation agricole est l'ensemble des personnes et du patrimoine d'un ménage agricole. Le patrimoine de l'exploitation agricole comprend notamment le matériel agricole, les bâtiments et installations fixes, le cheptel et les terres en culture ou en jachère, généralement mises en valeur par les membres du ménage agricole au profit du ménage ou au profit de membres du ménage. Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé "chef d'exploitation".
- **Ménage agricole** : Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture (au sens large), pour le compte du ménage, sans y être uniquement un salarié. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : culture pluviale, culture irriguée (hors maraichage), culture maraichère, culture de décrue arboriculture fruitière, sylviculture, pêche/aquaculture, floriculture, élevage.

En savoir plus :

- Manuel de l'agent recenseur du 5ème Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5)
- DAPSA/MAERSA

Tableau 16- 1: Répartition en pourcentage des ménages agricoles selon les caractéristiques sociodémographiques par département dans la région de Dakar en 2021

Caractéristiques		Dakar	Pikine	Guédiawaye	Keur Massar	Rufisque	Région
Sexe du chef de ménage	**Homme**	89,4	78,2	60,5		77,7	75,9
	Femme	10,6	21,8	39,6		22,3	24,1
Age du chef de ménage	Moins de 24 ans	1,0	0,0	0,0		0,0	0,0
	25 à 39 ans	4,0	10,0	9,0		4,0	7,0
	40 à 49 ans	27,0	18,0	18,0		17,0	19,0
	50 à 59 ans	14,0	26,0	22,0		36,0	26,0
	60 ans ou plus	54,0	46,0	51,0		43,0	48,0
Niveau d'étude du chef de ménage	**Aucun niveau**	17,2	43,0	37,0		18,0	
	Primaire	19,9	26,0	16,0		56,0	
	Moyen	7,2	10,0	16,0		17,0	
	Secondaire	26,0	6,0	8,0		7,0	
	Supérieur	29,7	15,0	23,0		3,0	
Etat matrimonial du CM	**jamais marié**	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo
	Marié monogame	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo
	Marié polygame	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo
	Divorcé	91,4	86,0	73,0			
	Veuf	7,0	12,2	24,4			
Taille du ménage	**1-4 personnes**	24,0	20,0	8,0		14,0	17,0
	5-9 personnes	52,0	46,0	63,0		75,0	57,0
	10-14 personnes	20,0	18,0	17,0		10,0	16,0
	15-19 personnes	5,0	7,0	10,0		0,0	6,0
	20 personnes ou plus	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo	Pas dispo

Source : DAPSA/MAERSA

XVI.2 Production

La production agricole a globalement augmenté en 2021. Toutefois, cette augmentation n'a pas la même ampleur pour les différentes spéculations.

En effet, la production de l'arachide est passée de 557 tonnes en 2020 à 742 tonnes en 2021 soit une augmentation de 33%, alors que celle du manioc a faiblement évolué avec 3649 tonnes en 2020 et 3701 tonnes en 2021.

La détermination de l'urbanisation et la raréfaction des pluies accompagnée de son irrégularié ne militent pas en faveur d'une bonne production agricole.

A l'image de tout le littoral du pays, Dakar est une région à vocation horticole. Toutes ces réalités combinées font que les superficies emblavées dans la région dakaroise ont globalement une tendance baissière (cf. tableau).

Pour les campagnes agricoles de 2017 /2018 et 2018/2019, une nette diminution des superficies emblavées est observée alors que pour 2019 /2020 ces dernières sont en hausse pour la quasi totalité des espèces produites . En 2020/2021, le gombo et le maîs ont connu des baisses notables.

A propos des semences reçues, elles ont été augmentées pour la plupart des spéculations durant la caùmpagne agricole 2020/2021. Précisément, il s'agit des spéculations de l'arachide, du sorgho, du pastéque, du mais et du manioc. Il faut noter que les quantités de semence reçues sont variables d'une campagne à une autre et selon le type de spéculation.

Quant à l'engrai utilisé dans la région de Dakar, ils sont de différents types et sont associés à d'autres fertilisants. Durant les campagnes 2019-2020 et 2020-2021, les différents types d'engrais distribués ont été : engrais 6.20.10, engrais 15.15.15, engrais 10.10.20 et l'urée. Au cours de ces deux campagnes, aucun biofertilisant ou engrais d'autre type n'a été distribué. L'engrais de type 15.15.15 qui a été le type le plus distribué durant la campagne 2019/2020 (125 tonnes) n'a pas été reçu à la campagne de 2020/2021. La quantité d'urée reçue a été la même durant les deux campagnes étudiées (100 tonnes à chaque campagne) et a été intégralement vendue. Enfin, la quantité d'engrais de type 6.20.10 reçue a été augmenté 44% à la campagne de 2020/2021 et aussi été vendue en totalité.

Pour les engrais, une augmentation de la quantité du 6-20-10 et de l'urée. Pour les autres formules NPK telles que le triple 15 et le 15-10-10, un quota était prévu, mais il y'a eu une défaillance des fournisseurs.

Définitions :

- **Littoral** : est la bande des contacts biophysiques entre l'hydrosphère, l'atmosphère et la lithosphère. En géographie humaine, c'est la bande de l'influence réciproque des activités maritimes et terrestres. Source : éduscol_ens. Sup. Lyon
- **Campagne** : Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Source : MARNDR http://www.agriculture.gouv.ht_Dossier-Présentation_PDF
- **Pluviométrie** : Branche de la climatologie qui étudie la répartition des pluies dans l'espace et dans le temps. Source : 110
- 0 _dictionnaire français_
-

En savoir plus :

- Direction régionale du Développement rural
  http://www.agriculture.gouv.ht_Dossier-Présentation_PDF

Tableau 16- 2 : Evolution des quantités de semences par produits sur les 5 dernières années dans la région de Dakar en 2021

Semences reçus (T)	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Arachide	31,75	25,5	36	25,5	33,5
Sorgho	20		15	20	22
Niébé	41	125	95	137	85
Mais	10	10	5	10	11
Manioc (ha)		500	30	620	720
Pastèque (pot de 500 g)			1300	700	375

NB : il est à noter que la quantité de semence d'arachide inscrite sur le tableau N°3 concerne la quantité mise au niveau des commissions locales et la quantité de semence d'arachide octroyée aux gros producteurs de la Région.

Source : DAPSA/MAERSA

Tableau 16- 3 : Evolution des quantités d'engrais sur les 5 dernières années dans la région de Dakar en 2021

Engrais reçus (T/Flacons)	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Urée	10	100	80	100	100	100
15-15-15	17	100	90	125	0	138
6-20-10	10	28	50	50	72	65
10-10-20		50				
Engrais organique solide						400
Engrais bio liquide (Green OK flacon de 1,5L)						2700
Engrais Bio Liquide BF2 Hyfer plus (Flacon de 1L)					0	

Source : DAPSA/MAERSA

Tableau 16- 4 : Production en quantité (céréales, fruits et légumes, arachide, coton et autres oléagineux) dans la région de Dakar en 2021

Production (T)/spéculation	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Sorgho	193					
Maïs	836	105	105	150	165	534
Arachide	257	56	56	80	557	742
Niébé	366	68	68	108	84	110
Manioc	5 708	2859	2859	3000	3649	3701
Pastèque	1 637	1637	1475	2250	1981	1955
Gombo		12909	7036	6000	816	2760
Aubergine				6000	371	194
Bissap		72	1	1	27	56

Source : DAPSA/MAERSA

Chapitre XVII : ELEVAGE ET PECHE

XVII.1 Elevage

La région de Dakar, bien qu'elle n'ait pas de vocation pastorale, reste le principal centre commercialisation et de consommation du bétail.

Durant la campagne 2020/2021, le bétail recensé a été au nombre de 299 586. Le cheptel de la région est majoritairement constitué d'ovins (198 770), de bovins (23 956), d'équins (7 270), de porcins (1 716) et enfin d'asins (1 043).

La région de Dakar comporte deux grands abattoirs modernes situés respectivement dans les départements de Pikine et de Rufisque. La plupart des bétails sont abattus dans l'abattoir de Pikine (91% en 2020).

En 2020, il y a eu 685 379 animaux abattus produisant 19 962 tonnes de viande. Dans l'abattoir de Pikine, la majorité des abattages qui y sont réalisés ont concerné les ovins qui ont été au nombre de 376 205 en 2020. Après les ovins, il y a les caprins (168 564) puis les bovins constitués de taureaux, de bœufs, de vaches et de veaux/vêles qui ont été globalement dénombrés à 77 360 en 2020. Enfin, il y a les porcins dont 4 992 têtes abattues en 2020.

Concernant l'abattoir du département de Rufisque, ce sont plutôt les bovins qui y prédominent contrairement à l'abattoir de Pikine. En 2020, 55 619 bovins y ont été abattus. Ces bovins (constitués majoritairement de taureaux) ont produit globalement 8 636 tonnes de viande en 2020. Pour les ovins abattus, ils ont produit une quantité de 57 tonnes de viande pour un nombre de 3 288 ovins. Par contre, la production de viande de caprin a augmenté au cours de l'année 2020 suite à l'augmentation du nombre de caprins abattus de 11,32%.

Concernant l'élevage de volaille, il a été recensé 54 044 171 espèces dans la région durant la campagne 2020/2021. Ceci a conduit à une production de 868 000 000 œufs.

A propos de la production contrôlée de lait, elle a été évaluée à 67 000 000 litres en 2020. Ce volume a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes (9,74 millions de litres en 2017 et 14,96 millions de litres en 2020).

Les mouvements du bétail enregistrés par le Service régional de l'Elevage et de la Production Animale ont eu lieu dans le département de Pikine. Au total, le bétail introduit dans le département de Pikine a été au nombre de 755 629 en 2020. Parallèlement, un effectif de 618 427 bétails a été sorti du département de Pikine en 2020. Selon les différents types d'espèces, les mouvements de bétail ont plus concerné les ovins (67,83% des entrées et 68,46% des sorties de l'année 2020). Ensuite, il y a les caprins qui ont représenté 20,43% du bétail entré dans le département de Pikine et 16,69% des sortis de bétail.

Définitions :

- **Ovins :** famille de moutons
- **Bovins :** famille de bœufs
- **Caprins :** famille de chèvres
- **Porcins :** famille de porc
- **Equins :** famille de cheval

En savoir plus :

- *Service régional de l'Elevage et des Productions animales de Dakar*

Tableau 17- 1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Dakar			Guédiawaye/Pikine			Rufisque			Région		
	2019/2020	2020/2021	Variation %	2019/ 2020	2020/ 2021	Variation %	2019/20 20	2020/ 2021	Variat ion %	2019/2020	2020/2021	Variation %
Bovins	495	439	-11,52	2 477	2 502	1,01	20 807	21 015	1,0	23 779	23 956	0,74
Ovins	105 191	45 204	-57,03	68 633	71 035	3,5	79 739	82 530	3,5	253 563	198 770	-21,61
Caprins				15 617	16 070	2,91	49 330	50 761	2,9	64 947	66 831	2,9
Asins				117	116	-0,85	930	927	-0,32	1 047	1 043	-0,38
Equins	2 721	1 519	-44,17	1 718	1 736	1,05	3 972	4 015	1,08	8 411	7 270	-13,56
Porcins				185	191	3,24	1 473	1 525	3,53	1 658	1 716	3,5
Caméliens												
Total bétail	108 407	47 162	-56,49	88 747	91 650	3,27	156 251	160 773	2,89	353 405	299 586	-15,23
Volaille										53 042 766	54 044 191	1,89

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions animales de Dakar

Tableau 17- 2 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Dakar selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Pikine			Rufisque			Région		
		2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %
Taureaux	**Nb**				33777	27037	-19,95			
	Poids (T.)				5542,152	4640,318	-16,27			
Bœufs	**Nb**				16072	13925	-13,36			
	Poids (T.)				2578,077	2212,644	-14,17			
Vaches	**Nb**				4170	2533	-39,26			
	Poids (T.)				408,133	282,459	-30,79			
Veaux / vêles	**Nb**				1600	1114	-30,38			
	Poids (T.)				107,242	76,765	-28,42			
Total bovins	**Nb**	**77360**	**68227**	**-11,81**	**55619**	**44609**	-19,80	**132979**	**112836**	-15,15
	Poids (T.)	**11711,306**	**10809,931**	**-7,7**	**8635,604**	**7212,186**	-16,48	**20346,91**	**18022,117**	-11,43
Ovins	**Nb**	376205	431761	14,77	3288	2781	-15,42	379493	434542	14,51
	Poids (T.)	4991,540	5553,435	11,26	56,885	52,218	-8,20	5048,425	5605,653	11,04
Caprins	**Nb**	168564	150637	-10,64	2202	1979	-10,13	170766	152616	-10,63
	Poids (T.)	1616,646	1515,014	-6,29	23,994	22,474	-6,33	1640,64	1537,488	-6,29
Porcins	**Nb**	5894	6539	10,94			-19,95	5894	6539	10,94
	Poids (T.)	314,206	348,627	10,95				314,206	348,627	10,95
Caméliens	**Nb**									
	Poids (T.)									
Equins	**Nb**									
	Poids (T.)									
Asins	**Nb**									
	Poids (T.)									
Total	**Nb**	**628023**	**657164**	**4,64**	**61109**	**49369**	-19,21	**689132**	**706533**	**2,53**
	Poids (T.)	**18633,698**	**18227,007**	**-2,18**	**8716,483**	**7286,878**	-16,40	**27350,181**	**25513,885**	**-6,71**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions animales de Dakar

Tableau 17- 3 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative

Circonscription administrative	2020		2021		Variation des quantités en %
	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%	
Région	67000000		73700000		10%

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions animales de Dakar

XVII.2 Pêche – Aquaculture

Le Sénégal est un pays côtier et cette situation en fait, un pays où l'activité de pêche occupe une bonne place sur le terrain économique et social. La région de Dakar représente la troisième région de pêche du Sénégal notamment grâce à sa façade atlantique qui lui confère un micro climat marqué par l'influence de l'alizé maritime. Ce climat est favorable aux remontées d'eaux profondes appelées « upwellings » source d'enrichissement des eaux marines.

Les différents types de pêches qui y sont pratiquées sont : la pêche artisanale, la pêche industrielle et l'aquaculture. La pêche artisanale pratiquée dans la région de Dakar est totalement une pêche maritime.

L'objectif bleu des Objectifs de Développement Durable (ODD) entre autres rend la gestion de la pêche au Sénégal assez complexe. En 2021, les débarquements de la pêche artisanale de la région de Dakar sont estimées à 80 211 tonnes de poissons constituant un chiffre d'affaires de 53 746 126 500 FCFA contre 83 456 tonnes en 2020 pour une valeur de 47 175 601 000 FCFA.

Relativement cette production a regressé de 4% en volume et progressé de 14% en valeur. La répartition de cette production dans les sites ou localités de pêche montre que les pêcheurs artisanaux du département de Rufisque ont enregistré la plus grande quantité de production avec 40 952 tonnes de poisson représentant 51% de la production régionale en 2021 contre 40 861 tonnes et 49% respectivement en 2020 . Quant aux départements de Dakar et de Pikine, les volumes production ont été respectivement de 36% et de 13% en 2021 contre 44% et 7% en 2020.

A propos du chiffre d'affaire, il est fortement dépendant de la nature de l'espèce débarquée. Ainsi, il apparait que le département de Dakar a eu le chiffre d'affaire le plus elevé (31 952 943 000 FCFA en 2021 et 29 457 033 000 F CFA en 2020). Cette différence des chiffres d'affaires en dépis des grands volumes de poisson débarqués à Rufisque est certainement due au type d'espèces débarquées ici et là (les espèces nobles coûtent plus chers).

Les produits de la pêche artisanale sont ventilés suivant la consommation locale (10 409 tonnes en 2021 contre 9 766 tonnes en 2020), le mareyage (21 030 tonnes en 2021 contre 21 531 tonnes en 2020), la transformation industrielle (38 628 tonnes en 2021 contre 38 175 tonnes en 2020) et la transformation artisanale (10 581 tonnes en 2021 contre 14 004 tonnes en 2020). S'agissant des espèces capturées, elles sont composées de poissons, de mollusques et de crustacés. En 2021, le volume total de poisson pêché a été de 77 340 tonnes contre 80 919 tonnes en 2020 avec respectivement des valeurs de 18 986 776 661 FCFA et 41 415 672 000 FCFA).

Les mollusques n'ont été que de 2 750 tonnes contre 2 516 tonnes en 2020 et ont coûté respectivement 1 040 508 222 FCFA et 5 538 271 000FCFA. Concernant les crustacés, les pêcheurs artisanaux en avaient pêché 30 tonnes au cours de l'année 2021 à un prix de 16 215 099 FCFA contre 22 tonnes seulement en 2020 coutant 221 657 000FCFA.

Définitions :

- Objectif bleu : Prévenir et limiter la prolifération des cyanobactéries, algues vertes et micro-algues. Interdire les animaux sur la plage. Désimperméabiliser les sols et assurer la maitrise du débit et ruissellement. Informer sur la qualité des zones piscicoles, conchylicoles et sur la pêche récréative source : google
- Pêche artisanale : La pêche artisanale est une forme de pêche locale, qui ne cherche pas à obtenir de grandes quantités de prises. (source : aquaportail)

Tableau 17- 4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Dakar	2020	0	7	7	0	13 195	13 195	0	1 919	1 919
	2021	0	7	7	0	13 195	13 195	0	1 838	1 838
Pikine	2020	0	3	3	0	3 472	3 472	0	835	835
	2021	0	3	3	0	3 472	3 472	0	835	835
Rufisque	2020	0	4	4	0	15 615	15 615	0	1 487	1 487
	2021	0	4	4	0	16 335	16 335	0	1 416	1 416
Région	**2020**	**0**	**14**	**14**	**0**	**32282**	**32282**	**0**	**4241**	**4241**
	2021	**0**	**14**	**14**	**0**	**33002**	**33002**	**0**	**4089**	**4089**
	Variation en %		**0,0**	**0,0**		**2,2**	**2,2**		**-3,6**	**-3,6**

Source : Données 2020-2021, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

Tableau 17- 5 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Dakar			Pikine			Rufisque			Région		
	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %
Consommation locale	4 846,0	4 600,0	-0,1	481,8	766,0	0,6	4 437,9	5 043,0	0,1	9 765,7	10 409,0	6,6
Mareyage	7 617,0	5 799,0	-0,2	3 345,7	2 072,0	-0,4	10 568,2	13 159,0	0,2	21 530,9	21 030,0	-2,3
Transformation industrielle	24 218,0	18 780,0	-0,2	1 402,3	7 036,0	4,0	12 555,1	12 812,0	0,0	38 175,4	38 628,0	1,2
Transformation artisanale	456,0	14,0	-1,0	229,2	192,0	-0,2	13 318,8	10 375,0	-0,2	14 004,0	10 581,0	-24,4
Autres	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
Total	**37 137,0**	**29 193,0**	**-0,2**	**5 458,9**	**10 066,0**	**0,8**	**40 880,1**	**41 389,0**	**0,0**	**83 476,0**	**80 648,0**	**-3,4**

Source : Données 2020-2021, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

Tableau 17- 6 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Dakar	2020	35 149	24 616 220 000	1 968	4 634 733 000	20	206 080 000
	2021	26 983	26 321 071 000	2 182	5 319 272 000	28	312 599 000
	Variation %	-23,2	6,9	10,9	14,8	40,0	51,7
Pikine	2020	5 193	1 469 710 000	266	483 055 000	0	0
	2021	9780	3 630 713 500	286	614 705 000	0,1	325 000
	Variation %	88,3	147,0	7,5	27,3		
Rufisque	2020	40 577,0	15 329 742 000	282,00	420 483 000	2,0	15 577 000
	2021	40 577,4	15 329 742 090	282,35	420 483 950	2,03	15 577 500
	Variation %	0,0	0,0	0,1	0,0	1,5	0,0
TOTAL	2020	80 919	41 415 672 000	2 516	5 538 271 000	22	221 657 000
	2021	77 340	45 281 526 590	2 750	6 354 460 950	30	328 501 500
	Variation %	-4,4	9,3	9,3	14,7	37,0	48,2

Source : Données 2020-2021, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

Chapitre XVIII : ENERGIE - MINES - CARRIERES

XVIII.1 Energie

L'alimentation en électricité de la région de Dakar est assurée par la Société nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique.

Le nombre d'abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en 2019 se chiffre à 722 945. Pour l'ensemble du pays, le nombre d'abonnés a été dénombré à 1 596 775 en 2019. Entre 2018 et 2019, l'évolution des abonnés de la région de Dakar a connu une variation positive de 10%. Cette variation est plus élevée dans les départements de Rufisque et Pikine avec des proportions respectives de 16% et 12%. En termes de répartition géographique, des disparités importantes ont été notées entre les départements. Le département de Dakar, concentre près de la moitié des abonnés (340 108 soit 47%). Il est suivi du département de Pikine, Rufisque et Guédiawaye abritant respectivement 31,5%, 15,6% et 6% d'abonnés.

Aussi, la quasi-totalité des clients de la région sont abonnés à l'électricité basse tension. Les clients abonnés à l'électricité moyenne tension se retrouvent essentiellement dans le département de Dakar alors que ceux abonnés à la haute tension se concentrent à Rufisque.

A propos de la consommation d'électricité, celle de la région de Dakar en électricité est évaluée à 2 079 723 397,40 KWh au cours de l'année 2019 ; ce qui représente 58% de la consommation nationale. Entre 2018 et 2019, la consommation d'énergie au niveau de la région a augmenté de 35%. Cette hausse est observable pour les différentes catégories de clients mais reste particulièrement plus prononcée pour les clients basse tension (49%) et ceux vivant dans le département de Pikine (59%). Par ailleurs, comparé au niveau national, le rythme d'augmentation de la consommation en électricité demeure nettement plus rapide à Dakar.

Globalement, l'énergie totale produite au cours de l'année 2020 s'élève à 4 814,54 GWh contre 4 454,00 GWh en 2019 soit une hausse de 8,09% (+ 360,55 GWh). L'analyse à fin 2020 montre une production globale d'énergie par Senelec qui s'élève à 1 910,07 GWh soit 39,67% de l'énergie totale produite (48,05 % en 2019), le reste a été fourni par les achats d'énergie qui s'élèvent à 2 904,48 GWh.

Définitions :

- **Basse tension :** Tension inférieure à 1000 Volts
- **Moyenne tension :** Tension supérieure ou égale à 1 000 Volts et inférieure à 50 000 Volts.
- **Haute tension :** Tension supérieure ou égale à 50 000 Volts.

En savoir plus :

Règlement de l'électricité 2016. Section Définitions pages 3-8

Tableau 18-1 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	BT	MT	HT	Exportations	Total
Département de Dakar	2018	316 184	890			317 074
	2019	339 129	979			340 108
Département de Guédiawaye	2018	41 919				41 919
	2019	43 126				43 126
Département de Pikine	2018	202 856				202 856
	2019	227 327				227 327
Département de Rufisque	2018	96 793		3		96 796
	2019	112 381		3		112 384
Région de Dakar	2018	657 752	890	3		658 645
	2019	721 963	979	3		722 945
	Variation (en %)	9,76	10	0		9,76
Senegal	2018	1 444 773	2 648	5	2	1 447 426
	2019	1 593 786	2 983	6	1	1 596 775

Source : Données 2019, SENELEC

Tableau 18-2 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	BT (kwh)	MT (kwh)	HT (kwh)	Exportations	Total (kwh)
Département de Dakar	2018	481 937 235	642 424 761	0		1 124 361 996
	2019	688 058 738	773 509 895			1 461 568 633
	Variation (en %)	42,8	20,4			30,0
Département de Guédiawaye	2018	38 116 384				38 116 384
	2019	53 666 295				53 666 295
	Variation (en %)	40,8				40,8
Département de Pikine	2018	162 278 736				162 278 736,0
	2019	258 061 723				258 061 723
	Variation (en %)	59,0				59,0
Département de Rufisque	2018	75 966 616		141 195 228		217 161 844,0
	2019	133 442 404		172 984 342		306 426 746
	Variation (en %)	75,7		22,5		41,1
Région de Dakar	2018	758 298 971	642 424 761	141 195 228		1 541 918 960,00
	2019	1 133 229 160	773 509 895	172 984 342		2 079 723 397,40
	Variation (en %)	49,4	20,40	22,5		34,9
Senegal	2018	2 092 243 477	1 022 703 965	203 704 428	10 662 442	3 329 314 312,2
	2019	2 280 813 120	1 082 598 704	237 466 143	15 504 986	3 616 382 952,5
	Variation (en %)	9,0	5,9	16,6	45,4	8,6

Source : Données 2019, SENELEC

Tableau 18-3 : Production d'énergie de la SENELEC en 2019 et 2020

Production d'énergie (GWh)	2019	2020	Part (%) (2020)	Variations (%) 2020/2019
Senelec	**2 140,0**	**1 910,1**	**39,7**	**-10,7**
Achats d'énergie	**2 314,0**	2 904,5	60,3	25,5
Total	4 454,0	**4 814,5**	**100,0**	**8,1**

Source : Rapport SENELEC 2020, page 17

XVIII.2 Mines et carrières

Au Sénégal, l'industrie minière à l'instar des autres domaines de développement a connu des bouleversements en raison de la pandémie du coronavirus. En effet, les mesures prises pour endiguer la pandémie, surtout dans la région de Dakar ont eu des impacts sur la production minière.

Toutefois, des mesures de résilience sont prises car la politique de développement accorde une importance capitale à l'exploitation des mines et aux ressources énergétiques. Auparavant, l'intégration du développement d'un hub minier régional comme composante des 27 projets phares du PSE montre l'importance que l'Etat accorde à ce secteur.

Au niveau régional, les activités relatives aux mines et carrières sont gérées par le Service régional des Mines et de la Géologie. Les activités de ce service portent essentiellement sur le contrôle administratif et technique de l'exploitation minière, la délivrance d'autorisations d'achat, d'importation et de transport de substances explosives à usage civil et le contrôle des bijoux en or.

La région de Dakar compte 44 carrières actives en 2019 contre 43 en 2018. Ces carrières s'activent principalement dans l'extraction du sable, du calcaire, de la latérite, des coquillages et des moellons durant cette période.

La plupart de ces carrières se trouvent dans le département de Rufisque plus particulièrement dans la commune de Bambilor et de Sébikotane. Le département de Pikine abrite aussi des carrières de sable dans la zone de Yeumbeul et celui de Dakar dispose d'une carrière d'exploitation de coquillages à Ngor.

En 2021, les recettes de l'exploitation de l'industrie minière s'élèvent à 535 833 600 FCFA dans la région de Dakar. Ce chiffre témoigne une hausse de 2,3% au regard des recettes de 2019 s'élevant à 523 710 500 FCFA. Ce renchérissement des recettes provient principalement de l'augmentation des gains de deux secteurs phares des mines à Dakar. En effet, les recettes de l'extraction du sable sont passées de 469 397 300 FCFA en 2020 à 497 824 600 FCFA. Aussi, il y a les recettes obtenues de l'extraction de calcaire qui sont passées de 1 779 000 FCFA à 12 900 000 FCFA soit une augmentation de 625,1%. En sus, il y a les calcaires de type moellons qui ont des recettes de 10 822 500 FCFA en 2021 contre 1 875 000 FCFA en 2020.

Quant aux recettes de latérite et de coquillage, elles ont respectivement baissé de 72 ;7% et de 33,2% de 2020 à 2021. La valeur de la latérite en 2021 a été de 13 486 500 FCFA contre 49 459 500 FCFA en 2020. Pour le coquillage, le volume de la production est passé de 2 399 m^3 à 1600 m^3 soit d'une valeur de 1 199 500 FCFA à 800 000 FCFA.

Définitions :

- Hub : plateforme, pôle, plaque tournante
- PSE : Plan Sénégal émergent
- Calcaire : roche sédimentaire
- Latérite : roche rouge riche en fer et en alumine
- Moellon : pierre de construction
-

En savoir plus :

- Service régional des Mines et de la Géologie de Dakar
-

Tableau 18-- 4 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	2020		2021		Variation en %	
	Volume (en m^3)	Valeur (Taxe d'extraction) (en FCFA)	Volume (en m^3)	Valeur (Taxe d'extraction) (en FCFA)	Volume	Valeur
Sable	1 564 657	469 397 300	1 599 417	497 824 600	2,2	6,1
Latérite	98 919	49 459 500	26 973	13 486 500	-72,7	-72,7
Calcaire	3 558	1 779 000	25 800	12 900 000	625,1	625,1
Coquillage	2 399	1 199 500	1 600	800 000	-33,3	-33,3
Moellons	3 750	1 875 000	21 645	10 822 500	477,2	477,2
Basalte	-	-	-	-	-	-
gré	-	-	-	-	-	-
Argile	-	-	-	-	-	-
Argile et Calcaire	-	-	-	-	-	-
Calcaire et Basalte	-	-	-	-	-	-
Total	1 673 283	523 710 300	1 675 435	535 833 600	0,1	2,3

Source : Données 2020-2021, Service régional des mines et de la géologie

Chapitre XIX : COMMERCE - SERVICES

Tourisme

Le tourisme constitue un secteur prépondérant de l'économie nationale, Second secteur pourvoyeur de devises, le tourisme contribue de façon significative au PIB et participe à la création d'emplois, D'ailleurs, le Sénégal ambitionne de faire du secteur touristique le fer de lance du de l'émergence économique,

La région de Dakar, véritable hub touristique, occupe une place centrale dans les activités du secteur du tourisme et de l'hôtellerie, Outre, sa position géographique (reliant l'Europe, l'Afrique et l'Amérique), lui confèrant une place de choix dans le tourisme d'affaires, la région dispose d'une gamme variée de produits touristiques,

Au titre de l'année 2021, la région dispose de 147 hôtels, 137 résidences meublées, 84 auberges et 9 campements, soit un total de 377 réceptifs en termes de capacité d'hébergement. Ainsi, cela traduit une hausse de 17% des réceptifs de la région par rapport à la capacité de 2020 (323) sous l'impulsion des résidences meublées (+54%),

Egalement, le pôle compte 7 952 chambres et 16 496 lits en 2021. Cette situation traduit une augmentation respective de 16% et de 13% en comparaison à 2020, en plus le pôle enregistrait 6 907 chambres et 14 587 chambres,

A l'instar des autres secteurs de l'économie du pays, il est important de souligner que la pandémie du coronavirus a durement impacté le tourisme menaçant de milliers d'emplois directs et indirects.

A cet effet, un plan de résilience a été mis en place, par le gouvernement, pour soutenir le secteur afin de sauvegarder les entreprises et préserver les emplois, Ainsi, une enveloppe de quinze (15) milliards de francs CFA a été affecté au Crédit hôtelier et touristique pour renforcer les entreprises en fonds de roulement pour leur permettre de payer les salaires et de prendre en charge les autres dépenses fixes comme l'eau, l'électricité, le téléphone, l'entretien, etc

Pour la Région de Dakar, une enveloppe a été dégagée pour le financement de 97 agences de voyages (1 119 468 737 fcfa), de 82 Ets d'hébergement touristiques (2 959 710 000 fcfa), de 77 restaurants (876 169 897 fcfa) et de 198 Guides et artisans (104 000 000 fcfa) .

Définitions :

- **ETS** = Etablissement
- **Hub** = Plaque tournante
- **PIB** = Produit Interieur Brut
- **Tourisme** = Activité qui consiste à voyager, à visiter un pays, pour son agrément / Ensemble des moyens mis en œuvre pour accueillir les étrangers, les visiteurs

En savoir plus :

- http://www,tourisme,gouv,sn/
- Cellule d'Etudes et de la Planification/Ministère du Tourisme et des Transports Aériens
- https://langue-francaise,tv5monde,com/decouvrir/dictionnaire/t/tourisme

Tableau 19-1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative en 2021

Réceptifs		Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région		
		2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %
Hôtel	Réceptifs	131	132	**0,76**	3	3	**0,00**	2	2	**0,00**	8	10	**25,00**	144	**147**	**2,08**
	Chambres	4899	5199	**6,12**	61	61	**0,00**	30	30	**0,00**	382	637	**66,75**	5372	**5927**	**10,33**
	Lits	10665	11115	**4,22**	102	102	**0,00**	60	60	**0,00**	793	1265	**59,52**	11620	**12542**	**7,93**
Auberge	Réceptifs	61	61	**0,00**	9	10	**11,11**	4	4	**0,00**	8	9	**12,50**	82	**84**	**2,44**
	Chambres	481	481	**0,00**	67	98	**46,27**	50	50	**0,00**	67	96	**43,28**	665	**725**	**9,02**
	Lits	988	988	**0,00**	134	190	**41,79**	82	82	**0,00**	137	191	**39,42**	1341	**1451**	**8,20**
Campement touristique	Réceptifs	0	0	0	2	2	0	0	0	0	6	7	0	8	**9**	0
	Chambres	0	0	0	18	18	0	0	0	0	69	73	0	87	**91**	0
	Lits	0	0	0	36	36	0	0	0	0	138	146	0	174	**182**	0
Résidence meublée	Réceptifs	80	131	**63,75**	5	2	**-60,00**	2	2	**0,00**	2	2	**0,00**	**89**	**137**	**53,93**
	Chambres	697	1027	**47,35**	41	86	**109,76**	26	53	**103,85**	19	43	**126,32**	**783**	**1209**	**54,41**
	Lits	1317	1957	**48,60**	76	172	**126,32**	32	106	**231,25**	27	86	**218,52**	1452	**2321**	**59,85**
Total	Réceptifs	272	324	**19,12**	19	17	**-10,53**	8	8	**0,00**	24	28	**16,67**	323	377	**16,72**
	Chambres	6077	6707	**10,37**	187	263	**40,64**	106	133	**25,47**	537	849	**58,10**	6907	7952	**15,13**
	Lits	12970	14060	**8,40**	348	500	**43,68**	174	248	**42,53**	1095	1688	**54,16**	14587	16496	**13,09**

Source *: Données 2021, Service Régional du Tourisme de Dakar*

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV : INDEX MOTS CLES

Chapitre XX : GLOSSAIRES

Accès à l'assainissement : c'est le pourcentage de la population qui dispose d'installations d'évacuation des excréments au moins suffisantes pour éviter tout contact entre les excréments et les humains, les animaux et les insectes

Acte III : nouvelle réforme de la décentralisation, encadré par le code général des collectivités territoriales à travers la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 visant à corriger les insuffisances ou les déséquilibres liés à l'aménagement et à la planification territoriale.

Adduction d'eau potable : toutes les opérations de puisage et de transport de l'eau depuis la source d'approvisionnement jusqu'au compteur d'eau du distributeur ou de la compagnie, Quant à la potabilité de l'eau, celle-ci requiert des traitements qui nécessitent contrôles et analyses dans un cadre sanitaire réglementé,

Aide familial : personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération

Alizé maritime : climat constamment humide, frais voire froid en hiver, et marqué par une faible amplitude thermique diurne. Son domaine est une frange côtière qui s'amenuise au sud avec la remontée de la mousson, mais qui se maintient pendant presque toute l'année au nord du Cap-Vert.

Calcaire : roche sédimentaire

Campagne agricole : période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal.

Case des tout-petits : C'est une structure qui accueille des enfants de 2 à 5 ans en leur offrant un environnement sûr et agréable ainsi qu'un accompagnement éducatif visant à stimuler leur éveil et à favoriser peu à peu leur insertion dans le système scolaire

Charges de personnel : rémunérations versées aux personnels et charges sociales

Chiffre d'affaire : revenus issus des ventes (marchandises, prestation de services, autres produits,

COVID-19 : maladie infectieuse due au virus SARS-CoV-2

CPN : c'est un ensemble d'actes cliniques, para cliniques, préventives et promotionnelles fourni par un prestataire pour aider une femme enceinte à mener sa grossesse jusqu'à terme et à accouchement dans les meilleures conditions de sécurité pour elle et son enfant.

Décentralisation : c'est le processus par lequel les activités d'une organisation, en particulier celles concernant la planification et la prise de décision, sont distribuées ou déléguées à partir d'un emplacement ou d'un groupe central faisant autorité.

Décret : acte réglementaire ou individuel pris par le président de la République, par le Premier ministre, ou conjointement par ces deux autorités, en vertu de leur pouvoir réglementaire.

Densité : rapport du nombre d'habitant à une superficie déterminée

Détention provisoire : emprisonnement d'une personne qui n'a pas été jugé.

Doing Business : évalue les aspects de la réglementation qui facilitent ou entravent la création, le fonctionnement ou l'expansion des entreprises du secteur privé,

Dynamique de la population : C'est l'étude des variations du nombre d'individus d'une population.

Ecole maternelle : éducation préscolaire pour les enfants de trois à cinq ans.

Espérance de vie à la naissance : nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre si les conditions de vie et de santé en vigueur à sa naissance perdurent pendant toute son existence.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : c'est la différence entre la valeur ajoutée et les charges de personnel

Exploitation agricole : Le concept d'exploitation agricole utilisé dans le recensement est celui d'une unité familiale de production. Il est donc défini par rapport au ménage agricole. L'exploitation agricole est donc l'ensemble des personnes et du patrimoine d'un ménage agricole. Le patrimoine de l'exploitation agricole comprend notamment le matériel agricole, les bâtiments et installations fixes, le cheptel et les terres en culture ou en jachère, généralement mises en valeur par les membres du ménage agricole au profit du ménage ou au profit de membres du ménage. Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé ″chef d'exploitation″.

Feux de brousse : c'est un incendie annuel de la végétation herbacée allumé par les bergers afin d'améliorer la production de végétaux pour le bétail

Filets sociaux : programmes de transferts non contributifs axés d'une manière ou d'une autre sur les populations pauvres ou vulnérables (Grosh et al. 2008.

Garderie d'enfants : c'est une institution qui fournit des soins et une surveillance aux nourrissons et aux jeunes enfants en l'absence de leurs parents légaux.

Géomorphologie : c'est une branche de la géographie étudiante les formes du relief terrestre, notamment le rôle de l'érosion dans la formation des paysages.

Hub : plateforme, pôle, plaque tournante

Indice d'entrée : c'est la proportion des entrées par rapport à la population totale de l'unité administrative considérée en début de période.

Indice de sortie : C'est la proportion des sorties parmi la population dans une unité administrative considérée en début de période.

Indice Synthétique de Fécondité (ISF) : c'est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels.

Latérite : roche rouge riche en fer et en alumine

Lébou : communauté au Sénégal, traditionnellement pêcheurs mais aussi agriculteurs. Ils sont concentrés dans la presqu'île du Cap-Vert (Dakar) qu'ils occupent déjà à l'arrivée des premiers colons dans la région.

Littoral : bande des contacts biophysiques entre l'hydrosphère, l'atmosphère et la lithosphère. En géographie humaine, c'est la bande de l'influence réciproque des activités maritimes et terrestres.

Ménage : groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture.

Ménage agricole : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture (au sens large), pour le compte du ménage, sans y être uniquement un salarié. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : culture pluviale, culture irriguée (hors maraichage), culture maraichère, culture de décrue, arboriculture fruitière, sylviculture, pêche/aquaculture, floriculture, élevage.

Microclimat : ensemble des conditions climatiques d'un espace homogène très restreint et isolé de son environnement général.

Moellon : pierre de construction

NINEA : numéro d'identification national des entreprises et des associations

ONAS : c'est un établissement public à caractère industriel et commercial chargé de la gestion du secteur de l'assainissement, Il a été créé par la loi n° 96-02 du 22 Février 1996, et organisé par le décret 96-667 du 07 Août 1996,

Panier ménager : c'est la liste des biens et services qui sert de base pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (un indice qui est utilisé pour refléter l'évolution du coût de la vie),

Patrimoine matériel : paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti, etc.),

Patrimoine immatériel : chants, coutumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives (dont audiovisuelles), etc.

Personnes au chômage : constituent la composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services, Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

a) "sans travail", c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;

b) "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;

c) "à la recherche d'un travail" sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte

Personne physique : être humain vivant, sans distinction d'origine, de race, et de religion,

Personne morale : groupement d'individus réunis dans un intérêt commun à laquelle la loi confère une existence et une personnalité juridique autonomes, La personne morale est également titulaire de droits et obligations, à l'instar de la personne physique, ou des personnes physiques et morales qui la composent,

Pluviométrie : branche de la climatologie qui étudie la répartition des pluies dans l'espace et dans le temps

population en âge de travailler : personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité économique, comme définie par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), elle désigne la population âgée entre 15 et 64 ans.

Population en âge de travailler : personnes ayant l'âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus

Population en emploi : personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail,

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter, Le pouvoir d'achat dépend alors du niveau du revenu et du niveau des prix,

Presqu'île du Cap-Vert: elle abrite la région de Dakar et constitue le point le plus à l'ouest du continent africain. Elle marque la frontière entre les grandes plages du Nord (la Grande-Côte) où la mer est souvent déchainée, et la Petite-Côte sui s'étend sur près de 70 km au Sud-Est de Dakar.

Projections démographiques : elles consistent en une estimation d'une population future. Contrairement aux estimations intercensitaires et aux recensements qui impliquent une collecte de données sur le terrain, les projections sont faites à partir de modèles mathématiques basés uniquement sur des données préexistantes.

PSE : Plan Sénégal émergent

Pyramide des âges : elle représente une répartition par âge et par sexe d'une population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.

rapport de masculinité ou sex-ratio : il permet d'évaluer le poids numérique des hommes par rapport aux femmes. Il donne une indication sur le nombre d'hommes pour 100 femmes.

RGPHAE : Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Sen'Eau : elle est chargée de l'exploitation de l'entretien, du renouvellement de l'infrastructure et du matériel d'exploitation ainsi que du recouvrement des factures d'eau,

S**ubstratum :** couche ou substance sous-jacente, en particulier une couche de roche ou de terre sous la surface du sol.

Structures financières décentralisées : structures agréées par l'autorité de tutelle, autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit et d'opérations d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité juridique

Solde migratoire : Il est appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties de migrants dans une unité administrative.

SONES : Elle est responsable de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et de la maitrise d'ouvrage des investissements, du contrôle la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public,

Statut juridique : ensemble de textes juridiques qui règlent la situation d'un groupe d'individus, leurs droits, qui sont essentiellement composées de salarié

Taux Brut de Préscolarisation : rapport entre les effectifs des inscrits au niveau des établissements préscolaires et la population en âge de les fréquenter. Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables au niveau du préscolaire.

Taux Brut de Scolarisation : rapport entre les effectifs des inscrits d'un cycle donné, tout âge confondu, et la population ayant l'âge officiel de fréquenter ce cycle.

Taux d'Achèvement au Primaire : proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge théorique au niveau concerné (11 ans).

Taux d'emploi : mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré

Taux de valeur ajoutée : mesuré par le ratio valeur ajoutée sur la production totale,

TDR : Test de diagnostic Rapid

Tourisme : activité qui consiste à voyager, à visiter un pays, pour son agrément / Ensemble des moyens mis en œuvre pour accueillir les étrangers, les visiteurs

Santé de la reproduction : implique que les gens soient capables d'avoir une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité et qu'ils ont la capacité de se reproduire et la liberté de décider si, quand et combien de fois de le faire

Vaccination : elle est un acte qui vise à conférer à un organisme, la capacité de lutter efficacement contre les agents d'une maladie donnée.

Valeur ajoutée : c'est la différence entre la production et les charges intermédiaires

Chapitre XXI : INDEX MOTS CLES

A

Accès à l'assainissement, 49
Acte III, 11
Acte III de la décentralisation *Voir* Acte III
Aide familial, 36
Alizé maritime, 25

B

Basse tension, 112

C

carte postale, 93
Case des tout-petits, 70
CCA, 82
CDEPS, 82
CEM :, 74
Centre de santé, 65
Charges de personnel, 99
Chiffre d'affaire, 99
COVID-19, ***9***
CPN, 67
CSE, 82
Cycle mixte, 74

D

Décentralisation, 11
Décret, 11
Densité, 16
Détention provisoire, 60, 62
Détenu condamné, 62
DIPA, 86
District de santé, 65
Doing Business, 97

E

Ecole maternelle, 70
EJ, 82
Espérance de vie à la naissance, 18
Excédent brut d'exploitation (EBE), 99

F

Feux de brousse, 23
Filets sociaux, 57
FJ, 82
FRA, 86

G

Garderie d'enfants, 70
Géomorphologie, 21
Gigabytes, 44

H

Haute tension, 112

I

Indice d'entrée, 18
Indice de parité, 74
Indice de sortie, 18
Indice Synthétique de Fécondité (ISF, 18
Internet, 44

L

L'**adduction d'eau potable**, 47

M

mandat postal, 93
Ménage, 57
Microclimat, 25
Moyenne tension, 112

N

NINEA, 97

O

ONAS, 49

P

Panier ménager, 88
Patrimoine immatériel, 80
Patrimoine matériel, 80
Personnes au chômage, 38
population en âge de travailler, 14
Population en âge de travailler, 29
Poste de santé, 65
Pouvoir d'achat, 88
Projections démographiques, 14

R

rapport de masculinité, 14
RGPHAE, 14

S

Sen'Eau, 47
sex-ratio *Voir* rapport de masculinité
Solde migratoire, 18
SONES, 47
Substratum, 21

T

TAP, 72
Taux d'emploi, 31
t**aux d'occupation**, 60
Taux de valeur ajoutée, 99
TBA, 72
TBPS, 70
TBS, 72

TDR, 67

U

UNESCO, 44

UNICEF, 44

V

Valeur ajoutée, 99